
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01323628 6

HISTOIRE VÉRIDIQUE

DES

FAITS QUI ONT PRÉPARÉ LE SOULÈVEMENT DES MÉTIS
À LA RIVIÈRE-ROUGE, EN 1869.

HISTOIRE VÉRIDIQUE

DES FAITS QUI ONT PRÉPARÉ

LE MOUVEMENT DES METIS

A LA

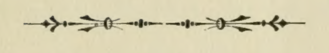
RIVIÈRE-ROUGE

EN 1869

PAR

L'Abbé G. DUGAS, Ptre

TÉMOIN OCULAIRE



MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN [À RESP. LIMITÉE]
256, RUE SAINT-PAUL

—

1905

AVANT-PROPOS

Au moment de raconter cette énergique résistance que le petit peuple de la Rivière-Rouge opposa au gouvernement canadien, quand celui-ci, en 1869, entreprit de le faire entrer de force dans la confédération canadienne, il est important de faire connaître les fameux personnages dont les méfaits préparèrent ce soulèvement que, pendant trop longtemps, on a appelé : *une rébellion.*

Le peuple métis, loin de se montrer rebelle à l'autorité légitime, ne fut en réalité que le défenseur des droits les plus sacrés, et sa résistance que l'accomplissement d'un devoir.

Par sa protestation à main armée contre les empiétements d'un gouvernement qui n'avait alors aucun droit à la Rivière-Rouge, le petit peuple métis a réussi à poser les bases de la

constitution qui doit régir ce pays et protéger les droits de la minorité. On peut, par la force, lui enlever ces droits, mais ils restent écrits dans le *bill* de l'entrée des Territoires du Nord-Ouest dans la confédération, et il pourra toujours les réclamer plus tard.

De plus, le peuple métis, par sa protestation, a reculé de vingt ans la persécution dont les catholiques sont aujourd'hui les victimes, au sujet de leurs écoles.

Il n'y a pas de doute que le sort subi actuellement par la minorité catholique du Nord-Ouest est celui-là même qu'on lui eût imposé si les choses, en 1869, fussent arrivées comme le gouvernement canadien l'avait d'abord réglé. La loi de 1890 n'a été qu'une revanche et la reprise d'un plan conçu d'avance.

Ici, nous n'accusons pas nos ministres catholiques d'avoir été animés de mauvaises intentions, dans l'organisation préparée pour régir le Nord-Ouest ; mais, nous n'hésitons pas à dire qu'ils manquèrent de prudence en

négligeant de se renseigner suffisamment sur la condition sociale de ce pays, et en le livrant, sans aucune garantie, à l'arbitraire d'un gouverneur assisté de cinq conseillers irresponsables ; ils ont servi, à leur insu sans doute, d'instruments à des sectaires qui avaient juré d'empêcher, au Nord-Ouest, la formation d'une seconde province de Québec.

Les métis canadiens-français eurent la sagesse de prévoir l'avenir que leur préparaient ces étrangers, envoyés d'avance à la Rivière-Rouge. Pour défendre leurs droits, ils prirent les armes ; nous allons voir que, au lieu d'être des rebelles, ils ne furent que d'intelligents citoyens.

Presque tous les hommes néfastes qui s'étaient rendus à la Rivière-Rouge un peu avant le soulèvement de 1870, dans l'espoir de se hisser les premiers aux postes lucratifs du nouveau gouvernement, sont disparus de la scène politique. Les plus célèbres d'entre eux, tels que les Schultz et les Dennis, sont morts, les autres sont rentrés dans la vie

privée ; il est temps que la pleine lumière de l'histoire vienne présenter, sous leur vrai jour, les événements de cette époque, faussés par les journaux de partis et par les chroniqueurs du temps.

C'est une page délicate à écrire ; en entreprenant cette tâche nous savons que nous nous chargeons d'un travail difficile, mais comme nous avons été témoin de ces événements déjà passablement loin, et que la plupart des acteurs de ce drame émouvant sont descendus dans la tombe, nous nous déterminons à donner au public les notes que nous avons recueillies, en 1870, sur ce qu'on appelle, à tort, *la révolte des métis*.

Nous avons connu personnellement presque tous les hommes dont nous aurons à parler dans cette histoire ; nous avons eu avec plusieurs d'entre eux des rapports fréquents : nous pouvons donc affirmer que nous ne parlerons que de ce que nous avons vu et entendu.

Les jugements, que nous porterons sur les événements d'alors, seront dictés par l'unique désir de rendre témoignage à la vérité, sans égard aux nationalités ou aux croyances religieuses. Mais, tout en gardant la plus stricte impartialité, nous voulons user de notre droit d'historien pour dénoncer les hommes, qui, par ambition et par fanatisme, furent les causes du soulèvement des métis contre le gouvernement canadien.

Quand une fois on connaîtra les circonstances dans lesquelles se sont trouvés les chefs du gouvernement provisoire, au lieu d'appeler crimes certains actes de rigueur qu'ils ont été obligés de commander, on dira qu'ils ont été dictés par la prudence et pour éviter de plus grands malheurs.





HISTOIRE VÉRIDIQUE

DES

DES FAITS QUI ONT PRÉPARÉ

LE MOUVEMENT DES MÉTIS

A LA

RIVIERE-ROUGE, EN 1870

CHAPITRE I

En l'année 1859, — un nommé Buckingham, de la province d'Ontario, arrivait à Winnipeg, emportant avec lui une petite presse à main, pour commencer à publier un journal.

Ceux qui connaissent dans quelle condition sociale et politique se trouvait la Rivière-Rouge à cette époque, n'ont pas de peine à admettre que le *Nor Wester*, feuille bi-mensuelle, petit format de quatre pages, était plus que suffisant pour la localité. La ville de Winnipeg, située à un mille du Fort Garry, ne comptait que dix maisons. Au Fort, résidaient le gouverneur, le bourgeois en chef du district, le médecin de la Compagnie et quelques commis; les autres

habitants du Fort étaient des domestiques, qui ne savaient pas lire, et que la politique n'intéressait guère. A Saint-Boniface, il y avait l'évêque catholique, trois missionnaires et cinq ou six personnes capables de s'intéresser aux nouvelles publiées dans un journal. Le nombre des abonnés dans la colonie écossaise ne devait guère dépasser une vingtaine. La population entière était d'environ huit mille âmes.

Si Buckingham, en publiant son journal, le *Nor Wester,* n'eut eu en vue que de faire de l'argent il eut certainement manqué son but ; mais ce qu'il voulait, c'était de former à l'étranger un courant d'opinions et de préparer, dans la Rivière-Rouge, les esprits à un nouvel état de choses dont on commençait à parler en Canada. (1)

Le *Nor Wester* était, avant tout, un engin de guerre contre la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont on voulait miner le prestige, et que les nouveaux venus d'Ontario regardaient comme un obstacle à leurs ambitieux desseins.

(1) Le projet de former à la Rivière-Rouge une province toute anglaise a été préparé au moins dix ans avant la confédération.

Les articles mensongers, que la petite feuille se mit à publier, deux fois par mois, restaient sans réponse, faute d'un autre organe pour lui répondre. A la Rivière-Rouge, ils ne firent pas d'abord un grand mal ; mais une fois rendus dans les grandes villes du Canada, surtout à Ontario, ils étaient reproduits, avec commentaires, par la grande presse, de façon à faire croire partout que le peuple de la Rivière-Rouge gémissait dans un dur esclavage, sous le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson. En réalité, il n'y avait pas, à proprement parler, de gouvernement de la Baie d'Hudson ; depuis l'année 1835, le pays était administré par le conseil d'Assiniboia, formé de membres choisis par le peuple.

Ce genre de gouvernement avait été inauguré, le 12 février 1835, et depuis cette date, il n'était plus question de gouvernement de la Compagnie ; celle-ci avait même renoncé à son monopole de la traite, en l'année 1849 ; et si elle avait une plus large part que d'autres dans le commerce des pelleteries, c'était tout simplement parce qu'elle avait d'énormes capitaux et

une puissante organisation. Les intérêts considérables, qu'elle avait à surveiller dans tout le vaste territoire du Nord-Ouest, lui donnaient le droit d'avoir dans le conseil des représentants choisis par elle ; tout comme chaque division électorale avait le droit de choisir les siens. Au reste, l'officier élu par la Compagnie était toujours bien vu de la nation.

L'accusation de contrôler tout le gouvernement du pays, n'avait pas sa raison d'être, puisqu'il suffisait d'une seule voix pour mettre le *veto* sur n'importe quelle mesure proposée.

La taxe sur les marchandises importées dans le territoire n'était que de 4 per cent ; le whisky était taxé d'un schelling par gallon, ce qui n'était guère onéreux pour le peuple

La cour de justice s'attachait plus à l'équité qu'à la *technicalité* des lois ; la plupart du temps, les causes se réglaient par arbitrage, en dehors de la cour. Tous les colons vivaient dans les meilleurs termes d'amitié, et les différents étaient facilement terminés, sans recourir aux procédés légaux. La facilité que le gouvernement éprouvait à faire observer les lois, venait

des dispositions pacifiques des gens et du bon caractère du peuple. Ainsi, lorsqu'en 1869, certains journalistes de Winnipeg et d'Ontario s'évertuaient à représenter le peuple de la Rivière-Rouge, murmurant sous le joug d'une dure tyrannie, ce peuple, en réalité, jouissait d'une liberté et goûtait un bien-être inconnu dans aucun autre pays du monde.

Par malheur, les étrangers, venus d'Ontario, en compagnie et à la suite de Buckingham, pour travailler à renverser l'ordre de choses existant, ne réussirent que trop bien à bouleverser les esprits, et à former un parti hostile à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Pour maintenir la paix dans le pays, le gouvernement d'Assiniboia se vit dans la nécessité de sévir avec vigueur contre des hommes qui se faisaient un jeu de troubler l'ordre public.

Le cri du *Nor Wester* était : "*A bas le monopole*" : "*No Monopoly*". La Compagnie, nous venons de le dire, avait renoncé à son monopole, en 1849, lorsqu'elle proclama la liberté de la traite. C'était donc un faux prétexte, qu'invoquaient ici les mécontents. Si par le passé,

quelques officiers de la Compagnie avaient commis des actes blâmables, il est certain, qu'en 1860, il ne serait jamais venu à l'esprit d'un honnête homme, d'accuser la Compagnie d'exercer des droits qui n'étaient pas légitimes.

La Compagnie, maîtresse du sol, vendait les terres à un prix simplement nominal et dans plusieurs cas, elle n'exigeait, du colon, aucun paiement. Toutes les facilités possibles étaient données au fermier pour l'encourager à la culture du sol. A une époque où il n'y avait encore aucun marché pour écouler les produits de la terre, la Compagnie achetait, du fermier, tout ce dont elle avait besoin pour approvisionner ses postes de traites. Elle était encore grandement utile au peuple, non-seulement en achetant les produits des fermes, mais encore, en procurant du travail aux colons.

Ses magasins étaient ouverts à tous ceux qui voulaient y acheter à crédit, sur simple promesse de payer avec le produit de la chasse. Outre cela, la Compagnie se montra toujours très généreuse pendant les années de disette,

et chaque fois que la colonie était éprouvée par quelque fléau.

Vous me direz : mais puisque les choses allaient si bien, qu'avaient donc à crier les éditeurs du *Nor Wester* : les Caldwell, les Buckingham, les Bunn, les Schultz ? Leur conduite, mise au jour, donnera l'explication.

* * *

Le séjour de Buckingham à Winnipeg ne fut pas de longue durée ; il n'était venu que pour allumer le feu. Bientôt il vendit sa presse à un nommé Ross, avocat de talent, et lui-même s'en retourna à Ontario.

Si Ross n'était pas admirateur de la Compagnie, cependant, comme enfant de la Rivière-Rouge, il n'était pas homme à entrer dans les vues des ennemis de la Compagnie. En l'année 1864, ce fut John Christian Schultz qui acheta le *Nor Wester* et qui en prit la direction, jusqu'à l'année 1868, où il le vendit à Walter Bunn, personnage qui fit parler de lui durant les deux années qui précédèrent le soulèvement de 1870.

Tout le temps que Schultz dirigea le journal,

ce fut continuellement une charge à fond de train contre la Compagnie.

Le gouverneur Dallas, qui avait succédé à Sir Georges Simpson, décédé en 1860, songea à faire publier le *Nor Wester* dans le fort Garry, espérant ainsi contrôler sa rédaction; mais c'était introduire le loup dans la bergerie. Il s'en aperçut trop tard; voyant, après quelque temps, que sa position devenait insoutenable, il se retira en Angleterre, et fut remplacé par M. William MacTavish. (1) Le gouverneur nouveau, dès le premier jour de son administration, comprit qu'il n'y avait pas d'accommodement possible avec le rédacteur du *Nor Wester*.

John Christian Schultz, dont le nom fit tant de bruit, en 1870, était un élève du Queen's College de Kingston. Avant de venir à Winni-

(1) Tuttle, le continuateur de l'histoire de la Rivière-Rouge par Gunn et admirateur de Schultz, trouve que la diplomatie du gouverneur Dallas était très sage, et que si le *Nor Wester* eut continué à recevoir l'hospitalité dans le fort avec ses rédacteurs, les troubles de 1870 n'auraient jamais eu lieu. La chose est possible et même probable, mais pour faire place à un ordre de choses plus dommageable aux vrais intérêts du pays que le soulèvement des Métis. Quand on laisse un voleur s'emparer de tout, on évite le bruit de la police et les frais des tribunaux ; reste à savoir si la société y gagne !

peg, il avait étudié la médecine à Ontario et y avait reçu ses diplômes. Il n'était âgé que de 22 ans. Homme à belles manières, parlant assez bien le français pour converser avec le peuple, il avait su, dès son arrivée, s'insinuer dans l'esprit des gens, et gagner la confiance de la population anglaise, dont il devint le médecin attitré ; on pourrait ajouter que la population française ne le voyait pas d'un mauvais œil.

Le gouverneur MacTavish, qui prit la direction des affaires de la Compagnie, était un parfait gentilhomme ; d'une grande habilité d'administration. Il comprit que la tactique, adoptée par son prédécesseur, était de très mauvaise politique, préjudiciable aux intérêts de la Compagnie et du pays en même temps. Il renvoya donc l'administration du *Nor Wester* à Winnipeg, préférant voir éclater les bombes de son ennemi, en dehors qu'en dedans des murailles.

Pour fortifier son parti, Schultz faisait fortes invitations à ses amis d'Ontario de venir s'établir à la Rivière-Rouge, où un nouvel état de choses ne tarderait pas à se produire, et à

offrir des avantages aux premiers rendus sur place.

En l'année 1867, le nombre des adhérents à cause de Schultz s'était augmenté d'une vingtaine d'étrangers, venus d'Ontario. Ces mécontents d'un système de gouvernement dont ils ne pouvaient pas avoir eu à souffrir, puisqu'ils ne faisaient que d'arriver dans le pays, s'unirent cependant pour former une république indépendante.

Le gouvernement d'Assiniboia n'exerçait sa juridiction que sur un rayon de cinquante milles autour du fort Garry; mais le territoire du Nord-Ouest, continuait à relever de l'autorité de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme par le passé. Or les Ontariens, nouveaux venus à Winnipeg et soutenus en ceci par le Docteur Schultz, niaient, à la Compagnie, cette juridiction, pour l'administration de la justice. Forts de cette prétention, ils allèrent fonder, à soixante milles de Fort Garry, au Portage de la Prairie, un établissement qu'ils déclarèrent hors de la juridiction du conseil et de la Compagnie, par conséquent libre de se gouverner

par lui-même. Un nommé Thomas Spence fut élu président de cette république improvisée; on fit des lois, on établit des douanes pour rançonner les voyageurs qui traversaient ce royaume du roi Péteau, et, à grand son de trompe, on publia, dans les prairies de l'Ouest, que la république de Spence n'aurait à répondre de ses actes qu'à l'Angleterre! Une telle déclaration était trop ridicule pour être prise au sérieux par la classe intelligente; néanmoins elle eut pour effet de confirmer, à l'étranger, l'idée qu'il était impossible, à un sujet anglais, de vivre sous le gouvernement d'Assiniboia, à la Rivière-Rouge.

Comme toute cette organisation était illégale, elle ne dura qu'un an; juste assez pour donner à ces étrangers le temps de s'emparer, sans rien payer à la Compagnie, de toutes les belles terres du Portage; c'était tout simplement ce qu'ils avaient en vue. Le *Nor Wester*, pendant toute cette année, se fit l'avocat de la république Spence.

* * *

En 1866, Schultz fut cité devant les tribunaux pour une dette de trois cents louis sterling que lui réclamait un brave citoyen du pays. Il refusa de comparaître, alléguant pour raison qu'il ne pourrait pas obtenir justice, parce que le demandeur était l'ami de l'un des officiers de la cour. Il fut condamné pour contumace et le reclamant, ayant un jugement contre l'accusé, envoya un huissier pour mettre la saisie sur sa maison et son magasin. Schultz refusa d'obéir à l'officier de la justice et lui résista à main armée, prétendant qu'il était dans le cas de légitime défense.

Le Conseil d'Assiniboia, voyant dans ce mépris de la loi un exemple dangereux pour le peuple, fit arrêter Schultz et le logea en prison, au Fort Garry.

Mais le mépris de toute autorité avait déjà porté des fruits ; une bande d'hommes, amis de Schultz, partirent, armés de haches et de fusils, pour aller briser les portes de la prison et en sortir le prisonnier, qui n'y était enfermé que

depuis quatre heures. La troupe de ces rebelles reconduisit Schultz en triomphe, jusque chez lui, défiant toute force légale de venir le reprendre. Après cette acte, qu'on peut qualifier *de brigandage*, Schultz fit savoir qu'il consentirait à subir un procès, à la condition qu'il ne serait jugé que par un jury. Le Conseil d'Assiniboia, vu l'excitation des esprits, renonça à toute poursuite, afin d'éviter les complications.

Ce triomphe, contre l'autorité établie, contribua beaucoup à fortifier le parti des étrangers, ennemis de la Compagnie.

Avec de tels éléments de discorde dans la colonie, on comprend qu'il devenait presqu'impossible d'y faire respecter l'autorité et d'y maintenir l'ordre. Le gouvernement d'Assiniboia, avec ses minces ressources, ne pouvait pas subvenir à l'entretien d'une police et d'une force militaire. D'un autre côté, on ne pouvait pas compter non plus sur l'Angleterre pour payer ces dépenses. Ce fut cette difficulté qui fit songer à l'annexion du pays de la Rivière Rouge au Canada. En réalité, le peuple ne la

demandait pas et ne la désirait pas : la population anglaise et française n'avait qu'un profond mépris pour ces étrangers, semeurs de discorde. Jusqu'alors, les habitants de la colonie avaient vécu dans la plus parfaite harmonie et comme une seule famille bien unie. Ce fut Schultz et ses amis, les Caldwell, les Bunn et plus tard les Mair les Dennis qui précipitèrent la marche des événements, et amenèrent les malheureuses complications de 1869 et 1870.

Tous ceux qui ont connu le dessous des cartes, durant les dix années qui ont précédé le soulèvement des métis, sont restés convaincus que Schultz et ses amis étaient liés ensemble pour préparer la fondation d'une nouvelle province d'Ontario, dans le Nord-Ouest. Ils avouaient eux-mêmes, que ce plan était élaboré depuis longtemps, et que toutes les mesures étaient prises pour le faire réussir, en même temps que pour empêcher l'élément français de s'y développer. Nous verrons, en effet, dans les chapitres qui vont suivre, que tout chez eux avait été bien calculé.

CHAPITRE II

La cruelle famine qui affligea la Rivière-Rouge, en 1868, fut la porte par laquelle s'introduisit le gouvernement canadien, au Nord-Ouest. Une telle affirmation sonne mal, et peut paraître étrange au lecteur, cependant, on va voir qu'elle est vraie; l'explication que nous en allons donner, montrera comment des hommes d'Etat, très bien intentionnés d'ailleurs, et animés de sentiments patriotiques, peuvent se laisser tromper par des hypocrites, des ambitieux et des intrigants. Au reste, c'est ce que nous voyons à chaque page de l'histoire de tous les gouvernements.

Durant l'été de 1867, les nuées de sauterelles, qui s'abattirent sur la vallée de la Rivière-Rouge, y détruisirent la plus grande partie de la moisson, mais là ne se borna pas le dommage qu'elles causèrent. Après avoir gâté le peu qui restait de légumes, dans les jardins, et d'herbes,

dans les prairies, elles déposèrent dans la terre, des œufs qui, le printemps suivant, devaient faire éclore des myriades de ces voraces insectes.

Au printemps de 1868, les sauterelles, sorties de terre, étaient en si grande quantité qu'elles couvraient littéralement tout le sol; dans toute la vallée de la Rivière-Rouge, il ne restait plus aucun vestige de végétation ni d'aucune plante; les champs restèrent aussi nus que si le feu eut ravagé tout le pays. A la fin d'août, il n'y avait pas, dans toute la colonie, de quoi nourrir vingt personnes. Il faut avoir été témoin de ce fléau dévastateur pour s'en faire une idée.

Pour comble de malheur, la chasse au buffalos, sur laquelle on comptait encore, manqua cette année là; de sorte que ce fut la désolation complète.

Dans ce temps-là, il n'y avait à la Rivière-Rouge, ni chemin de fer, ni télégraphe. On dépêcha des courriers à Saint-Paul, Minnesota, distance de 200 lieues, pour faire connaître au monde le besoin pressant d'envoyer des

provisions à tout un peuple, exposé à mourir de faim.

La province de Québec se montra généreuse en secours. Les États-Unis envoyèrent neuf cents louis sterling; la province d'Ontario promit une somme, assez ronde, dont elle ne versa jamais le montant au comité de secours. En quelles mains passa cette somme, si jamais elle fut payée? nous en dirons un mot plus loin. Pour le moment, ce fut la Compagnie de la Baie d'Hudson, cette Compagnie si vilipendée par Schultz et ses amis d'Ontario, qui fournit le plus généreusement et le plus promptement. A elle seule, elle donna gratuitement, sans rien exiger en retour, plus que tous les autres ensemble, puisqu'elle paya comptant la somme de six mille louis sterling, comme l'affirme Alexandre Begg, dans son ouvrage intitulé: "*Red River Troubles*". (1)

(1) "The Company paid over six thousand pound sterling for the relief supplies."—*Red River Troubles*, p. 13.—ALEX. BEGG.

* * *

Qu'on veuille bien remarquer ici que la Compagnie donna cette somme, non comme gouvernement, mais comme compagnie marchande. Le gouvernement d'Assiniboia n'eut rien à faire dans ce généreux secours. Nous insistons sur ce fait, pour démontrer combien ont été mensongères toutes les accusations portées contre la compagnie par le *Nor Wester*.

Une telle générosité devait être mal interprétée par le *Nor Wester*, redigé alors par le Dr Bunn, qui prenait à tâche de salir tout ce qu'il y avait de respectable dans la colonie.

Un comité de secours fut formé pour la distribution des aumônes journalières; mais les étrangers qui soufflaient le feu de la discorde ne furent pas admis à en faire partie.

Le rédacteur du *Nor Wester* s'était attendu à ce qu'il serait choisi comme secrétaire du comité. Quand il vit que la place ne lui avait pas été offerte, il s'en vengea dans un article, qui parut dans son journal, disant "qu'il avait " décliné cette charge parce que, *ni de près, ni*

" *de loin* il ne voulait avoir affaire avec la Com-
" pagnie, voulant garder toute son indépen-
" dance pour défendre les intérêts du peuple. "
C'était ridicule, car, *ni de près, ni de loin*, il avait été question du Dr Bunn pour être secrétaire du comité de secours. Dans la colonie, son article fit hausser les épaules ; cependant, il en fut autrement à Ontario ; là on admira son esprit d'indépendance et son zèle pour la cause populaire. C'est ainsi qu'il est facile de fausser l'histoire et de faire des grands hommes avec de simples tapageurs.

* * *

Pendant que Schultz et ses amis faisaient leur œuvre de dénigrement, à la Rivière-Rouge, pour miner l'autorité du gouvernement existant, à Londres, les ministres Canadiens avaient négocié l'achat du Nord-Ouest. La Compagnie de la Baie d'Hudson passait ses droits au Canada pour la somme de trois cent mille louis sterling, et la couronne d'Angleterre se portait caution pour cette somme.

La charte du transfert du Nord-Ouest au

Canada devait être publiée le 8 décembre, 1869. Jusqu'à cette date, le gouvernement n'avait aucune autorité, ni sur la colonie de la Rivière-Rouge, ni sur le Nord-Ouest. Ce point a besoin de ne pas être perdu de vue dans cette histoire, car toutes les difficultés sont venues de là, et c'est pour l'avoir oublié que le gouvernement canadien s'est vu fermer l'entrée du Nord-Ouest, en 1869.

Dans le cours des négociations du gouvernement Canadien avec la Compagnie, chose très étonnante, il ne fut pas question du tout des droits des habitants de ce pays. Ceux-ci, tous loyaux sujets de Sa Majesté, ayant là leurs propriétés avec titres en bonne et due forme, furent aussi ignorés que s'ils n'avaient pas existé.

Les ministres Canadiens laissèrent la couronne anglaise sous l'impression qu'il n'y avait, dans le territoire du Nord-Ouest, que quelques tribus sauvages isolées dans les bois, et dont il n'était pas nécessaire de s'occuper pour le moment. On va voir que ce fut une faute très grave, qui eut les plus sérieuses conséquences.

Cet oubli, chez les ministres Canadiens, ne s'explique pas facilement, quand on sait que des personnages très distingués et dignes d'être entendus les avaient avertis de la faute qu'ils commettaient.

Durant l'été de 1868, plusieurs articles, parus dans le *Nouveau-Monde*, de Montréal, auraient dû suffire pour mettre au moins le gouvernement sur ses gardes. Il est notoire que Sa Grandeur Mgr Taché, au printemps de 1869, avertit, par lettre et verbalement, Sir George Cartier, qu'il allait rencontrer à la Rivière-Rouge des difficultés qu'il ne soupçonnait pas ; que les métis s'irritaient de voir que leurs droits et même leur existence comme peuple étaient ignorés ; qu'il serait sage de sa part d'envoyer à la Rivière-Rouge des hommes prudents et expérimentés pour étudier, sur les lieux, la condition sociale du pays. L'Hon. Ministre lui répondit :

" *Monseigneur, tranquillisez-vous: tout ira bien,* " *soyez-en sûr; nos mesures sont bien prises. Vous* " *autres, vous n'entendez rien à la politique.* " — Sa Grandeur, un peu humiliée, se dit à elle-

même en se retirant : — " *arrangez-vous comme* " *vous voudrez; si vous avez des embarras, tant* " *pis pour vous.* (1)

* * *

A son retour d'Angleterre, l'Hon. William MacDougall, ministre des Travaux Publics à Ottawa, sachant qu'il serait nommé lieutenant gouverneur à la Rivière-Rouge, à la date fixée pour la publication de la charte, voulut préparer les voies à son futur gouvernement, et dès lors il commença à agir tout comme si le Canada eut été en pleine possession du sol dans ce nouveau pays.

* * *

A l'automne de 1868, Snow et Mair, envoyés par MacDougall, arrivèrent à la Rivière-Rouge pour commencer les travaux du chemin Dawson, entre le lac des Bois et la Pointe des Chênes.

A ce moment, la colonie était dans une grande détresse ; les familles ne vivaient que

(1) Mgr Taché raconta plus tard à un prêtre de son entourage les entretiens qu'il avait eus avec Sir George Cartier.

des aumônes envoyées des Etats-Unis et fournies par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

L'ouvrage manquait complètement et les gens ne trouvaient rien à gagner.

L'annonce des travaux au chemin Dawson fut donc bien reçue tout d'abord, parce qu'elle faisait naître l'espoir de diminuer un peu la pauvreté dans les familles. Si les envoyés du futur lieutenant gouverneur, au lieu de venir profiter de la pauvreté des métis pour faire une spéculation, eussent offert à leurs ouvriers un salaire convenable, les laissant libres ensuite d'acheter des provisions chez les marchands de Winnipeg, où ils auraient trouvé un avantage, personne n'eut murmuré. Mais le mode adopté par Snow et Mair, pour faire exécuter les travaux de leur chemin, était loin de leur mériter les sympathies et la reconnaissance de la population.

Nous allons ici laisser parler l'historien Begg qui a écrit, jour par jour, ses notes sur les événements de 1869 et 1870, à la Rivière-Rouge.

" Il est reconnu, maintenant, que M. Mac-
" Dougall et ses amis ont tiré avantage du mi-

“ sérable état des colons pour prendre pied
“ avant le temps dans le pays. A l'automne
“ de 1868, Snow et Mair arrivèrent à la Rivière-
“ Rouge et annoncèrent aux habitants du pays
“ qu'ils étaient envoyés par le gouvernement
“ Canadien, dans le but d'ouvrir le chemin du
“ Lac des Bois, et, en même temps, pour coopé-
“ rer au secours du peuple, en distribuant, sous
“ forme d'aumônes, de l'argent et des provi-
“ sions, à la *modeste* condition toutefois, que
“ les colons souffrant de la faim travailleraient
“ en retour, au taux de douze piastres par mois
“ payables en farine et en lard, vendus au plus
“ haut prix.

“M. Snow réussit à engager à son service
“ un bon nombre de colons, à qui il vendit la
“ farine, seize piastres le quart, quand elle se
“ vendait douze chez les marchands de Winni-
“ peg. Cette conduite créa un vif méconte-
“ tement, surtout après que Snow eu dit publi-
“ quement, qu'il n'avait jamais eu une
classe de travailleurs que les métis de la Rivière-
“ *Rouge.*

“ En second lieu, ce qui contribua à mécon-

" tenter le peuple, ce fut le plan dans lequel se
" trouvèrent impliqués les agents officiels du
" gouvernement.

" Ils tentèrent d'acheter des indiens, qui n'a-
" vaient pas droit de les vendre, les terrains de
" tous les environs de la Pointe des Chênes,
" sur lesquels les métis étaient déjà établis.
" Une telle tentative souleva l'indignation pu-
" blique, au point que M. Snow, qui était chargé
" des travaux, reçut l'ordre de quitter la Pointe
" des Chênes, où il avait établi ses quartiers.
" Quelques jours plus tard, il fut condamné
" par la cour, pour avoir vendu des liqueurs
" enivrantes aux indiens.

" Charles Mair, secrétaire de MacDougall,
" après avoir reçu l'hospitalité de plusieurs res-
" pectables familles, se compromit en écrivant,
" dans les journaux, des articles injurieux
" contre les dames du pays. " " Histoire des
" Troubles de la Rivière-Rouge," par Alex.
Begg, pages 16, 17 et 18.

Dans une lettre à M. MacTavish, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, M. MacDougall, futur lieutenant-gouverneur du Nord-

Ouest, avoue que l'argent voté par le gouvernement Canadien, pour être distribué en aumônes aux pauvres familles, servait à payer les frais de l'ouverture du chemin Dawson ; ce qui diminuait de beaucoup le mérite de l'aumône.

Le gouvernement Canadien ne commettait pas une injustice en exigeant du travail en retour des provisions qu'il voulait distribuer, mais il se rendait odieux par la conduite de ses officiers, qui profitaient de l'occasion pour faire une basse spéculation sur la misère des pauvres colons, en les payant en lard et en farine vendus au plus haut prix et en ne donnant à ses travailleurs qu'un maigre salaire.

Il est bien probable que ce n'était pas les ordres du gouvernement, d'en agir ainsi ; mais enfin, les gens n'avaient que les faits pour former leur jugement.

Il était facile de faire la comparaison entre la conduite généreuse de la Compagnie, qui donnait aux malheureux six mille louis sterling, sans rien exiger en retour, et celle des amis de MacDougall qui, sous forme d'aumône, distri-

buaient des vivres, qu'il fallait gagner deux fois.

Les colons de la Rivière-Rouge, n'ayant pas à leur disposition un journal pour faire connaître ces faits à l'étranger, furent ignorés, en Canada; mais on peut se renseigner dans l'ouvrage de Begg, écrit en 1870. (1)

Il y a un proverbe latin qui dit: "Quos vult perdere prius, dementat Jovis," Jupiter ôte la tête à ceux qu'il veut perdre. On eut dit que tous ces étrangers, qui arrivaient à la Rivière-Rouge, avaient pris à cœur de faire tout ce qui pouvait les compromettre dans l'esprit des métis, et les indisposer contre le gouvernement canadien.

Mair, ayant commis l'indélicatesse d'écrire, dans les journaux d'Ontario, des paroles blessantes sur les femmes de Winnipeg, subit l'humiliation d'être fouetté au bureau de poste de la ville, par la femme de l'un des plus notables

(1) Cet ouvrage est devenu très rare, parce que les amis de MacDougall l'ont fait disparaître de la circulation, trouvant qu'il jetait trop de honte sur MacDougall, Schultz, Snow, Dennis et leurs amis.

citoyens, Mme Banantyne. Elle avait lu l'écrit de Mair et elle s'était promise de le lui faire payer. Elle avait, pour cela, donné ordre au commis du magasin, où se trouvait le bureau de poste, de venir l'avertir lorsque Mair viendrait, le samedi, retirer ses lettres et ses journaux. Or, un samedi, sur les quatre heures de l'après-midi, pendant que le magasin était rempli de monde, Daniel Mullegan, le commis, ayant vu venir Mair, courut en avertir Mme Banantyne. Celle-ci, promptement, jette un châle sur sa tête, et arrive comme une bombe au bureau de poste ; elle tenait un grand fouet dans sa main. Sans hésiter, elle s'avance sur Mair, lui saisit le nez entre ses doigts et lui administre cinq ou six coups de fouet autour du corps : " Tenez, lui dit-elle, c'est ainsi que les femmes de la Rivière-Rouge traitent ceux qui les insultent.

La scène ne dura qu'une demi-minute. Mais elle parut longue à Mair qui se hâta de sortir, n'osant ni parler ni se venger. Le soir, la chose était connue dans tout le pays.

Ce qui contribuait encore à jeter l'inquiétude dans les esprits, c'étaient les paroles impru-

dentes et menaçantes de tous ces étrangers à la colonie. A tout moment, on les entendait répéter: *Quand le Canada sera maître ici, vous verrez ce que nous ferons de vous.* "You will see what Canada will do when she takes hold of the country." (Begg's Red River Troubles, page 21.)

Le même auteur, Begg, ajoute: "C'était un "fait bien connu que les chefs de ce parti étran-"ger déclaraient ouvertement, que les métis "allaient être obligés de céder la place aux "Canadiens anglais."

Quelqu'un dira peut-être: mais ces gens qui parlaient de la sorte n'étaient pas les représentants du gouvernement canadien. Sans doute, ils n'étaient pas autorisés à parler ainsi, mais le pauvre peuple, lui, n'était pas capable de faire une enquête pour s'en assurer. D'ailleurs, MacDougall, lui-même, dans ses lettres à son secrétaire Mair, faisait fortement soupçonner qu'il y avait un complot contre les métis canadiens-français, et que le futur lieutenant-gouverneur n'était pas complètement étranger à ce qui se passait parmi ceux qui se vantaient d'être

envoyés par lui, pour lui préparer le chemin. Ainsi, par exemple, quand Dennis arriva avec ses arpenteurs, Mair reçut une lettre qu'il eut le malheur de perdre et qui tomba entre les mains de Riel. Or, dans cette lettre, il était écrit : "*Aussitôt que l'arpentage sera fait, nous y enverrons une émigration : of the good kind;*" le contexte expliquait clairement que cette émigration "*of the good kind*" serait composée des amis de MacDougall, qu'on voulait placer dans les établissements des métis français.

La preuve, c'est que peu de jours après, les arpenteurs commencèrent à tirer les lignes à la Pointe des Chênes et à Saint-Vital, deux paroisses établies exclusivement par des métis français. Il n'est donc pas étonnant, que les métis aient été unanimes à protester contre un empiétement qu'on pouvait appeler : *un brigandage.*

CHAPITRE III

La paroisse de la Pointe des Chênes, où Snow et ses arpenteurs avaient établi leurs quartiers pour les travaux du chemin Dawson, était l'une des parties les plus avantageuses du pays pour les colons. Outre la fertilité du sol et la facilité de s'y procurer de l'eau en abondance, cette place offrait encore au fermier l'immense richesse des forêts du Canada, qui viennent aboutir en cet endroit, à l'entrée des grandes prairies. Sur les bords de la Rivière-Rouge, à cinq milles de Saint-Boniface et de la ville de Winnipeg se trouvait aussi la florissante paroisse de Saint-Vital, formée de métis français. Après la Pointe des Chênes, c'était, sans contredit, l'endroit le plus capable de tenter la cupidité des étrangers.

Ces deux paroisses étaient les plus belles de la Rivière-Rouge, si l'on excepte les paroisses en bas de la ville, où sont les établissements écossais.

Snow donna ordre à ses arpenteurs de commencer leurs opérations sur ces deux points, et à mesure que les terrains y étaient arpentés, les amis de Dennis, de Mair et de Schultz s'en appropriaient des lots. M. Alex. Begg, que je vais citer souvent, dit à la page 25 de son livre, 5e ligne: "Aussitôt qu'il parut certain que Mac-" Dougall serait lieutenant gouverneur du " Nord-Ouest, ceux qui se donnaient pour ses " amis semblaient n'avoir d'autre idée que de " s'approprier le plus de terrain possible. *Made* " *it a point to secure as much of the country to* " *themselves as possible.*"

" Il est parfaitement connu et admis, ajoute le " même historien protestant, que, dans ce mou-" vement, le but principal des chefs du soit-" disant parti canadien était d'accaparer une " quantité de terrain assez vaste, pour faire de " chacun d'eux le plus riche propriétaire du " Dominion: " *to make him one of the largest land* " *proprietors of the Dominion.*"

Est-il étonnant que le peuple vit dans ces étrangers, des usurpateurs du sol qui, loin de représenter les vues d'un honnête gouverne-

ment, ne cherchaient que l'intérêt de leur bourse : *"In reality,"* dit Begg, *"they represented " their own pockets."*

Leur cri de *loyauté* ne servait qu'à couvrir leur rapacité.

Le colonel Dennis qui, à son arrivée à Winnipeg, avait fait semblant de se tenir éloigné du parti de Schultz, Snow et Mair, fut bientôt circonvenu par ces hommes et pris dans leurs filets : *"Became entangled by the same toils."* Begg, page 26.

Il était bien évident, d'ailleurs, qu'il était venu pour faire cause commune avec eux.

Plusieurs des membres de ce qu'on appelait le "*parti des arpenteurs*", non contents de prendre des terrains pour eux-mêmes, en prenaient aussi pour leurs amis du Canada et d'ailleurs. Il paraissait évident que tout le pays était destiné à devenir la proie de ces étrangers. Aucune propriété ne paraissait plus en sûreté. " It began to look as if no man's property was " safe. (Begg, page 26).

Le même historien dit : ' 'On pouvait crain-" dre que non seulement les lots non cultivés,

“ mais les terres en culture ne fussent accapa-
“ rées par eux. ”

Si le *Nor Wester* (1) eut fait connaître au gouvernement canadien, comment les choses se passaient à la Rivière-Rouge, en dénonçant les scandaleuses transactions du parti en charge du chemin du Lac des Bois, il eut ouvert les yeux aux ministres à Ottawa et prévenu peut-être des troubles qui éclatèrent peu après. Malheureusement ce journal fit justement le contraire; il garda le silence absolu sur tous les actes les plus blâmables du parti de Dennis et Schultz, et s'amusa à tromper l'opinion publique à l'étranger, en louant, outre mesure, la marche des travaux du chemin du Lac des Bois.

Mais, qu'importait à ces hommes la cause du Canada. Ce n'était pas pour la défendre, qu'ils s'étaient rendus d'avance à Winnipeg. Tout allait bien pour eux, du moment qu'ils trouvaient moyen de grossir leur bourse et de s'enrichir: “What did they care, dit Begg, whether
“ the cause of Canada received an injury, so

(1) Journal de Schultz.

"long as they made money and acquired pro-
"perty through it." (Begg, page 27).

A mesure que la nouvelle se confirmait que bientôt MacDougall arriverait à la Rivière-Rouge, les esprits devenaient de plus en plus inquiets chez les métis; cependant, rien ne faisait prévoir un soulèvement de la nation, ni une prise d'armes.

On se bornait à converser d'homme à homme, et à exprimer des craintes sur l'avenir.

Extérieurement, les métis écossais et anglais paraissaient assez indifférents. Les métis français parlaient peu de cette question en public; ils ne s'exprimaient librement que dans les assemblées secrètes, qu'ils commencèrent à tenir vers la fin de septembre 1869. Ces assemblées, peu nombreuses d'abord, eurent lieu à Saint-Vital et à Saint-Norbert. Ce fut Riel qui les convoqua. Personne ne connut, au dehors, ce qui se passait dans ces réunions, où seuls les hommes importants de la nation furent admis. Voici les deux questions qui étaient débattues dans ces assemblées: 1° Etait-il urgent de chasser du pays les arpenteurs qui se

permettaient de pousser leurs opérations sur les terrains déjà occupés? 2° Quels procédés adopter pour empêcher le futur lieutenant gouverneur d'entrer à la Rivière-Rouge, avant une entente du peuple avec le gouvernement canadien?

Pour ne rien faire d'illégal, il fallait agir avec la plus grande prudence. Le point important était de ne pas mériter de l'Angleterre l'accusation de rebelles.

Les métis déclarèrent donc que, comme sujets anglais, ils voulaient demeurer loyaux à l'Angleterre, et respecter l'autorité du gouverment légitime d'Assiniboia, aussi longtemps que celui-ci n'aurait pas proclamé sa propre déchéance; mais que d'un côté, la Compagnie de la Baie d'Hudson, n'ayant pas le droit de livrer le peuple de la Rivière-Rouge à un gouvernement étranger, et que de l'autre, l'Angleterre n'obligeant pas les provinces de l'Amérique du Nord à faire partie de la Confédération canadienne, les métis refusaient de reconnaître l'autorité du Canada jusqu'à plus ample information.

Par cette déclaration, le parti de Riel se trouvait placé sur un terrain inattaquable, et ne méritait en aucune façon le nom de *rebelle*, puisqu'il ne résistait à aucune autorité légitime. Ils ne prenaient donc les armes, au mois d'octobre 1869, que pour se protéger contre une bande d'étrangers qui voulaient se rendre les maîtres dans le pays, et qui voulaient répéter, sous le gouvernement de Sa Majesté, l'envahissement de l'Acadie, sous le prétexte de servir les intérêts de l'Angleterre.

Chasser les arpenteurs de Dennis était une démarche parfaitement légitime, qui n'incriminait aucunement les métis. Ils décidèrent donc de les empêcher de continuer leurs travaux d'abord, et de les chasser ensuite, s'ils persistaient à les poursuivre.

* * *

Ce fut sur cette entrefaite que l'Hon. Joseph Howe arriva à la Rivière-Rouge. Le mois de septembre touchait à sa fin et rien ne faisait encore prévoir une insurrection à main armée. Le voyage de ce ministre canadien n'avait

d'autre but que d'examiner attentivement le pays, pour se rendre compte par lui-même, de la situation. Quoique sa visite n'eut rien d'officiel, néanmoins de crainte de compromettre le gouvernement, il évita de se mêler à aucun parti et il se plaça sur le terrain de la plus stricte neutralité.

A son arrivée à Winnipeg, il fut invité chaudement, par Snow, à venir prendre son logement chez Schultz où les principaux amis de MacDougall l'attendaient; on avait même arboré, ce jour-là, sur la maison, le nouveau drapeau adopté par les haut-canadiens. Ce drapeau était l'Union Jack, auquel on avait ajouté en grosses lettres: *Canada.*

L'Hon. Howe déclina l'invitation et alla se loger à l'hôtel. Pendant son séjour à la Rivière-Rouge, il se conduisit avec la plus grande prudence; on peut dire que son passage produisit un bon effet sur l'esprit des métis en général et sur les métis français en particulier. Mais parce qu'il refusa d'aller banqueter avec ceux qui préparaient les troubles, il fut accusé d'avoir été traître à son pays. Voici ce que dit Begg

de cette accusation, qui d'ailleurs ne reposait sur rien de sérieux: " Because the Honorable " member of Hantz did not see fit to hob-nob " with the men who had been the cause of the " troubles and who greatly contributed to the " ruin of MacDougall, he was immediately " branded as a traitor of his country. (page 29). Le fait est que s'il eut commis l'imprudence de se mêler au parti canadien des amis de Mac-Dougall, il eut grandement contribué à fortifier, dans la colonie, l'opinion que ce parti représentait en réalité les idées du gouvernement canadien et incriminé davantage sa politique.

A tous ceux qui ont demandé: pourquoi l'Hon. Howe, durant sa visite à la Rivière-Rouge, ne s'est pas employé à arrêter les troubles ? la réponse est bien simple. L'Hon. Howe ne pouvait pas arrêter les troubles, puisqu'il n'y en avait pas encore; ce n'est que trois semaines après sa visite qu'ils ont éclaté. Le départ du mnistre a eu lieu le 20 septembre et les troubles ont éclaté le 17 octobre. Sans doute, il existait un grave malaise dans l'esprit des gens avant la prise d'armes, mais c'est jus-

tement ce malaise que l'Hon. Howe a cherché à faire disparaître par de bonnes paroles. A tous ceux qu'il a rencontrés pendant son séjour à la Rivière-Rouge, il n'a jamais manqué de dire : " Nous sommes vos frères ; nous venons "à vous avec les meilleures intentions possibles ; " nous voulons joindre nos efforts aux vôtres " pour développer les ressources du pays ; nous " vous tendons la main, acceptez-la comme une " main amie. "

Telle est la doctrine qu'il a prêchée ; il n'a jamais dit un seul mot d'injure contre l'Hon. MacDougall, comme l'affirme Alex. Begg, page 32 de son histoire des troubles.

Si M. MacDougall, au lieu d'envoyer devant lui à la Rivière-Rouge Snow et Mair pour lui préparer les voies, ou de prendre pour ses aviseurs des Schultz et des Dennis, eut envoyé des hommes comme l'Hon. Howe, à la sagesse de qui il eût pu s'en rapporter, il est certain qu'il n'eut jamais rencontré l'ombre d'une opposition.

* * *

Peu de jours après le départ de l'Hon. Howe,

vers le 5 octobre, les arpenteurs campés à Saint-Vital, du côté ouest de le rivière, sur la terre d'un métis du nom d'André Nault, furent sommés d'avoir à cesser leurs arpentages, avec menaces d'être chassés du pays, s'ils n'obéissaient pas immédiatement. Comme ils faisaient mine de ne pas entendre la sommation, et qu'ils continuaient à tendre leur chaîne, un grand métis, du nom de Janvier Ritchot, s'avança hardiment et leur dit : " Vous êtes assez loin ici ; vous allez ramasser tous vos instruments et déguerpir. "

— De quel droit, lui dit le chef des arpenteurs, vous autorisez-vous pour nous chasser? " Du droit naturel, répondit Riel, qu'a tout " homme de défendre sa propriété, quand on " vient l'en dépouiller injustement ; d'ailleurs, " nous n'avons aucun compte à vous rendre de " nos procédés ; bon gré, mal gré, vous allez " partir. " Les métis, au nombre d'une dizaine, étaient de taille à en imposer ; les arpenteurs, ramassèrent leurs instruments et décampèrent pour retourner à Winnipeg.

CHAPITRE IV

De ce moment l'annonce de la résistance au gouvernement canadien était donnée ; Riel, inconnu jusqu'alors, va devenir le chef de la nation métisse, et son nom va retentir dans tout le Canada, aux Etats-Unis et même en Europe, à cause du rôle important qu'il va jouer vis-à-vis du gouvernement canadien.

En 1869, Riel était un jeune homme de 21 ans, sorti du collège depuis deux ans seulement. Né à la Rivière-Rouge du mariage de Louis Riel, métis quarteron et de Julie Lajimonière, canadienne française, il fut envoyé, à l'âge de onze ans, au collège de Montréal, où il fit tout son cours, moins la dernière année de philosophie. Doué d'une grande imagination, il eut de beaux succès dans ses classes de littérature. En 1867, il quitta Montréal et se rendit à Saint-Paul, Minnesota, en recherche d'une situation, pour gagner sa vie. En 1868, il suivit attenti-

vement et avec un vif intérêt, dans les journaux américains, les démêlés de Snow avec ses ouvriers, et les procédés des amis de Schultz à l'égard de ses concitoyens. Il sentit, dès lors, qu'il allait avoir un rôle important à jouer dans son pays natal, et, de bonne heure au printemps de 1869, il se mit en route pour la Rivière-Rouge, où il arriva dans le cours du mois de juin.

Le premier acte qui le signala à l'attention du public fut l'ordre qu'il donna aux arpenteurs de cesser leurs travaux. Quelques jours après, il eut l'honneur d'être invité par le gouverneur MacTavish, à vouloir bien venir le voir chez lui au Fort, pour converser sur les affaires du pays. Pour ne pas compromettre la cause qu'il était bien déterminé à défendre, il consulta ses amis et prépara les réponses aux objections qu'il attendait de la part du gouverneur.

Celui-ci le reçut avec beaucoup de politesse. lorsqu'il se présenta; il lui dit qu'il était bien aise de voir arriver, dans la colonie, un jeune homme capable d'y rendre des services, par la haute éducation qu'il avait reçue. "J'ai bien

connu M. votre père lui dit-il ; c'était un homme sage et habile. " Je suis heureux, répondit Riel, de savoir que vous avez gardé de mon père ce bon souvenir, et je vous remercie pour les paroles élogieuses que vous m'en dites ; je tâcherai de l'imiter et de me rendre, comme lui, utile à mon pays, d'autant plus que les circonstances actuelles semblent m'en fournir l'occasion.

—Je crois, lui dit le gouverneur (amené ainsi à la question), que vos compatriotes ont tort de s'inquiéter outre mesure et de menacer le gouvernement canadien d'une insurrection pour l'empêcher de s'établir ici. Ne vaudrait-il pas mieux, pour eux, attendre en paix que le gouvernement fasse ici ses preuves ? il sera toujours temps d'adresser des plaintes à Ottawa.

— Excellence, lui dit Riel, ce ne sont pas les métis qui sont actuellement blâmables. Je n'ai pas le temps de voir, ce soir, jusqu'où vont les responsabilités dans le désordre qui règne en ce moment ; mais voici ce que je tiens à vous dire. Les colons anglais ne comprennent rien à la situation ; ils semblent tout-à-fait indifférents à la

question qui se pose aujourd'hui. Ils seraient prêts à laisser s'établir ici le gouvernement canadien, quitte à lui poser plus tard des conditions, si les affaires vont mal; or, telle n'est pas notre manière, à nous, de procéder. Il est, ce me semble, de la prudence la plus élémentaire d'empêcher le loup d'entrer dans la bergerie; vu qu'il est toujours plus facile de le tenir dehors que de le mettre à la porte lorsqu'il est entré. Pour nous, le gouvernement canadien, tel qu'il se présente, *c'est le loup*, et nous sommes bien déterminés à l'empêcher d'entrer chez nous où il n'a aucun droit. Nous restons loyaux sujets de Sa Majesté, mais nous refusons net de reconnaître, ici, l'autorité du Canada.

Le gouverneur ne s'attendait pas à une déclaration aussi catégorique; il fut fort surpris d'entendre Riel raisonner si juste et si énergiquement sur la question. Si le gouverneur MacTavish n'eût pas eu les intérêts de la Compagnie à ménager et à défendre, il se fut, dès lors, prononcé pour la cause des métis, car il était trop intelligent pour n'en pas admettre la justice.

Le gouverneur MacTavish était reconnu, par tous, pour un parfait gentilhomme. D'un caractère doux et affable, il était agréable en conversation et tous ses subordonnés le tenaient en haute estime. Quoique protestant, il ne manifestait aucun fanatisme contre les catholiques ; il avait même épousé une catholique et il confiait l'éducation de ses enfants aux maisons catholiques.

Dès le commencement de l'insurrection, cet homme droit et ami de la justice se trouva placé dans une position extrêmement délicate. Il avait un profond mépris pour le parti qu'on appelait le parti de Schultz, composé des haut Canadiens venus avec Snow et Mair, et des arpenteurs arrivés avec Dennis. Les lettres, qu'il adressa à l'Hon. MacDougall à Pembina, le prouvent clairement. Il désapprouvait la conduite de ceux qu'il regardait comme une source *de désordre*.

Comme gouverneur de la colonie, il avait à se ménager la confiance des colons anglais et celle des colons français, dont il avait besoin, pour faire marcher le commerce des fourrures ; mais il était, en même temps, gouverneur de

la Compagnie dont il avait à sauvegarder les intérêts.

On dit d'un homme, placé dans une impasse, qu'il est entre deux feux; M. MacTavish était entre trois feux et même entre quatre feux, — le gouvernement d'Ottawa, — le parti de Schultz, — les colons anglais et français, enfin les intérêts de la Compagnie, dont il était le gardien, comme gouverneur.

Il admettait, franchement et hautement, que le gouvernement canadien avait fait un faux pas dans la nomination prématurée de MacDougall, comme lieutenant gouverneur; que les gens de Schultz, avaient complètement gâté la cause canadienne et que les métis avaient droit d'être mécontents; cependant, il ne le disait pas publiquement.

Comme gouverneur et actionnaire dans la Compagnie, il avait intérêt à aplanir les voies pour le transfert afin de toucher le plus tôt possible les (£300.000) trois cent mille louis. Telle était la position du gouverneur MacTavish, à la Rivière-Rouge, en 1869. — Ce fut la dernière considération qui pesa le plus sur

sa détermination. Nous en avons une preuve dans une réponse qu'il fit à un missionnaire à l'été de 1869, voici à qu'elle occasion:

— Un soir du mois d'août (1869), le colonel Dennis, chef des arpenteurs, inquiet sur l'attitude des métis français, arrivait à l'évêché de St-Boniface et demandant à parler à l'administrateur du diocèse, le Rév. Père Lestang; Monseigneur Taché était absent pour assister au grand concile du Vatican, à Rome.

Le but de sa visite était intéressé; il venait tendre un piège aux missionnaires, en demandant la protection du clergé, pour l'aider à exécuter les travaux entrepris au nom du gouvernement canadien.

Depuis quelques semaines, il s'était aperçu du mécontentement des colons et il venait prier l'administrateur du diocèse de vouloir bien rassurer les gens, en leur donnant des explications à l'église, vu que les arpentages ne nuiraient pas du tout aux propriétaires des terrains.

Le bon Père, qui n'avait pas appris à se méfier des politiciens sans conscience, répondit bonnement au colonel Dennis, que le lende-

main, un dimanche, il parlerait aux métis, pour calmer leurs inquiétudes.

Dennis le remercia courtoisement et s'en alla joyeux, croyant bien avoir fait tomber le Rév. Père dans un piège.

A l'heure du souper, l'abbé Dugas, directeur du collège de St-Boniface, ayant eu vent de la démarche de Dennis, fit remarquer à M. l'administrateur qu'un avertissement donné à l'église, sur une telle question, était chose compromettante dans les circonstances actuelles, et qu'il valait beaucoup mieux ne rien dire. Le pays, dit-il au Rév. Père, n'appartient pas au Canada, si donc, sans plus de renseignements, nous faisons mine de prendre ces étrangers sous notre protection, il pourrait arriver que tôt ou tard nous le regretterions.

Je vais aller, dit le Rév. Père, consulter là-dessus M. MacTavish: — Allez-y, si vous le voulez, mon Père, lui répondit l'abbé Dugas, mais si le gouverneur veut être sincère, il vous dira ce que je vous dis; savoir, que le gouvernement canadien n'a pas droit d'envoyer ici des gens pour arpenter les terres.

Dans sa réponse au Rév. Père Lestang, M. MacTavish resta cette fois dans son rôle de gouverneur de la Compagnie, mettant de côté toute autre considération que celle des trois cent mille louis. Conformément au proverbe anglais qui dit: Charity begins at home, il voulait aplanir toutes difficultés. Il dit donc au Rév. Père que le gouvernement Canadien était très favorablement disposé envers les colons de la Rivière-Rouge et qu'il ne voyait nul inconvénient à laisser faire les arpentages.

A son retour à l'évêché, le Rév. Père raconta à l'abbé Dugas le résultat de sa visite au gouverneur. " Eh bien ! mon Père, lui dit l'abbé, moi, je persiste à soutenir que le gouvernement canadien fait une faute grave, en envoyant ici des arpenteurs, dont le but réel est de travailler au profit de quelques ambitieux, qui veulent s'emparer des plus beaux terrains dans la colonie. Croyez-moi, nous n'avons rien à gagner et tout à perdre, en nous faisant les protecteurs de ces étrangers. Laissons les métis agir comme ils le jugeront à propos. C'est leur affaire et non la nôtre. "

Le lendemain, Dennis envoya à l'église un de ses agents pour entendre l'avis donné au peuple; mais voyant que pas un mot n'avait été prononcé sur ce sujet, il comprit que la mèche avait été éventée.

Maintenant que nous connaissons le gouverneur MacTavish et la position dans laquelle il se trouvait, reprenons la marche des événements qui vont se presser en foule, pendant quatre mois.

CHAPITRE V

Le soulèvement éclata le 17 octobre, à Saint-Norbert, où une quarantaine de chasseurs armés s'assemblèrent et barrèrent le chemin du roi, pour empêcher tout étranger de rentrer dans la colonie. Cette barrière, sur le grand chemin, fut placée à quelques arpents du pont sur la rivière Sâle.

La nouvelle venait d'arriver à Winnipeg que l'Hon. MacDougall était à la veille de toucher le territoire anglais à Pembina et qu'il envoyait en avant de lui son ménage et plusieurs caisses contenant des carabines. Pourquoi ces armes se demandaient les gens? L'indiscrédition de ses amis avait révélé le secret. Ces armes étaient destinées à armer ses partisans, en cas de trouble.

Un nommé Hyman, qui avait passé une quinzaine de jours à Saint-Norbert comme espion de Schultz, avait dit à une femme métisse, chez

qui il prenait sa pension, que plusieurs des étrangers, entrés dans le pays, avaient apporté avec eux un uniforme militaire et que lui-même avait le sien. Il ajouta que toutes ces précautions étaient prises pour protéger MacDougall.

Ce fut cet homme (Hyman), espion du parti Canadien-anglais, qui se rendit le 22 octobre au Fort Garry, pour faire devant le juge de paix, William Cowan, la déclaration suivante assermentée.

" Qu'une quarantaine d'hommes armés
" étaient assemblés à Saint-Norbert, sur les
" bords de la rivière Sâle; qu'ils avaient barri-
" cadé le chemin et interrompu toute circula-
" tion; que ces hommes armés appartenaient
" aux paroisses de Saint-Norbert et de Saint-
" Vital; que plusieurs autres étaient logés dans
" les environs; que ces hommes étaient station-
"nés là pour s'opposer à l'entrée de l'Hon.
" MacDougall, dans la Rivière-Rouge; qu'ils
" étaient tous déterminés à lui fermer le pas-
" sage et même à le tuer, s'il voulait rentrer
" malgré eux dans la colonie.

" Que déjà une vingtaine de soldats étaient

"en route pour Pembina, où ils devaient ren-
"contrer le lieutenant-gouverneur et lui en-
"joindre de ne pas mettre le pied sur le terri-
"toire anglais."

Enfin, le déposant engage fortement le juge de paix à prendre immédiatement des mesures pour réprimer le soulèvement ; et, par une prompte démarche, détourner la calamité dont le pays était menacé.

Cette déclaration fut faite le 22 octobre, cinq jours après la prise d'armes.

On voit ici que ces étrangers avaient pris d'avance des mesures pour écraser les métis, comme l'avaient été jadis les acadiens et comme l'ont été depuis les bons Boërs. Avec leur organisation secrète, ils ne croyaient pas que les métis pouvaient faire une opposition sérieuse.

La rumeur que MacDougall envoyait devant lui des armes n'était malheureusement que trop vraie ; ce fut ce qui mit le comble à l'indignation des métis français, et les confirma dans la détermination de repousser, *coûte que coûte*, le gouvernement canadien.

Dans une assemblée, tenue à Saint-Norbert,

le 16 octobre au soir, les métis formèrent un conseil dont Johnny Bruce fut élu président et Riel secrétaire. La salle publique attenante à l'église fut choisie pour le lieu des réunions qui devaient être fréquentes, car à tout moment il se présentait un cas à débattre et à élucider.

En fermant la voie publique, le pays était déclaré en état de siège, pour empêcher tout étranger d'y rentrer et de venir par là porter secours au parti de Dennis, qui travaillait dans le bas de la colonie à recruter des soldats pour aller au-devant de MacDougall à Pembina; il avait même envoyé au Portage de la Prairie quelques-uns de ses arpenteurs former une compagnie prête à tomber sur les métis pour les disperser.

Après la déposition de Hyman, le 22 octobre, devant le Dr Cowan à Fort Garry, le parti de Dennis, voyant que le Compagnie de la Baie d'Hudson ne prenait aucune mesure pour arrêter l'insurrection naissante, et que le temps pressait pour porter secours à MacDougall, avait tenu conseil à Winnipeg et avait décidé d'opposer la force à la force, et à déclarer la

guerre civile dans la colonie, en opposant les métis anglais aux métis canadiens français.

Pour cacher son jeu hypocrite, Dennis annonça qu'il envoyait ses arpenteurs au Portage de la Prairie, pour aider ceux qui avaient déjà commencé des travaux en cet endroit. Voici ce qu'en dit Begg dans son histoire. " Dennis en-
" voya une partie de ses employés au Portage
" de la Prairie, sous prétexte d'aider les arpen-
" teurs dans leurs opérations. Mais en réalité
" pour agir de concert avec le parti du bas de la
" colonie, dans le but d'introduire MacDougall
" dans le pays." (1)

* * *

Pendant tout ce temps là, MacDougall entretenait des intelligences avec son parti à Winnipeg; les courriers qu'il envoyait prenaient des chemins détournés à travers la grande prai-

(1) "He dispatched a portion of his employees in the direction of Portage Laprairie on the ostensible business of attending to their surveying operations, but, as it has since been ascertained, their real object was to act on consort with other party on the settlement to bring in the governor MacDougall by force." — (A. Begg, *Red River Troubles*).

rie. Il fallait couper court à ses communications et paralyser l'organisation de Dennis. Sachant que personne ne pouvait lui échapper par le chemin de St-Norbert, Riel fit surveiller les chemins du large par des sentinelles.

Les métis français avaient à redouter la trahison de trois métis anglais, riches propriétaires et fort influents comme anciens traiteurs à la prairie. Ces trois hommes s'offraient de faire entrer MacDougall par des chemins détournés et de le conduire jusqu'à Winnipeg. Pour avoir raison de ces trois personnages, Riel usa d'un stratagème qui lui réussit parfaitement. Il écrivit à William H... et à ses deux amis une lettre anonyme lui disant que: "puisqu'ils "faisaient cause commune avec les étrangers "qui venaient semer la guerre civile dans le "pays, ils allaient tous les trois en payer les "dépenses et que leurs riches troupeaux ser-"viraient à nourrir les soldats de Riel, pendant "la guerre." Le remède produisit son effet; dès le lendemain, ils allèrent protester, dans le journal, qu'ils n'avaient jamais eu l'intention d'aider les étrangers. Alex. Begg, dit dans son

histoire des troubles: que tout le monde resta surpris de cette volte face si subite. L'explication se trouve dans la lettre adressée à William H... et à ses amis par un métis de Saint-Norbert. Ces riches métis tenaient plus à leurs troupeaux qu'à MacDougall.

* * *

Délivré d'un danger de ce côté, Riel échelonna des piquets de soldats sur différents points de la route, entre Saint-Norbert et Pembina, pour couper toute communication entre MacDougall et ses amis. En même temps, il donna ordre d'arrêter toutes les malles à Saint-Norbert. " Quant à faire la guerre, dit-il, il faut la faire tout de bon; une résistance à moitié serait un jeu d'enfant. "

La position, en effet, devenait extrêmement sérieuse et se dessinait de plus en plus nette que jamais. MacDougall était campé aux frontières, résolu à poursuivre sa route vers Winnipeg, encouragé qu'il était par ses amis à compter sur un soulèvement général des anglais pour

sa cause. Dans le bas de la colonie et au Portage, Dennis et Schultz faisaient des assemblées et employaient tous les raisonnements possibles pour persuader aux colons anglais qu'il était de leur devoir, de loyaux sujets anglais, de s'unir au parti de MacDougall.

Tous ces gens prenaient le nom de *loyaux*, et accusaient les métis français d'être des *rebelles*.

Si les métis français, dit Begg, étaient rebelles les gens de Dennis ne l'étaient pas moins. (1)

Aujourd'hui quand toutes les passions soulevées par ces événements sont apaisées, quel est l'honnête homme qui refusera d'admettre que les vrais rebelles et les seuls rebelles étaient les amis de MacDougall ?

Pendant que MacDougall intriguait et que Dennis organisait son parti, le conseil d'Assiniboia s'assemblait à Fort Garry pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire pour rétablir l'ordre.

(1) Was it not a rebellion when colonel Dennis organized his party of surveyors into a small band of soldiers for the purpose of carrying on war in a country which did not, at the time, belong or owe allegiance to Canada.

Après quelques séances, les membres du conseil, à l'unanimité, résolurent d'enjoindre à MacDougall d'attendre à Pembina et d'expliquer au gouvernement d'Ottawa sa position.

Le gouverneur MacTavish lui écrit le 30 octobre.

" C'est mon opinion et celle du conseil, qu'il
" vaut mieux pour vous, de demeurer à Pem-
" bina pour y attendre l'issue des négociations,
" dans l'espérance qu'elles apaiseront les mé-
" contents. Sur ce point, le conseil est entière-
" ment dans mes vues."

Dennis, ne pouvant plus compter sur Wm H... et ses deux compagnons pour introduire MacDougall par un chemin détourné, et ne trouvant aucun enthousiasme chez les colons écossais et anglais pour répondre à son appel, prit le parti d'aller en personne, à Pembina, rencontrer MacDougall et lui rendre compte de la situation. Ce fut, selon nous, la seule circonstance où il lui fut vraiment utile ; car il l'aida à se loger, lui et sa famille, un peu confortablement pour le temps qu'il demeura sur les frontières américaines.

* * *

N'osant pas s'avancer lui-même dans le pays, MacDougall eut l'idée d'y envoyer son secrétaire, Norbert Provencher, neveu du premier évêque de la Rivière-Rouge, dans l'espoir que son nom lui gagnerait les sympathies des métis français. Il arriva à Saint-Norbert le jour de la Toussaint, au matin, un peu avant l'heure de l'office. Arrêté à la barrière par la sentinelle, il fut conduit à l'église escorté de deux grands gaillards, fusil à l'épaule. Un moment, il crut que sa dernière heure était sonnée; il reprit ses esprits quand M. le curé Ritchot, averti de la capture de cet étranger, vint l'inviter à prendre place dans l'église pour y entendre la messe. Plus tard, Provencher disait à ses amis qu'il n'avait jamais prié plus dévotement que cette fois-là. Après l'office, il eut une entrevue avec Riel et ses conseillers qui lui expliquèrent dans quelle situation se trouvait le pays et l'impossibilité d'y laisser entrer MacDougall. Quant à lui-même, ils lui dirent qu'ils allaient le renvoyer à Pembina avec une escorte de soldats

Au moment où il allait partir, le capitaine Cameron, nommé par le gouvernement d'Ottawa pour accompagner MacDougall, arrivait à la barrière, conduit par deux fringants chevaux. Il avait voulu lui aussi faire une tentative d'arriver à Winnipeg. " Renversez cette barrière, cria-t-il avec force aux métis, et livrez-moi le chemin :" en même temps, il cinglait un coup de fouet à ses chevaux. Ceux-ci se cabrèrent, mais deux robustes métis, accoutumés à maîtriser des chevaux sauvages, les saisirent à la bride et firent tourner brusquement la voiture: Vous allez retourner à Pembina, lui dit Riel, et pour être bien certain que vous ne prendrez pas une autre route, mes soldats vont vous accompagner jusque là.

M. le curé Ritchot, qui avait suivi Provencher depuis l'église jusqu'à la barrière, monta en voiture avec lui pour l'accompagner l'espace de quelques milles et lui donner d'utiles explications.

Les soldats, qui accompagnaient Provencher et Cameron, avaient ordre de se rendre jusqu'à Pembina, pour signifier à l'Hon. MacDougall

d'avoir à se retirer du territoire anglais, et de n'y plus remettre le pied au risque de sa vie. Ces soldats étaient au nombre de vingt.

MacDougall avait traversé la frontière américaine avec toute sa suite et s'était logé dans le fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ce fort était protégé par une forte palissade, en gros pieux, hauts d'une quinzaine de pieds.

Avec des munitions et un peu d'expérience militaire, il eut été facile d'y garder longtemps la position. C'est bien ce que craignaient les métis qui venaient avertir MacDougall de sortir de là, pour regagner les frontières américaines.

Les soldats arrivèrent auprès du fort de Pembina, sur les quatre heures de l'après-midi. Ils remarquèrent que MacDougall, en s'y logeant, n'avait pas pris la précaution d'en fermer les portes.

Lépine, le chef de la petite troupe, se rendit immédiatement auprès du futur lieutenant gouverneur, et lui notifia, en présence de deux témoins, d'avoir à évacuer le fort sur le champ : "Partez, lui dit-il, dès ce soir, avec tous ceux

qui vous suivent, et ne revenez plus sur le territoire anglais.

Je suis lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, lui dit MacDougall; je suis nommé par la Reine, par conséquent, vous ne pouvez pas m'empêcher de me rendre à mon poste, à Winnipeg.

Je n'ai aucun compte à vous rendre, lui dit Lépine, je n'ai qu'un ordre à exécuter de la part de mon chef Riel; cet ordre c'est de vous chasser d'ici, et vous en partirez bon gré mal gré. Si demain, à neuf heures, vous êtes encore dans le fort, je ne réponds de rien. A ce moment, la petite troupe, restée en dehors des portes, se précipita dans le fort.

En les apercevant avec une mine déterminée à tout, MacDougall fit mettre les chevaux aux voitures, et toute sa suite se hâta de gagner la frontière. Lépine et ses hommes le suivirent jusqu'à la ligne américaine, et avant de le quitter, ils lui dirent: "Vous voyez cette ligne de démarcation, eh bien! si vous osez la franchir de nouveau, pour entrer sur le terri-

toire de la Rivière-Rouge, vous en subirez les conséquences."

MacDougall alla se réfugier dans une pauvre maison, sur les bords, de la rivière Pembina. C'est là qu'il passa deux longs mois, occupé à comploter et à semer les germes de la guerre civile dans la colonie de la Rivière-Rouge.

Le lendemain, Lépine, après avoir laissé une garde au fort pour surveiller les mouvements de Dennis, repartit pour Saint-Norbert.

CHAPITRE VI.

Le 2 novembre, Riel, après avoir pris l'avis de son conseil, se décida à faire occuper le Fort Garry par une soixantaine de ses soldats.

Ce fort, bâti au confluent de l'Assiniboine et de la Rivière-Rouge, à un mille de la ville de Winnipeg, était un point stratégique de la plus grande importance; il était la clef de la colonie. Approvisionné de vivres et de munitions de guerre, défendu par de solides et hautes murailles, flanquées de tourelles pourvues de canons, il pouvait, même avec peu de soldats bons tireurs, soutenir un siège contre tous les efforts des étrangers, qui se trouvaient dans le pays.

Dennis avait formé le dessein de s'y loger avec ses gens pour, de là, communiquer avec Pembina. Si l'exécution de son projet eut prévenu la démarche des métis, la position de ceux-ci se trouvait complètement paralysée, car

alors, il ne leur restait plus aucun point de ralliement.

Ordinairement, les portes du fort n'étaient fermées que durant la nuit; le jour, elles restaient ouvertes aux voitures et aux piétons; il était donc facile, à une poignée de soldats de s'y introduire, les uns à la suite des autres, sans éveiller de soupçons.

De Saint-Norbert, où était le camp des métis, le chemin pour aller à Fort Garry passait presque tout le long, à travers le bois, de sorte que les soldats pouvaient y cacher leur marche jusqu'au bord de la rivière Assiniboine, qui coule au pied du fort.

Vers les trois heures de l'après-midi, on vit apparaître, par groupes de quatre ou cinq, des hommes armés qui montaient la côte et entraient au fort comme de simples chasseurs de la prairie. Les premiers qui entrèrent n'éveillèrent pas la curiosité des commis, ni des autres employés de la Compagnie. Ce ne fut qu'au moment où les derniers soldats entraient qu'on remarqua quelque chose d'inaccoutumé. Riel, qui avait accompagné ses hommes, alla trouver

le Docteur Cowan, premier officier en charge du fort, pour lui expliquer sa démarche.

"Que venez-vous faire ici avec des hommes armés," dit le Docteur Cowan à Riel ?

"Nous venons pour garder le fort," répondit-il.

"Garder le fort?" Mais contre qui? "Contre un danger éminent qui nous menace et menace tout le pays," dit Riel; "mais je n'ai pas le temps de vous donner toutes les explications ce soir; mes hommes vont se loger dans l'un des bâtiments du fort; vous les nourrirez et ils ne toucheront à rien."

Le Docteur Cowan vit bien qu'il était inutile de protester; il se consola néanmoins sur la promesse que les soldats ne toucheraient à rien, et n'interrompraient pas les affaires du commerce. Le soir, à la tombée de la nuit, les portes du fort furent fermées et gardées par des sentinelles, comme en temps de guerre.

Cette occupation du Fort Garry déconcerta les partisans de Dennis, et eut pour effet, en même temps, de faire murmurer les colons anglais qui, ne comprenant rien à la situation po-

litique, ne voyaient dans la démarche des métis français qu'une violation du droit de propriété. Ils oubliaient que la Compagnie, en vendant le territoire, n'avait pas le droit d'en vendre les habitants, et que ceux-ci, étant dans un cas de légitime défense, avaient droit aux moyens de se défendre. Quand un incendie éclate, ce n'est pas une injustice que de faire sauter les maisons des particuliers pour couper le feu et l'empêcher de se propager.

Assuré maintenant que le fort ne servirait pas de refuge à ses ennemis, Riel travailla à rallier les colons écossais du bas de la colonie à son parti.

Il s'agissait d'abord de leur faire comprendre qu'il était autant de leur intérêt que de celui des métis français de s'opposer à l'entrée de MacDougall, avant d'avoir posé des conditions au gouvernement d'Ottawa. La chose paraissait si simple aux métis français qu'ils espéraient arriver facilement à une entente avec les colons anglais. On va voir bientôt qu'ils se trompaient.

Le 6 novembre, Riel envoya distribuer dans

les paroisses anglaises et écossaises l'invitation suivante :

"Le chef et les représentants de la population française dans la Terre de Rupert, après "avoir chassé les envahisseurs de leurs droits, "comptant sur les sympathies de leurs frères "d'origine anglaise, viennent leur tendre une "main amie et les inviter à envoyer douze re-"présentants dans le but de former, avec les "métis français, un conseil où seront discutés "les moyens à prendre pour sauvegarder les "intérêts de la nation dans les circonstances ac-"tuelles.

"Ce conseil s'assemblera dans la salle de la "cour de justice, à Fort Garry, le 16 novembre "prochain.

"Par ordre du président,

"LOUIS RIEL, *Secrétaire.*"

Winnipeg, 6 novembre 1869.

Les colons anglais acceptèrent l'invitation, et choisirent leurs délégués; cependant, le 7 novembre, un incident qui se produisit à Saint-Norbert, en indisposa plusieurs d'entre eux.

C'était toujours pour eux la même histoire qui recommençait; ils ne comprenaient pas la question, et par là même, ils ne s'expliquaient pas les procédés de Riel.

Pour eux, la prise de possession du Nord-Ouest par le Canada, sans conditions, ne les effrayait pas. Peut-être parce qu'ils avaient moins à y perdre que les métis français, n'ayant pas à sauvegarder comme eux des intérêts nationaux et religieux, tels que les écoles et la langue française. D'un autre côté, peu accoutumés aux luttes politiques, ils se laissaient impressionner outre mesure par des incidents qu'en temps de guerre, on regarde comme insignifiants.

Quelques jours après l'invitation, adressée aux paroisses anglaises, d'envoyer des représentants à Fort Garry, Riel confisquait, à Saint-Norbert, le ménage de MacDougall, parce que les caisses, où se trouvait ce ménage, conte-

naient en même temps les armes dont nous avons déjà parlé plus haut. Malencontreusement, dans la caravane qui transportait ces caisses, se trouvaient des objets consignés à certains marchands de Winnipeg. Pour le moment, ils eurent le sort des caisses de MacDougall.

Cette confiscation des armes s'imposait absolument, et Riel eut commis une lourde faute en les laissant arriver à leur destination. Si une compagnie de soldats eut accompagné le futur gouverneur, ç'eut été beaucoup moins compromettant que des caisses de carabines envoyées en avant de lui: "Arms without the men to handle them was certainly a queer method to sustain the dignity of the law." (Begg, p. 52.)

* * *

Les marchands de Winnipeg, privés de leurs marchandises, subirent un dommage dont les conséquences n'étaient pas à comparer avec les dangers que courait la colonie, en y laissant pénétrer des armes. Le feu était allumé aux

quatre coins du pays, par une bande d'aventuriers sans conscience; or, dans un incendie qu'on veut éteindre, on ne regarde pas si l'eau des pompes va gâter des tapis précieux; ce qui presse, c'est d'éteindre le feu. Les colons anglais ne pouvaient pas se placer à ce point de vue. Si les droits de la nation ont été sauvegardés en 1869, par le bill de l'entrée du Nord-Ouest dans la confédération, le mérite en revient à la population canadienne-française, dont Riel dirigea les mouvements.

* * *

Le 9 novembre, le gouverneur MacTavish écrivit une lettre à MacDougall pour le presser cette fois de ne pas persister à demeurer à Pembina, mais de retourner immédiatement à Ottawa, pour y attendre des circonstances plus favorables. Ce retour à Ottawa n'eut pas fait le jeu des amis de MacDougall à Winnipeg. Aussi, nous allons voir que leurs conseils étaient bien différents de ceux du gouverneur

MacTavish; ce furent ceux de ces faux amis qui prévalurent.

Le 7 novembre, MacDougall écrit au gouverneur MacTavish.

"Je vous ai déjà envoyé deux lettres, vous "expliquant en détail ma position, et vous sug-"gérant de lancer une proclamation pour ex-"pliquer le changement de gouvernement, et "avertir ainsi les mécontents des conséquences "qui vont résulter de leurs actes illégaux.(1). "J'ai été désappointé d'apprendre que les auto-"rités n'avaient rien fait pour informer le public "de ce changement de gouvernement proclamé "par un acte impérial, sanctionné par la Reine.

"Je vous rappellerai, à vous et à votre con-"seil, qu'en attendant la proclamation du trans-"fert, vous êtes gouverneur du pays, et par con-"séquent, responsable de tout ce qui trouble "l'ordre public," etc., etc.

Comment expliquer la conduite et les paroles de MacDougall, qui s'en vient faire la guerre dans un pays où, de son propre aveu, il n'a au-

(1) On est stupéfait d'entendre reprocher des illégalités par un homme dont tous les actes sont illégaux.

cun droit acquis, et qui ose reprocher au gouverneur MacTavish de porter la responsabilité des désordres dont il est lui, MacDougall, le principal auteur.

De deux choses l'une: ou bien MacDougall et ses amis avaient perdu la tête, ou bien c'était une bande de flibustiers qui venaient dépouiller les métis de leurs biens. Dans les deux cas, Riel avait parfaitement droit de prendre les armes contre eux, et de demander au gouvernement d'Ottawa, raison d'une telle conduite.

N'était-ce pas, pour MacDougall, se couvrir de ridicule que de venir donner des avis au gouverneur MacTavish, l'homme le plus en état de juger des événements qui se passaient dans la colonie, et des meilleurs moyens à prendre pour pacifier le pays?

En agissant de la sorte, dit Begg, "He has called down upon him the censure of all right-thinking people." (Red River Troubles, p. 55.)

MacDougall a eu beau, plus tard, dégager sa responsabilité et chercher à persuader au public qu'il ne faisait pas cause commune avec ceux qui l'ont précédé de quelques mois à la

Rivière-Rouge, l'impression est restée dans les hommes *impartiaux* qu'ils poursuivaient tous le même plan, tracé d'avance par des sectaires: d'empêcher, au Nord-Ouest, la formation d'une seconde province de Québec.

En lisant les correspondances de MacDougall avec Mair, son secrétaire; Snow, le chef des arpenteurs, et Dennis, son lieutenant, il n'y a plus aucun doute qu'il est resté avec une terrible responsabilité, et que s'il n'y a pas eu de massacres à la Rivière-Rouge, la chose n'a pas dépendu de lui, car il a fait de son mieux pour en produire un.

* * *

Dans une première lettre, le gouverneur William MacTavish recommande à MacDougall de ne pas entrer dans le pays en usant de force, de peur de soulever une guerre de race et de religion. Dans une seconde lettre, voyant la situation empirer et le peu de chance de voir le calme se rétablir, il lui conseille d'aller instruire lui-même le gouvernement d'Ottawa de l'état de choses, et au lieu de s'en rapporter

à ses sages avis, il préfère écouter ceux de Schultz et Dennis qui lui conseillaient de déclarer la guerre civile.

Le 15 novembre, Snow lui écrit que les Anglais ne répondent pas à l'invitation de Riel, et qu'ils refusent d'envoyer douze représentants à Fort Garry. "Lancez," dit-il, "une procla-"mation et avancez sans crainte." "Issue pro-"clamation and then you may come fearless "down. By no means leave Pembina."

SNOW.

Le 16 novembre, pendant que le conseil siége et que les délégués anglais sont à discuter avec les délégués français, Mair écrit à MacDougall:

"Le conseil est à délibérer en ce mo-"ment—quittez Pembina, et venez. Si les "Anglais n'ont pas pris les armes pour "vous, c'est qu'ils n'ont pas été appelés "par l'autorité. Lancez votre Proclama-"tion et immédiatement vous aurez 500 "hommes. Issue your Proclamation, and "it will be responded to by 500 men."

MAIR.

Le 12 novembre, quatre jours avant la réunion des membres du conseil, les amis de MacDougall avaient adressé au gouverneur MacTavish une requête pour le presser de publier une proclamation, expliquant à tous les *loyaux* sujets de Sa Majesté, que les Territoires du Nord-Ouest étaient passés sous l'autorité du gouvernement canadien, et que tous les habitants de ce pays étaient tenus de reconnaître MacDougall comme le représentant de la Reine, et de le défendre contre le parti des rebelles qui s'obstinaient à lui fermer l'entrée du pays. Suivaient les signatures de ces prétendus loyaux.

* * *

Ces hommes sont d'une audace inqualifiable. Le 9 novembre, trois jours avant la présentation de leur requête pour demander une proclamation, le gouverneur MacTavish avait fait connaître qu'il n'y avait encore aucun document officiel du transfert; que, par conséquent, le peuple de la Rivière-Rouge relevait toujours du gouvernement d'Assiniboia, lequel n'avait

pas encore abdiqué. "Up to the moment, we have no official intimation from England of the fact of the transfer or of the condition or of the date at which they have to take practical effect upon the government of this country."

Les séances du conseil du 16 et 17 novembre se passèrent, pour les délégués anglais, à susciter des objections presque toutes en dehors de la question, laquelle se réduisait à ceci:

1. Le Canada n'a aucun droit ici.

2. Nous ne lui devons aucune obéissance.

3. Nous voulons négocier avec lui avant de consentir à entrer dans la confédération.

Evidemment, quelques-uns des délégués anglais, au conseil, pactisaient avec Schultz et Dennis.

* * *

Le 18 novembre, la séance fut levée et les débats renvoyés au 22.

Ce fut ce jour-là, le 18 novembre, qu'eut lieu le procès intenté par Snow à ses employés. Nous allons en dire un mot.

Les employés de Snow avaient voulu le

noyer à la Pointe des Chênes, l'été précédent, parce qu'il refusait de leur payer le salaire de quelques jours de travail. Scott, exécuté plus tard par Riel, était un des hommes de Snow et non le moins turbulent. Il se mit à la tête des mécontents et proposa aux travailleurs de noyer leur chef. Ils le lièrent avec de bonnes cordes et le traînèrent à la rivière, bien déterminés, paraît-il, à l'y jeter. Voici ce qu'en dit le gouverneur MacTavish, dans une lettre du 12 octobre 1869.

"Je suis peiné de dire que M. Snow, le surintendant des travaux du chemin Dawson, a eu de très grandes difficultés avec ses travailleurs, dont la plus grande partie sont ici des étrangers. Ces hommes se plaignent amèrement d'avoir été maltraités, mais ils sont assurément dans leur tort pour avoir usé de violence, en traînant M. Snow à la rivière avec l'intention manifeste de le noyer s'il refusait de leur payer ce qu'ils réclamaient de lui. Pour se délivrer, il leur paya la somme demandée, tout en protestant qu'elle ne leur était pas due. Il les a cités en cour comme voleurs; mais les magis-

trats ont trouvé le fait d'une telle gravité qu'ils ont renvoyé le procès au mois de novembre pour assaut grave."

La raison pour laquelle il refusait de payer les réclamants était que ceux-ci voulaient être payés pour des jours pendant lesquels ils s'étaient mis en grève.

En sortant de la cour, Scott, voyant que les travailleurs n'avaient pas gain de cause, dit tout haut à ses associés: "*Nous eussions mieux* " *fait de le noyer dans le temps.*" (Begg, Red River Troubles.)

* * *

Pendant que Riel s'efforçait d'opérer l'union entre les colons anglais et français, MacDougall complotait à Pembina, pour les diviser.

Le 4 novembre, il avait envoyé à Winnipeg le major Wallace comme espion. C'est MacDougall qui le raconte à l'hon. Howe dans une lettre qu'il adresse de Pembina à celui-ci, le 25 novembre:

Pembina, 25 nov. 1869.

A l'Hon. Jos. Howe,

" J'ai l'honneur de vous communiquer ici un rapport *confidentiel* du Major Wallace que j'ai envoyé à Fort Garry en mission spéciale, d'où il est revenu le 22 courant.

C'est de lui, dont je vous parle dans ma lettre du 5 novembre, comme ayant réussi à capter la confiance de quelques-uns des conspirateurs; c'est ainsi qu'il a obtenu une passe. Ce major Wallace a été un des employés de Dennis; c'est un rusé Ecossais qui a déjà résidé plusieurs années en Canada. Je crois qu'il est très bien doué pour la mission que je lui ai confiée."

Oui, en effet, Wallace avait toutes les qualités d'un espion de basse classe. Il fit à son maître beaucoup plus de tort que de bien. Si durant son séjour à Fort Garry, il réussit à saisir quelques secrets des partisans de Riel, il en

révéla sur son maître, que Riel sut mettre à profit (1).

Le 19 novembre, au moment où cet espion de bas étage quittait Fort Garry pour aller rejoindre son maître à Pembina, les métis saisirent dans ses valises deux carabines et un revolver. Vous êtes libre de vous en aller, lui dirent-ils, mais allez-vous-en sans armes. Ce fait prouve qu'il n'avait guère inspiré de confiance aux partisans de Riel en dénigrant, devant eux, son chef MacDougall.

(1) It is notorious that major Wallace came to the settlement and sought by every means to place MacDougall in the worse position possible. He called him overbearing and proud ; vain of his position and ready to assert his superiority over the people of the country beside other abuse unmentionable here. —Begg, *Red River Troubles*, p. 83.

CHAPITRE VII.

Le 22 novembre, les délégués français et anglais, réunis au fort, siégèrent depuis le matin, à 9 heures, jusqu'à 4 heures de l'après-midi, sans pouvoir s'entendre. A ce moment, Thomas Bunn, délégué pour la paroisse de Saint-Clément, se leva et dit: "Nous avons déjà perdu trois jours à débattre les mêmes questions sans les faire avancer d'un pas; il est inutile de siéger plus longtemps. Je propose donc, aux français, de déposer les armes et de se mettre sur le même pied que nous, pour examiner la situation et en arriver à une entente. Je suis d'opinion qu'il est bon de laisser entrer MacDougall sur le territoire de la Rivière-Rouge, afin que nous puissions tous nous expliquer devant lui et lui poser nos conditions.

C'était un jeu d'enfants que Bunn proposait là. Riel le comprit; il se leva excité, et dit aux délégués que: ni lui ni ses partisans ne consen-

tiraient à laisser entrer MacDougall dans la colonie dans les circonstances actuelles, ni comme lieutenant-gouverneur, ni comme homme privé.

Cette déclaration nette et énergique mit fin aux débats de la journée. On convint cependant de se réunir de nouveau le lendemain, sans beaucoup d'espoir d'en arriver à une entente.

* * *

A partir de ce moment, les événements vont tellement se précipiter qu'il devient difficile à l'historien de les grouper avec ordre.

MacDougall à Pembina, entouré de son conseil, complote plus que jamais pour entrer dans la colonie. Riel, barricadé dans son Fort Garry, est déterminé à pousser la résistance jusqu'au bout. Les amis de Schultz sont assemblés dans sa maison, et forment le plan de s'emparer du fort ; les colons écossais et anglais paraissent plus disposés à prêter leur secours aux amis de MacDougall qu'à Riel. Ces quatre groupes vont évoluer ensemble ; celui de Riel pour empêcher MacDougall d'entrer, les trois

autres pour l'introduire dans la colonie; c'est le moment le plus critique de la situation; c'est ici que Riel a montré de l'énergie et de l'habileté.

Les moindres rumeurs prenaient des proportions démesurées, qui, de plus en plus, indisposaient les colons anglais et écossais contre le mouvement des métis. Accoutumés depuis longtemps au calme de la vie des champs, ces bons colons s'imaginaient que toutes ces difficultés auraient pu s'arranger à l'amiable comme un malentendu entre deux voisins. Le plus petit bruit répandu dans la colonie était pour eux un tremblement de terre.

Le 23 novembre au matin, un jeune commis du fort vint rapporter dans Winnipeg que le gouverneur MacTavish et tous les commis du fort avaient été faits prisonniers par Riel et que lui seul avait échappé à la saisie; que, de plus, les métis s'étaient emparés des livres de record de la colonie, gardés dans les bureaux de la Compagnie, et que John MacTavish le comptable avait été traité brutalement. Il en fallait moins que cela pour jeter l'épouvante

dans la colonie écossaise et faire prendre Riel pour un tyran autocrate, avec qui il était dangereux de faire alliance.

Or, voici ce qui était arrivé. Riel, après la troisième séance du conseil avait constaté qu'il était impossible d'en venir à une entente avec les colons anglais, et que leurs sympathies s'annonçaient plutôt pour MacDougall. D'un autre côté, sa résistance au gouvernement canadien, étant appuyée sur un principe de droit naturel et de droit national, il ne pouvait l'abandonner sans entraîner des conséquences très préjudiciables au peuple de la Rivière-Rouge; or, pour continuer cette résistance jusqu'au bout, il était obligé d'en prendre les moyens. Ayant à lutter contre trois ennemis, MacDougall à Pembina, Schultz et ses conjurés à Winnipeg, et les Ecossais du bas de la colonie, le seul point stratégique pour Riel était le Fort Garry; mais Fort Garry pour tout le temps de la lutte, et non à la Compagnie. Pour s'en servir contre ses ennemis d'une manière avantageuse, Riel en prit une possession temporaire, quitte à faire indemniser plus tard la Compagnie

par le gouvernement canadien. Il avouait que c'était une nécessité, mais enfin, disait-il : ce n'est pas nous qui avons voulu la guerre ; si la Compagnie nous a mis dans l'embarras, elle paiera les pots cassés ; nous nous défendrons jusqu'à la mort.

Le 23 novembre, il s'installa donc en maître au fort pour y avoir ses coudées franches. Craignant de voir attaquer le fort, et ne sachant pas quelle serait l'issue de la lutte, Riel avait mis en sureté les livres, titres et documents qui avaient trait aux affaires de la colonie, afin de ne pas les laisser tomber aux mains des étrangers qui auraient pu s'emparer du fort.

La nouvelle, portée par le jeune Young, eut pour effet de jeter la panique chez les colons écossais et de les indisposer contre Riel.

Malgré tout, les délégués se rendirent au fort, le 23, sur les neuf heures, et se réunirent dans la salle du conseil.

* * *

Dès l'ouverture de l'assemblée, Riel annonça sa détermination de former un gouvernement provisoire pour traiter avec le Canada.

Les Anglais, qui ne s'attendaient pas à cette déclaration, répondirent qu'ils ne pouvaient pas délibérer sur cette question avant d'aller auparavant consulter leurs constituants, et que le conseil pourrait être de nouveau convoqué pour le 1er décembre, jour fixé pour la proclamation du gouvernement canadien.

En attendant, les délégués anglais s'en retournèrent chez eux; mais ils n'insistèrent plus pour faire entrer MacDougall, avant la publication de la Proclamation de la Reine, c'est-à-dire le 1er décembre.

Le dépôt des provisions pour les travailleurs du chemin Dawson avait été, on ne sait trop pourquoi, placé chez le Docteur Schultz, à Winnipeg. Le fait paraissait d'autant plus étrange que les travaux s'exécutaient à cinquante milles de là, du côté du Lac des Bois. Pourquoi ces provisions, envoyées par le guvernement canadien pour secourir les métis affligés de la famine, se trouvaient-elles aux mains des pires ennemis des métis occupés à leur faire la guerre? Il était assez facile de soupçonner qu'il y avait là un plan et une spéculation, et

que ces provisions, au lieu de nourrir les gens de la colonie, servaient à nourrir leurs ennemis.

Depuis quelques jours Riel avait remarqué que ces provisions étaient chargées sur des voitures et transportées au Portage de la Prairie, à 60 milles plus loin encore du siège des travaux. Comme ce dépôt n'appartenait pas à des particuliers, mais était un bien destiné par le gouvernement canadien, au soulagement de la misère qui régnait dans le pays, Riel jugea qu'il lui était permis de s'opposer à ce détournement et à ce pillage; pour cela, il fit une descente dans la maison de Schultz avec quelques hommes, dans l'intention de mettre la saisie sur les provisions, qui consistaient en lard et en farine. Schultz prétendit que ce dépôt lui était confié et qu'il était disposé à le défendre comme sa propriété. Cette farine et ce lard, dit Begg dans son histoire, causèrent plus de mal à la colonie qu'ils ne lui firent de bien, car Schultz envoya des émissaires de tous côtés pour venir à son aide. Il continua donc à vider son magasin des quarts de lard, et à leur place, il logea des soldats armés de carabines.

* * *

Retournons un moment auprès de MacDougall. Le 29 novembre, il écrit à l'hon. Joseph Howe :

" J'ai organisé une force armée pour m'emparer de Riel et de ses collègues, ainsi que de tous ceux qui suivent son parti."

Mais Riel avait des détectives qui l'informaient de toutes les menées de ces faiseurs de révolution. MacDougall, en écrivant ces choses à l'Hon. Howe, ne pouvait pas ignorer qu'il n'avait encore aucune autorité à la Rivière-Rouge et que, par conséquent, en y organisant une force armée, il faisait non seulement un acte illégal mais qu'il se rendait coupable d'un crime de brigandage.

Le 28 septembre, deux mois auparavant, un ministre d'Ottawa, dont nous tairons le nom, écrivait à MacDougall qui était encore à Ontario :

Monsieur,

"Vous avez été nommé lieutenant-gouverneur au Nord-Ouest *avant* le temps fixé par Sa

Majesté pour le transfert (*in anticipation to the transfer*); mais comme on *s'attend* que ce transfert aura lieu d'ici à *deux* ou *trois* mois,j'ai l'honneur de vous informer, de la part du gouverneur général, qu'il est très important de commencer, dès maintenant, les travaux préliminaires de votre gouvernement dans ces territoires. En vue de cela, j'ai ordre de vous avertir de vous rendre le plus tôt possible à Fort Garry, afin que vous soyiez en lieu de mener à bonne fin les arrangements désignés dans le paragraphe—(*Ici il manque plusieurs lignes qu'on a dû faire disparaître à dessein*)." La lettre se termine ainsi: "Soyez prêt à assumer le gouvernement des Territoires au jour exact du transfert."

* * *

Cette lettre en fait soupçonner long sur le plan tramé pour gouverner le Nord-Ouest; qu'on la lise bien attentivement; tous les mots y sont pesés.

A la fin de novembre, MacDougall qui est

encore à Pembina, sur la frontière américaine, écrit à l'Hon. Howe:

Cher Monsieur.

"J'ai l'honneur de vous apprendre que je suis "encore à Pembina sur le territoire américain. "J'ai avec moi MM. Richard, Provencher et "Begg. Impossible d'arriver à Fort Garry, "parce que le chemin est fermé et gardé par "des hommes armés.

"Je n'ai jusqu'ici reçu aucune information "pour me guider au jour du transfert, ni aucun "avis ou ordre en conseil.

"Je suis donc obligé de me conduire d'après "des pouvoirs généraux et sur les directions de "ma commission, ou encore, sur les actes du "gouvernement canadien et impérial qui sem- "blent prévoir le cas.

"En conséquence, j'ai préparé une proclama- "tion (l'aveu est bon à retenir) que je publierai "le premier décembre. Je l'appuie sur des cita- "tions de plusieurs actes du parlement afin de "la revêtir de toute l'autorité possible." Oui,

vu qu'elle n'en a pas par elle-même, il était bon de jeter de la poudre aux yeux, pour tromper les gens de bonne foi.

Le premier décembre, MacDougall écrit de nouveau à Ottawa.

Pembina, 1 décembre.

"Il est de la plus haute importance d'annon-"cer le transfert sous *l'autorité* la plus *authenti-"que* et de la façon la plus *solennelle*, afin de don-"ner *confiance* aux *loyaux* et de mettre les *mé-"contents* dans leur tort."

On ne peut pas être plus hypocrite. Aujourd'hui les détails de cette comédie qui tourna au tragique, nous paraissent si invraisemblables, que nous ne les croirions pas si nous n'avions des documents pour les prouver.

Du 29 septembre au 29 novembre. MacDougall sait parfaitement qu'il n'est revêtu d'aucune autorité pour prendre des procédés sur le territoire du Nord-Ouest, comme lieutenant-gouverneur, et que ses droits n'y sont pas plus appuyés que ceux du roi de Prusse sur ce pays.

Il sait tout cela, et cependant, il se nomme un lieutenant pour faire une guerre à mort aux métis, qui refusent de le recevoir; il ordonne de tout mettre à feu et à sang dans la vallée de la Rivière-Rouge, comme un Gengis-Khan ou un Attila, et après ce vandalisme, il appelle ses soldats et ses amis: *des loyaux*.

Heureusement, l'histoire a ses droits qu'elle ne peut abdiquer pour aucune considération. Il deviendrait fastidieux de rapporter au lecteur les mille rumeurs qui circulent dans la colonie du 24 novembre au premier décembre. On eut dit que tout le monde y avait perdu la tête. Ce ne fut qu'assemblée sur assemblée, où tout le monde abondait de bon sens; on se séparait avec le monotone refrain: *laissons* entrer MacDougall pour lui exposer nos conditions. On oubliait, ou plutôt on ignorait que l'unique moyen de sauvegarder les droits était de traiter la chose avec le gouvernement canadien, et d'obtenir ensuite la sanction de l'Angleterre.

Seuls, Riel et son parti ne déviaient pas de la question.

Nous voici rendus à l'acte qui fit entrer la crise dans une phase nouvelle.

* * *

Durant la nuit du 30 novembre au 1er décembre, MacDougall, entouré de sa cour, traverse à pied la frontière américaine et affiche sur la borne internationale sa prétendue proclamation de la Reine Victoria.

Dans une lettre à l'Hon. Howe, datée du 2 décembre, il raconte en termes pompeux la ridicule prouesse de sa prise de possession du Territoire du Nord-Ouest:

Pembina, 2 décembre 1869.

"Hier soir, après m'être *assuré que le che-*"*min était libre*, j'ai pris avec moi MM. Richard, "Provencher, et quatre autres de mon parti et "je me suis avancé jusqu'au poste de la Baie "d'Hudson, près de Pembina, afin d'afficher sur "le sol anglais, aussi publiquement que possi-"ble, le document qui va avoir effet sur le ter-"ritoire anglais. J'ai résolu de ne faire aucun "autre acte officiel sur le territoire américain. "J'occuperai le poste de la compagnie et, s'il

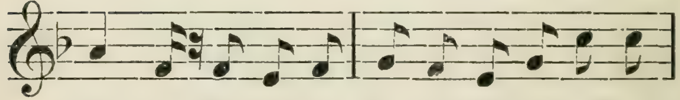
"est nécessaire, je repousserai l'attaque de "n'importe quel parti qui chercherait à me dé-"loger, comme la chose a eu lieu le 3 novembre "dernier."

A l'occasion du haut fait d'armes de MacDougall, qui s'en va seul afficher sa proclamation au milieu d'une grande prairie par un froid de 20 degrés, les métis composèrent une chanson pour célébrer la victoire de MacDougall. La voici avec musique.

CHANSON DES METIS

Sur la prise de possession du Nord-Ouest, par M. MacDougall, en 1870.








toi - re En com- bat - tant con- tre le vent du
nord. A la fa - veur d'u - ne nuit sans lu-
miè - re, Il a vou - lu faire un pas en a-
vant, Et nous mon - trer là - bas sur la fron-
tiè - re, Qu'il ne craint pas de s'ex- po - ser au
vent, Et nous mon - trer là - bas sur la fron-
rit.
tiè - re, Qu'il ne craint pas de s'ex- po- ser au vent.

2

— Allons, dit-il à ses compagnons d'armes,
Je dois sortir; prenez tous vos capots.
Le ciel est noir, mais soyez sans alarmes,
A l'aquilon ne tournez pas le dos.
C'est aujourd'hui qu'à notre souveraine
Je dois donner le plus beau dévouement,
Bis. { En me rendant jusqu'au poteau de chêne
Pour afficher son précieux document.

3

— Dans mon royaume il faut que je proclame
Que j'ai reçu le pouvoir de régner,
Et Provencher jurera sur son âme,
Que c'est lui seul qui vient de le signer.
Un jour, Messieurs, nous lirons dans l'histoire,
Que MacDougall sous vingt degrés de froid,
Bis. { En plein minuit sur ce beau territoire,
Devant sa cour prit le titre de roi.

4

Sur le chemin le bataillon s'élance,
Accompagné d'un chien pour éclaireur.
De tous côtés règne un profond silence,
On entend seul le vent qui fait fureur.
Mais au moment de toucher la frontière,
L'un d'eux propose et dit qu'il est prudent
Bis. { De boire un coup, car son humeur guerrière
Etait un peu refroidie par le vent.

5

Chacun approuve un conseil aussi sage,
Et sur le champ il est exécuté.
On sent bientôt renaître le courage,
Et bravement le drapeau est porté.
A deux pieds joints on saute la frontière,
Et l'on proclame à tous les éléments,
Bis. { Que MacDougall a brisé la barrière,
{ Qui s'opposait à son gouvernement.

Cette chanson est tout un document, car elle est d'une exactitude historique parfaite.

* * *

Au milieu de ce tumulte et de cet avalanche de nouvelles fort inquiétantes, les métis conservaient la gaieté gauloise qui leur permettait de chansonner MacDougall.

Au commencement de novembre, un vieux poète illettré avait chanté déjà les tribulations du futur lieutenant gouverneur traversant les plaines pour se rendre dans son royaume. Cette complainte vaut la peine d'être gardée pour donner une idée du caractère des métis. Elle se chante sur l'air de la complainte bien connue : Le *juif errant.*

LES TRIBULATIONS D'UN ROI MALHEUREUX

I

Est-il rien sur la terre,
De plus intéressant,
Que la tragique histoire,
De MacDoug' et ses gens ;
Je vous la conterai,
Veuillez donc m'écouter.

2

Sur notre territoire,
Devenu ses états ;
Il venait, ce compère,
Régner en potentat.
Ainsi l'avait réglé
Le ministre Cartier.

3

Le cœur gros d'espérance,
Quittant le Canada,
Il dit j'ai confiance
Qu'on est heureux là-bas.
Ah ! quel bonheur ! ma foi,
Je suis donc enfin roi.

4

Comptant sur la richesse,
Qu'il trouverait chez nous.
Il eut la maladresse ;
De ne pas prendre un sou,
Même pour traverser ;
Un pays étranger.

5

Le juif-errant plus sage,
En avait cinq au moins,
Dont il faisait usage,
Dans les cas de besoin;
C'était bien mieux, on dit,
Que de prendre à crédit.

6

Mais trêve de remarque,
Allons droit au plus court;
Suivons notre monarque,
Entouré de sa cour.
Ce bon roi Dagobert,
Traversant le désert.

7

Il paraît que l'orage,
Dans son gouvernement,
Durant son long voyage,
Eclata fort souvent;
L'union qui rend plus fort,
Etait loin de ce corps.

8

Déjà de son royaume,
Le sol il va toucher;
Quand tout à coup un homme,
Lui défend d'avancer;
En disant: " Mon ami,
C'est assez loin ici. "

9

Etonné de l'audace
De ce hardi mortel,
Il tempête et menace
Pour vaincre ce rebelle.
Mais il s'épuise en vain,
Car il ne gagne rien.

10

Obligé de reprendre
La voie du Canada;
Il lui faudra attendre
De l'argent pour cela;
Car pour manger ici,
Il prend tout à crédit.

11

Aujourd'hui sa couronne
Est un songe passé;
Le trône qu'on lui donne
Est un trône (brisé)
Mais il dit qu'à présent
Il est bien suffisant.

CHAPITRE VIII

En même temps que MacDougall publiait, dans le silence de la nuit, la proclamation revêtue d'une autorité usurpée, il se nommait un lieutenant dans la personne du colonel Dennis; le revêtait de son autorité (qu'il n'avait pas) pour massacrer les métis de la Rivière-Rouge et écraser ce qu'il appelle; leur *rébellion.*

Si nous n'avions pas les documents sous la main pour prouver ce que nous avançons, personne ne pourrait croire qu'un homme, choisi pour occuper la haute position de lieutenant-gouverneur au Nord-Ouest, a pu s'aveugler à ce point.

Commission donnée au colonel Dennis par l'Hon. William MacDougall " Under which, " dit Begg, so much folly was committed, and " which, after all, was the cause of so much " misery and trouble on Red River settlement."

Par son Excellence l'Honorable William MacDougall, membre au Conseil Privé de sa Majesté pour le Canada, Compagnon du Très Honorable Ordre du Bain, Lieutenant Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest ;

A John Stoughton Dennis, Esq., Lieutenant Colonel de milice en Canada.

Salut.

1 Vu qu'un corps considérable d'hommes armés se sont illégalement réunis sur le grand chemin, entre le fort Garry et Pembina, dans le district d'Assiniboia, et qu'ils ont par la violence, fait prisonniers plusieurs personnes, les empêchant de vaquer à leurs affaires et qu'ils ont défié les lois en bravant les autorités locales.

2 Vu aussi que William MacTavish Esq., gouverneur d'Assiniboia, a publié le 16 novembre dernier et fait connaître à ces hommes armés et à tous ceux que la chose concerne que les dits actes illégaux étaient contraires aux protestations des autorités publiques et aux

siennes, qui leur ordonnaient de se disperser et de retourner chacun à son habitation.

3 Vu encore que, depuis cette protestation, certains hommes armés se sont emparés, au Fort Garry, des records et documents publics et qu'ils ont fait prisonniers les officiers qui en avaient la garde, et que d'après les informations certaines que j'ai reçues, ils retiennent ces documents publics, en leur possession; qu'ils continuent à empêcher les officiers publics de vaquer à leurs affaires; terrifiant et maltraitant de loyaux sujets de Sa Majesté, au mépris de l'autorité royale et vu que par sa Majesté et par les lettres patentes, sous le grand sceau de la Puissance du Canada, portant la date du *29 septembre*, mil huit cent soixante-neuf, nous avons été nommé, pour le 1er décembre 1869, Lieutenant Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, pour y conduire toute chose de la manière qu'il convient

Sachez, vous, Colonel Dennis, que reposant ma confiance en votre courage, loyauté, fidélité, discrétion et habileté, et en vertu de mon autorité, je vous désigne et nomme pour être mon

lieutenant et conservateur de la *paix* dans les Territoires du Nord-Ouest et que je vous autorise à organiser, armer et équiper une force suffisante pour attaquer, arrêter, désarmer et disperser ces hommes armés et illégalement réunis pour troubler la paix publique ; à les assaillir, à faire feu sur eux, à les chasser par la force de leurs demeures et de leurs places fortifiées ainsi que de tout autre endroit où vous les trouverez réunis.

Je vous autorise, vous mon Lieutenant et conservateur de la paix, à vous servir de tout ce dont vous aurez besoin pour vous équiper et vous approvisionner, troupeaux, chevaux, wagons, sleighs et tout autre véhicule. Je vous autorise encore à nommer des officiers et députés pour vous aider et à leur donner les ordres que vous jugerez nécessaires ; je vous autorise à appeler des magistrats pour vous seconder et pour protéger la vie des loyaux sujets de sa Majesté etc., etc., etc.

Tel est le ton de cet ukase, digne d'un empereur de Russie.

On peut se faire une idée de l'effet que

produisit cette proclamation sur l'esprit des métis français. Partout ce fut un cri d'indignation, non seulement contre MacDougall et ses amis, mais même contre le gouvernement Canadien que, dans l'exaspération, l'on tenait responsable de ces excès.

Cette déclaration de guerre à mort au parti de Riel rendait les colons anglais fort inquiets; ils se demandaient si de tels moyens n'allaient pas causer la destruction complète de la colonie. Les métis ne cèderaient pas, et alors c'était le sang qui allait couler et la paix ne régnerait qu'après un massacre général; ils résolurent de ne pas entrer dans la ligue de Dennis et de rester neutres pour le moment.

Du premier au 6 décembre, les ontariens qui prenaient le nom de: *Friends of Canada* se fortifièrent dans la maison de Schultz, toujours en vue de faire une sortie sur le fort et de s'en emparer. Comme ils comptaient sur l'aide des colons anglais, et que ceux-ci ne remuaient pas et ne répondaient pas à leur appel, ils se trouvèrent enfin assiégés dans la maison de Schultz

par les soldats de Riel, qui montaient la garde pour les empêcher d'en sortir.

* * *

Le 3 décembre, la nouvelle se répandit à Winnipeg que deux mille Sioux étaient en marche sur la colonie pour attaquer les métis français et prêter main forte aux soldats de Dennis. Ce qui donnait à cette nouvelle une apparence de vérité, c'était une entrevue que Schultz avait eue, quelques semaines auparavant, avec un nommé Racette, connu à la Rivière-Rouge, sous le sobriquet de *Shawman*. Ivrogne et perdu de mœurs, cet homme s'était vanté d'avoir reçu de l'argent de Schultz pour aller soulever les guerriers de la tribu des Sioux, contre le parti Riel, en leur promettant le pillage.

Voici ce qu'en dit Begg, page 146 de son histoire, " Red River Troubles."

"This report was the most readily believed as " it was well known that Racette, before he

" left for *the plains* had been in frequent con-
" sultation with Dr *Schultz*."

* * *

Afin que le lecteur soit bien persuadé que nous n'inventons pas à plaisir, nous continuons à citer Begg (Red River Troubles) :

" Racette, dit-il, avant son départ pour la
" prairie, s'était vanté partout qu'il allait reve-
" nir avec une bande d'indiens pour dévaster
" la colonie. Dans le temps, on fit peu de cas
" de ces vantardises ; mais, quand la nouvelle
" de l'arrivée des Sioux fut apportée à Win-
" nipeg, alors on se rappela les menaces de
" Racette.

" Ce Racette était connu de tous pour la
" plus fine canaille du pays et pour le caractère
" le plus incontrôlable.

" Aucun marchand ne voulait plus lui avancer,
" à crédit, pour la traite. Dès qu'il arrivait
" dans la colonie, c'était le signal du rassem-
" blement de tous les ivrognes de son voisinage

"et le commencement des désordres les plus dé-
"goûtants." Begg: *Red River Troubles.*

* * *

Ce fut avec un tel homme que le Docteur Schultz n'eût pas honte de comploter, pour amener sur la colonie de la Rivière-Rouge, le fléau dévastateur des plus cruelles tribus de l'Amérique du nord.

Le colonel Dennis en fut lui-même effrayé " mais il faut cependant avouer, dit Begg, que
" Racette était l'homme de confiance de Schultz
" et de Dennis: Racette was in the confidence
" of Dennis and Schultz."

* * *

Il fut constaté plus tard. que Racette était réellement allé chez les Sioux pour les soulever contre les métis. Heureusement, ils refusèrent de lui servir d'instrument. Ils vinrent dans la colonie pour se rendre compte de tout ce qu'ils

entendaient dire de Riel et de ses soldats (1). Les gens, avec des présents qu'ils leur offrirent, n'eurent pas trop de peine à les renvoyer sur leurs terres.

Débarrassé des Sioux, Riel voulut aussi se débarrasser des blancs barricadés dans la maison de Schultz. Dennis ne les trouvait pas assez protégés dans cette maison (construite en lattes) pour engager un combat contre les soldats de Riel. Il leur fit parvenir une lettre, les pressant de descendre jusqu'à l'église écossaise, à quatre milles en bas de la ville.

Le 4 décembre, le Major Boulton lui répondit qu'après avoir tenu conseil, les assiégés préferaient garder leur position, se trouvant assez protégés contre les balles. Ils oubliaient que Riel avait des canons et qu'il allait s'en servir pour les déloger.

"It appears," dit Begg, "that, Lynch, Snow, and Schultz took the responsibility to remain

(1) On peut dire qu'il y a eu pour les métis français une protection providentielle.

in the house," malgré les ordres contraires de Dennis.

Le 6 décembre, Scott, qui se trouvait avec les assiégés, voulut tenter de s'esquiver pour aller communiquer avec Dennis, chez les colons écossais. Les sentinelles de Riel l'ayant aperçu le firent prisonnier et le logèrent au Fort Garry. Un nommé McArthur ainsi que William Dease, soupçonnés d'espionnage au compte de Dennis, furent arrêtés le même jour et enfermés au fort.

* * *

Riel, le 7 décembre, voulut en finir avec les assiégés de la maison de Schultz ; d'autant plus que ces hommes, étaient là, comme une sentinelle avancée de Dennis, lequel, exerçait des soldats au *fort de pierre*, à vingt mille plus bas.

Vers les deux heures de l'après-midi, une centaine de soldats sortirent du Fort Garry, trainant, derrière eux, deux canons de gros calibre. Arrivés à une distance d'environ cinq arpents de la maison de Schultz, ils pointèrent les deux canons sur les assiégés et Riel les fit som-

mer de se constituer prisonniers, s'ils ne voulaient pas être ensevelis sous les décombres de la maison. Ce fut Monsieur Banantyne, marchand de Winnipeg, qui se chargea de porter le message ; Tous devaient remettre leurs armes, et être conduits à la prison du fort. Après vingt minutes de délibérations, la condition fut acceptée et les assiégés, deux à deux, escortés par cent soldats l'arme à l'épaule, furent conduits en prison. Ils étaient au nombre de 45, voici leurs noms :

John Fergusson, (beau père de Schultz),
Joseph Lynch, M. D.,
John Schultz, M. D.,
Arthur Hamilton,
G. D. McVicar,
R. P. Meade,
Henry Woodington,
W. I. Allen,
Thom. Langman,
G. Fortney,
Wil. Graham,
Wil. Nimmons,

Wil. Kiston,
Wil. Spice,
Thom. Lusted,
James Stawart,
D. U. Campbell,
John O. Donell, M. D.,
W. F. Hyman,
James Dawson,
W. I. Davis,
J. Bte Haines,
H. Werghman,
L. W. Archibald,
C. E. Palmer,
G. E. Bubar,
Mat Davis,
A. Wright,
P. McArthur,
Robert Smith,
James Kent,
J. M. Combs,
A. R. Chisholm,
John Eccles,
John Ivy,
F. G. Mugridge,

George Nicol,
George Millar,
Jos Ashdown,
A. W. Graham,
D. Cameron,
J. U. Stocks,
James Mulligan,
Charles Garret,
F. Franklin.

Trois femmes qui se trouvaient dans la maison furent laissées en liberté.

Sur ce nombre de prisonniers, la très grande majorité étaient d'honnêtes et braves citoyens qui s'étaient laissés tromper par Dennis et Schultz. En s'alliant à ce parti contre Riel, ils avaient cru sincèrement faire acte de loyaux sujets de Sa Majesté. La plupart d'entre eux se sont fixés plus tard à Winnipeg et dans Manitoba, et nous pouvons affirmer qu'ils ont mérité l'estime de ceux qui les ont connus. Nous aimons à leur rendre ce témoignage. Les grands coupables étaient Schultz. Dennis, Mair, Snow, et MacDougall.

* * *

Quand la maison de Schultz eut été évacuée, les soldats de Riel y entrèrent dans l'espoir de s'y réchauffer un peu, car il faisait froid et ils avaient passé deux heures au vent dans la prairie. En entrant, ils remarquèrent que malgré la froide température tous les poêles étaient éteints. Ils en furent si surpris, qu'ils soupçonnèrent un piège, et avant d'allumer les feux, ils jugèrent prudent de visiter tous les coins des appartements et même les tuyaux des poêles.

Bien leur en prit, car s'ils n'eussent pas fait cette visite, la maison n'eut pas tardé à sauter et eux avec elle. Des tas de poudre avaient été répandus sous les lits, dans les armoires, jusque dans la cheminée.

Il se passa tant d'autres événements à Winnipeg, durant les jours qui suivirent l'arrestation des prisonniers, que celui-ci fut oublié. Il est bon aujourd'hui que cette tentative criminelle soit révélée au public; pour montrer quelles étaient les intentions des amis de MacDougall à la Rivière Rouge en 1869.

CHAPITRE IX

On s'imagine l'excitation que causa la capture des 45 prisonniers dans la maison de Schultz, le 7 décembre.

Durant quelques jours, toutes les affaires furent suspendues. Heureusement, pas une goutte de sang n'avait été versée; on n'avait pas même tiré un coup de fusil.

Aussitôt que la nouvelle arriva à Fort Garry que MacDougall avait publié la proclamation de la Reine, annexant les territoires du Nord-Ouest au Canada, et l'investissant lui-même de l'autorité de lieutenant-gouverneur, pour prendre la direction des affaires, M. MacTavish publia à son tour la déchéance du gouvernement d'Assiniboia. Or, comme la proclamation de MacDougall était illégale et sans valeur, et que la résignation du gouverneur MacTavish laissait le pays sans gouvernement légitime, Riel. qui n'attendait que ce moment pour agir dans

la légalité, publia, le 8 décembre au matin, la proclamation de son gouvernement provisoire.

Proclamation du Peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest, 8 décembre 1869, fête de l'Immaculée Conception de la très Sainte Vierge.

Comme il est admis par tous les hommes, en principe fondamental, que l'autorité publique a droit au respect et à l'obéissance de ses sujets, il est pareillement admis, qu'un peuple qui se trouve sans gouvernement est libre d'adopter une forme de gouvernement de préférence à une autre, et de refuser son allégeance à celle qu'on lui impose contre sa volonté.

C'est d'après ces principes, que le peuple de la Rivière Rouge a donné son obéissance et son respect à la forme de gouvernement que les circonstances qui ont entouré son enfance l'ont obligé d'accepter.

Une compagnie d'aventuriers, connue sous le nom de Compagnie de la Baie d'Hudson, ayant été revêtue de certains pouvoirs par sa Majesté Charles II, roi d'Angleterre, vint s'établir dans

la Terre de Rupert, au Territoire du Nord-Ouest, dans un but purement mercantile. Cette compagnie avait besoin pour son existence d'une certaine constitution, mais comme il ne s'agissait pour elle que de commerce, cette constitution fut formulée pour répondre au but qu'elle poursuivait.

Cependant, vu qu'à cette époque il n'y avait au Nord-Ouest aucun gouvernement pour veiller aux intérêts des peuples qui habitaient ces contrées, il devint nécessaire de recourir aux officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour régler les affaires juridiciaires. Ainsi prit naissance cette espèce de gouvernement, qui fut modifié par les circonctances et qui a régi le pays jusqu'à aujourd'hui.

Mais vu que le gouvernement ainsi accepté était loin de répondre aux besoins du peuple, qui, avec le temps, avait augmenté en nombre, et vü que le pays a développé son commerce au point de prendre place parmi les colonies; vu que, d'un autre côté, ce peuple, d'après les principes énoncés plus haut, a toujours généreusement soutenu le dit gouvernement, en lui

donnant une fidèle allégeance, et que, contrairement au droit des nations, en mars 1896, il a transmis au Canada, tous les droits qu'il a et qu'il prétend avoir sur ce pays, par un contrat dans lequel le peuple de la Rivière-Rouge est regardé comme ne méritant pas d'être consulté; vu encore qu'il est généralement admis qu'un peuple est libre d'adopter la forme de gouvernement qui correspond le mieux à ses besoins, dès que le pouvoir auquel il était soumis l'abandonne ou veut le livrer, malgré lui, à un pouvoir étranger auquel il n'a pas droit de le livrer.

Sachez maintenant que Nous, les représentants du peuple, assemblés en conseil au Fort Garry, le 24 novembre, 1869, après avoir invoqué le Dieu des nations, et appuyés sur les principes fondamentaux ci-dessus énoncés, déclarons solennellement au nom de nos constituants et en notre nom, devant Dieu et devant les hommes, qu'à partir du jour où le gouvernement que nous avons toujours respecté nous a abandonnés, en transmettant à un gouvernement étranger l'autorité sacrée qui lui avait été confiée par le peuple de la Rivière-Rouge,

et de la Terre de Rupert, devint libre de toute allégeance au dit gouvernement.

2. Qu'il refuse de reconnaître l'autorité du Canada, qui prétend avoir droit de nous l'imposer, contrairement à nos intérêts et à nos droits de sujets britanniques plus que sujets du gouvernement auquel la nécessité nous avait soumis jusqu'à ce jour.

3. Qu'en envoyant, le 1er novembre dernier, une expédition militaire pour chasser de notre teritoire William MacDougall et ses compagnons, venus au nom du Canada, pour nous gouverner sans aucune notification préalable, nous avons agi conformément au droit sacré qui commande à tout citoyen de s'opposer énergiquement à l'envahissement de son pays.

4. Que nous continuerons à nous opposer de toutes nos forces à l'établissement de l'autorité du Canada dans notre pays, sous la forme énoncée. Dans le cas de persistance de la part du Canada à poursuivre son odieuse politique, de nous soumettre par les armes, nous protestons de nouveau contre cette honteuse démarche, et nous déclarons le gouvernement

canadien responsable, devant Dieu et devant les hommes, des maux innombrables que causera son injustifiable entreprise.

Que désormais donc, il soit connu du monde en général et du gouvernement canadien en particulier ; que, de même que par le passé, nous avons défendu notre pays dans plusieurs combats contre les tribus indiennes, nos voisines (avec lesquelles nous sommes amis actuellement) nous sommes fermement déterminés, à l'avenir, de repousser toute invasion étrangère de quelque part qu'elle vienne.

De plus, nous déclarons et proclamons au nom du peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest, que le 24 novembre, 1869, date mentionnée plus haut, nous avons établi un gouvernement provisoire et que nous le tenons pour la seule autorité légale existante maintenant dans la Terre de Rupert et dans le Nord-Ouest, et que le peuple lui doit respect et obéissance.

Qu'en attendant, nous sommes toujours prêts à entrer en négociation avec le gouvernement

canadien, pour tout ce qui pourrait être favorable à la prospérité de ce peuple.

Pour soutenir ces déclarations, nous nous appuyons sur la divine Providence et nous nous engageons nous-mêmes par serment, sur notre vie, nos biens et notre honneur.

Donné au Fort Garry, le 8 décembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-soixante-neuf.

JOHN BRUCE, Président.
LOUIS RIEL, Secrétaire.

Le matin du huit décembre, cette proclamation, imprimée durant la nuit précédente, était affichée dans Winnipeg; copies en étaient adressées au gouverneur MacTavish, au gouvernement d'Ottawa et aux principales villes des Etats-Unis. La forme classique, énergique et solennelle de ce document, fit comprendre que Riel n'était pas un simple chef illettré d'une bande de chasseurs. Quelques mois plus tard "l'Univers de Paris," journal de Veuillot, parlait très élogieusement de cette

proclamation, la trouvant parfaitement motivée et appuyée sur le droit des nations. (1)

Par l'emprisonnement des amis de Schultz et la proclamation, le gouvernement provisoire s'affirmait hautement.

Le 9 décembre, une escouade de 40 soldats fut envoyée à la frontière pour empêcher MacDougall d'occuper de nouveau le fort de la Compagnie à Pembina. " Snow reçut ordre de sortir du pays." Le Docteur Bunn se sauva a l'extrémité nord du grand lac Winnipeg, où il trouva l'hospitalité dans un fort de cette Compagnie, qu'il avait tant vilipendée dans son journal. Le Colonel Dennis vint à bout de se rendre à Pembina sous un déguisement; de là il partit pour le Canada.

Débarrassé enfin, de ces conspirations, Riel renvoya à leurs foyers une grande partie de ses soldats, ne gardant au fort que le nombre suffisant pour avoir soin des prisonniers. Schultz cependant lui inspirait encore des inquiétudes; c'était lui, tout le monde le savait,

(1) *Univers* du mois de mai 1870.

qui était l'âme des complots tramés contre le parti des métis français— il en était l'organisateur; lui donner la liberté, c'était s'exposer à voir se rallumer immédiatement le feu de la guerre civile. Quant aux prisonniers, le Conseil opinait pour leur pardon immédiat. Mais avant de leur ouvrir la porte de la prison, Riel voulut faire une nouvelle tentative pour amener les colons écossais à marcher de concert avec lui, et à reconnaître le gouvernement provisoire qui venait de faire acte d'autorité.

Il fit distribuer, dans chaque paroisse, une liste complète des droits que réclamait le peuple de la Rivière-Rouge auprès du gouvernement canadien, et il invita des délégués à venir les discuter dans une assemblée, au Fort Garry.

John Bruce résigna sa place de président en faveur de Riel. Louis Schmidt fut nommé secrétaire et O'Donoughue, trésorier. Ce dernier n'inspirait pas une grande confiance aux colons écossais; les métis français, eux-mêmes, n'avaient pas pour lui de profondes sympathies; ils le soupçonnaient imbu forte-

ment de fénianisme; mais vu que Riel avait besoin de compter sur l'influence des Irlandais de Winnipeg, il garda O'Donoughue dans son conseil, bien déterminé à ne pas subir son influence.

* * *

Le 13 décembre, MacDougall écrivit à Riel, pour lui demander une entrevue au fort de la Compagnie sur les frontières américaines:

Pembina, 13 décembre 1896.

A M. Louis Riel, Ecuyer.

Monsieur,

J'ai appris que vous étiez sur le point d'arriver au fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson; je vous adresse cette note pour vous dire que je serai bien aise d'avoir avec vous un entretien avant de répondre aux dépêches que j'ai reçues d'Ottawa. Je n'ai encore eu aucune communication avec vous depuis que les métis

français m'ont arrêté pour m'empêcher de me rendre à Fort Garry.

Comme représentant de la Reine notre souveraine, à qui vous devez obéissance comme moi, et à qui, comme on me l'assure, vous ne refusez pas votre allégeance, il serait convenable que nous eussions ensemble des explications. Ce sera un malheur si je suis obligé de retourner en Canada, demander le secours de la force armée, pour venir ici protéger mon gouvernement. C'est pourtant ce qui va arriver, à moins qu'on ne trouve une solution à la difficulté présente.

J'ai tous les pouvoirs du gouvernement comme aussi le plus sincère désir de faire droit aux justes réclamations de votre peuple.

Pourquoi ne viendriez-vous pas discuter la chose avec moi ?

Je vous prie de croire que tout ce qui est arrivé ne m'indispose nullement contre vous ni contre ceux au nom desquels vous êtes autorisé à parler.

L'entrevue devra être privée, et hors de la connaissance de certains citoyens américains avec qui on prétend que vous êtes en rapport."

Je demeure, etc.,

WILLIAM MACDOUGALL.

William MacDougall attendit en vain l'entrevue demandée et souhaitée. Riel ne lui répondit pas ; cet homme avait déjà trop amplement prouvé qu'il n'avait aucune qualité pour être gouverneur du Nord-Ouest (1).

Le meilleur parti pour MacDougall était de s'en retourner à Ottawa pour y rentrer dans la vie privée, et pour y garder le silence. Le 18 décembre, lui et son entourage quittèrent Pembina pour Saint-Paul, Minnesota. Le Capitaine Cameron, qui avait tenté, le premier novembre, de se rendre à Fort Garry, partit lui aussi quelques jours après pour Ottawa.

(1) " The proposition had been preceded by so many unmistakeable proofs, that the man was altogether unfit to govern with either impartiality or moderation." — Begg, *Red River Troubles.*

Le Docteur Tupper (Hon. Tupper), beau-père de Cameron, qui était venu au-devant de son gendre jusqu'à Pembina, obtint de Riel un passeport pour se rendre à Fort-Garry. Dans le cours de ce voyage, il s'arrêta à Saint-Norbert où il reçut du Rev. N. Ritchot, curé de la paroisse, la plus cordiale hospitalité. La longue conversation, qu'il eut avec lui sur la situation, lui fit connaître toute la vérité sur les graves événements dont le pays était le théâtre depuis trois mois. Il avoua au moment de son départ, que ses idées étaient entièrement modifiées sur la politique suivie par MacDougall et le gouvernement canadien.

CHAPITRE IX

Alexandre Begg, dans son histoire des troubles de la Rivière-Rouge, fait les sages remarques suivantes :

" Le fait le plus digne d'attention, dans l'his-
" toire des troubles de la Rivière-Rouge, est
" que Riel n'a jamais dévié du plan de former
" un gouvernement provisoire. Pour réussir,
" il a concentré tous ses efforts à persuader les
" colons anglais qu'il était de leur intérêt de se
" joindre à lui, pour former ce gouvernement;
" que c'était la seule position capable de faire
" respecter leurs droits, et assurer la prospé-
" rité future du pays.

" Il n'y a aucun doute que, si MacDougall
" fut venu s'installer avec les pouvoirs dont il
" était revêtu, le mécontentement général
" n'eut pas tardé à éclater, parce que le gou-
" verneur aurait placé au pouvoir des hommes

" mal vus du peuple et ne cherchant que leurs " propres intérêts."

C'est ainsi qu'un historien protestant juge le plan de Riel, et c'est ainsi que le jugera tout honnête homme qui ne se laissera pas aveugler par un fanatisme sectaire.

Tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici justifie Riel d'avoir pris les armes; ce qui nous reste à dire le justifiera davantage, et expliquera comment pour atteindre son but il s'est vu dans le cas de dépasser les limites qu'il s'était d'abord tracées.

La position qu'il a prise, dès le principe, au lieu d'être dommageable à son pays, lui a été très avantageuse, puisque c'est elle qui a forcé le gouvernement canadien à donner au Nord-Ouest une constitution qui garantissait les droits des minorités (1).

Si William MacDougall eut pris possession de son gouvernement, en 1869, sans plus de garanties pour les droits des métis et des autres colons, les mécontentements n'eussent pas

(1) On lui conteste ces droits, mais ils restent écrits dans la Constitution qu'on viole, mais qu'on n'efface pas.

tardé à se manifester, comme la chose est arrivée en 1885, à la Saskatchewan. Mais alors il eut été trop tard pour revendiquer des droits par la force des armes. Quand un gouvernement est une fois accepté et proclamé, on devient rebelle à l'autorité légitime, en refusant de lui obéir et en prenant les armes contre lui pour se faire rendre justice. Les métis de Batoche, en 1885, en ont fait une triste expérience.

Ils avaient cent fois raison de se plaindre du gouvernement d'Ottawa, mais ils n'avaient pas le droit de prendre les armes contre lui; en le faisant, ils devenaient rebelles à l'autorité reconnue et acceptée. Il en était bien autrement à la Rivière-Rouge, en 1869; les métis avaient alors le droit de repousser par la force le governement étranger qu'on voulait leur imposer; aussi jamais l'Angleterre n'a regardé les métis comme des rebelles, puisqu'elle a obligé le Canada à traiter avec eux. Ce que faisait Riel, en 1869, à la Rivière-Rouge, n'était donc pas, comme quelques-uns l'ont dit, l'œuvre

d'un écervelé, mais l'exécution d'un plan très sagement conçu — et mené à bonne fin.

* * *

Le jour de Noël, on apprit à Fort-Garry que deux commissaires du gouvernement canadien, M. le Grand Vicaire Thibault et le Colonel de Salaberry, venaient d'arriver à Pembina. M. le Grand Vicaire Thibault reçut immédiatement la permission de se rendre à l'évêché de Saint-Boniface, l'autre dut attendre quelques jours pour recevoir son passeport.

Tous les deux étaient envoyés sans aucun pouvoir, mais simplement pour user de leur grande influence auprès des métis afin de les pacifier. Riel ne leur permit d'avoir des rapports avec le peuple qu'après avoir donné le temps à tous les deux d'étudier la situation.

Deux jours après, le 27 septembre, un troisième commissaire arrivait à Pembina. — M. Donald A. Smith (1). était envoyé par le

(1) Aujourd'hui lord Stratchcona.

gouvernement d'Ottawa, porteur de documents semi-officiels et muni d'une lettre de créance, signée par le gouverneur général, John Young. Le gouverneur ne signait pas comme représentant de la Reine, mais comme simple particulier. Il suppliait M. Smith de faire tout son possible pour apaiser les mécontents par des promesses. Cette lettre n'était d'aucune valeur officielle comme on le verra plus loin.

Le gouverneur général espérait en arriver à aplanir les voies au transfert sans conditions.

M. Smith s'était mis en route trois jours après les deux premiers commissaires, sur la diplomatie desquels les ministres d'Ottawa comptaient peu.

Fin diplomate, habile politicien, dévoué corps et âme à la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont il était membre, il était bien choisi pour sa mission.

Lorsque Riel lui permit d'entrer au Fort Garry, pour communiquer avec le gouverneur MacTavish, il lui demanda s'il était porteur de documents. M. Smith lui répondit qu'il en avait, mais qu'ils étaient à Pembina entre les

mains de M. Norbert Provencher, secrétaire de MacDougall. Ce ne fut que deux heures après que Riel apprit la mission de M. Smith, comme commissaire canadien.

C'était la dernière, mais aussi la plus forte carte que venait ici jouer Ottawa. Ce fut cette carte qui faillit faire perdre la partie à Riel, et jeter toute la colonie entre les mains de la clique, dont il travaillait depuis trois mois à la délivrer. Il y aura toujours ici un point d'histoire qui restera inexplicable. Le parti de Schultz avait-il à Ottawa un ministre qui le favorisait ? Sans pouvoir le prouver, nous le croyons, vu que ce même Schultz, auteur de toutes les misères de 1869, a été nommé plus tard lieutenant gouverneur à Manitoba.

La crise aiguë dans laquelle va entrer la lutte des métis, après l'arrivée de M. Smith, va être la cause, on le verra plus loin, d'actes profondément regrettables, et que nous avons pour notre part toujours déplorés.

La mission accomplie par ce troisième commissaire canadien, M. Smith, va tellement mettre le trouble dans toute la colonie en montant

les esprits et en jetant des germes de division, même dans le parti de Riel, qu'on peut la regarder comme la première cause du triste événement qui a amené la mort de Scott.

Que le lecteur suive attentivement la marche des choses que nous allons raconter.

Après l'emprisonnement des Canadiens, le 7 décembre, tous les plus ardents partisans de MacDougall, s'étaient dispersés.

Dennis avait quitté le pays, et sous l'empire de la peur, tous ceux qui avaient été tentés de sympathiser avec ce groupe gardaient maintenant le silence. On pouvait donc espérer que le calme allait se rétablir dans le pays et que le gouvernement provisoire y ferait régner l'ordre, en attendant les négociations avec le Canada.

La nouvelle que M. Smith était porteur de documents officiels, l'autorisant à régler toutes les difficultés, fut une étincelle qui mit le feu aux poudres. En un clin d'œil, il ne fut plus question, d'un bout à l'autre de la colonie, que de traiter avec le commissaire canadien.

Les hommes de bon sens, qui pouvaient lier

ensemble deux idées, comprenaient fort bien qu'il n'y avait de règlement possible et valable que devant le parlement assemblé à Ottawa. Là seulement, des délégués du gouvernement provisoire de Riel pouvaient poser officiellement les conditions de l'entrée des territoires du Nord-Ouest dans la confédération canadienne. Mais le nombre de ceux qui pensent et raisonnent juste dans ces circonstances est très petit ; la multitude est toujours prête à se laisser tromper par de belles apparences. Sur ce point l'expérience n'a jamais rendu les hommes sages.

Riel eut voulu voir lui-même les documents de M. Smith,avant que celui-ci en donnât lecture au peuple; ce n'était que prudence, mais le commissaire canadien ne l'entendait pas ainsi; il voulait communiquer directement avec le peuple, sans tenir aucun compte du gouvernement provisoire, le seul légitime depuis que le gouvernement d'Assiniboia avait cessé d'exister par la proclamation du gouverneur MacTavish.

Monsieur Smith voulait une assemblée générale de tout le peuple pour lui renouveler les

promesses sans valeur du gouvernement canadien. Cette chanson Sir George Cartier l'avait chantée à Mgr Taché au mois de juin précédent; l'Hon. Howe l'avait répétée au mois de septembre durant sa visite à Winnipeg, et son passage à la Rivière Rouge. M. Smith venait l'entonner de nouveau à la fin de décembre, mais sur un ton plus élevé que les chanteurs précédents. C'était toujours la même ritournelle.

Une douzaine de jours s'étant écoulés depuis que le commissaire canadien, M. Smith, était entré dans le fort, mais pendant ce temps il n'avait pas pu communiquer avec le peuple, et Riel le faisait surveiller attentivement. Voyant que le temps s'écoulait et que sa mission n'avançait à rien, il demanda à Riel la permission de produire sa lettre de créance et les documents que lui avait confiés le gouvernement canadien. Ces papiers avaient été laissés à Pembina, il fallait les envoyer chercher. Monsieur Hardisty, un officier supérieur de la Compagnie, fut chargé de cette commission; il devait aller les demander à Provencher et revenir à Fort Garry, les remettre, non à Riel mais à M. Smith en per-

sonne. Riel consentit, à regret, à cet arrangement, à la condition toutefois, que deux de ses soldats accompagneraient M. Hardisty à Pembina.

Aussitôt après le départ de ces messagers, le gouverneur MacTavish, soupçonnant une ruse de Riel pour s'emparer des papiers, fit venir au Fort Garry trois hommes dévoués à la Compagnie et qui jusqu'alors avait refusé de marcher avec les métis français, pour les envoyer au devant de M. Hardisty et le protéger si quelqu'un voulait le dépouiller de ses papiers. Leurs noms étaient Angus McKay, métis anglais, Pierre Lavallée, métis canadien-français et Johnny Grant, voyageur canadien établi à la Rivière Rouge.

Ils rencontrèrent M. Hardisty à mi-chemin, entre Pembina et Winnipeg.

Avec la passion qu'y mettaient les deux partis on eut dit qu'il s'agissait de la conquête de la Toison d'or par les grecs ; et pourtant comme on va le voir bientôt, ces papiers ne valaient rien, comme pièces officielles.

Du point où eut lieu la rencontre ce fut tout

le temps une course échevelée jusqu'au Fort Garry. C'était à qui prendraient les devants pour arriver bon premier.

A Saint Norbert, Riel qui attendait les porteurs des documents tenta de les arrêter; les deux partis faillirent en venir aux mains. Pierre Lavallée, armé d'un révolver, menaça Riel de faire feu sur lui; il n'en fut empêché que par l'intervention de Johnny Grant.

Enfin, la troupe, ayant repris sa course, atteignit le fort où les papiers, contre le désir de Riel, furent mis entre les mains de M. Smith. Les têtes étaient tellement montées et les esprits tellement excités qu'on pouvait redouter à chaque instant une mêlée entre les anglais et les métis français.

Pour donner connaissance de ces documents à la population, Riel envoya des messagers dans toutes les paroisses et convoqua une assemblée générale pour le 19 janvier, dans les murs du Fort Garry. Tout s'annonçait pour une crise sérieuse.

Comme une émeute était à craindre, Riel doubla le nombre de ses soldats.

Le 19 janvier, malgré une température rigoureuse, les gens se présentèrent en foule aux portes du fort. L'assemblée s'ouvrit sur les onze heures. Sur motion de Riel, M. Thom. Bunn fut élu président et le juge Black secrétaire. Les débats de l'assemblée se faisait en anglais, à cause de la majorité qui n'entendait que cette langue; Riel servit d'interprète.

M. Smith, après avoir été introduit par le président, donna lecture de la lettre de créance que lui avait donnée l'Hon. Howe:

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de vous nommer commissaire spécial, pour vous enquérir de la cause et de l'importance de l'opposition faite dans le territoire du Nord-Ouest à la paisible entrée de l'Hon. William MacDougall, gentilhomme choisi pour être lieutenant-gouverneur de ce territoire et l'unir au Canada; pour vous enquérir aussi des causes du mécontentement qui existent à propos du changement

qui doit avoir lieu, et pour expliquer aux habitants de ce pays les principes sur lesquels le Canada doit le gouverner et faire disparaître toute fausse représentation sur ce point.

De concert avec l'Hon. MacDougall et le gouverneur MacTavish, vous prendrez les mesures pour effectuer paisiblement le transfert du gouvernement de la Baie d'Hudson à l'autorité du Canada.

Avec la présente lettre vous recevrez une copie de toutes les instructions données le 29 septembre dernier à M. MacDougall, lors de son départ d'Ottawa, et aussi une proclamation publiée par son Excellence le gouverneur général, le 7 décembre dernier, et adressée à tous les habitants des territoires du Nord-Ouest, par ordre de sa Majesté.

Vous vous rendrez en toute hâte à Pembina pour tout régler avec M. MacDougall; de là, vous vous rendrez à Fort Garry, pour y prendre *les mesures les plus sages après consultation.* Vous vous entendrez avec le gouverneur MacTavish et MacDougall, ainsi qu'avec les autorités de la Compagnie pour pacifier le pays.

Comme il est difficile de communiquer *avec Ottawa* et *que les circonstances* à la Rivière Rouge *peuvent changer d'un moment à l'autre*, je ne trouve pas nécessaire de vous donner d'autre direction. En tout vous agirez d'après votre meilleur jugement.

JOS. HOWE,
Secrétaire d'Etat.

Si M. Smith eut voulu lire et méditer attentivement sa lettre de créance et s'en tenir exactement à la direction qui lui était donnée, il ne serait pas venu à Fort Garry rallumer le feu de la guerre civile et amener les deux partis à deux doigts d'un massacre.

Sa lettre lui disait de s'entendre avec MacDougall pour aviser aux meilleurs moyens de le conduire au Fort Garry; or, de MacDougall, il n'était plus question du tout, puisqu'il était parti de Pembina depuis plusieurs jours, en route pour Ottawa, bien déterminé à ne pas rebrousser chemin. M. Smith savait bien cela, puisqu'il avait rencontré MacDougall dans les prairies et qu'il avait eu avec lui une longue

conversation. Il savait aussi que M. MacTavish avait proclamé la déchéance du gouvernement d'Assiniboia et que Riel l'avait remplacé par un gouvernement provisoire.

L'hon Howe lui avait dit : Vu que les circonstances peuvent changer d'un moment à l'autre, vous agirez au *meilleur de votre jugement.*

Les circonstances imprévues par M. Howe avaient complètement changé la situation. MacDougall était parti, ses agents étaient prisonniers ou dispersés ; Dennis, son lieutenant, avait quitté le pays ; le gouvernement provisoire était proclamé ; il ne restait plus qu'à travailler à unir les colons anglais aux métis français pour assurer la paix et mettre le gouvernement en état d'envoyer des délégués, comme la chose s'est faite plus tard. Si M. Smith eut consulté *son meilleur jugement*, il lui eut dit, qu'au lieu de convoquer le ban et l'arrière-ban du pays pour lire des lettres qui n'avaient alors aucune valeur, il ne restait plus qu'à travailler à l'union des partis et à dire ce que dit quelques jours après M. MacTavish : " *Pour l'amour de Dieu,*

ralliez-vous au gouvernement provisoire et rétablissez la paix."

Puisque les circonstances étaient changées, les documents de M. Smith devenaient un hors d'œuvres et son bon jugement aurait dû lui dicter une toute autre conduite que celle qu'il adopta, le 19 janvier 1869, dans la grande et tapageuse assemblée convoquée par lui an Fort Garry.

Le second document, dont il donna lecture à l'assemblée, fut une lettre du gouverneur général du Canada:

A MONSIEUR DONALD A. SMITH.

Ottawa, 12 janvier 1869.

Mon cher Monsieur Smith,

J'apprends avec satisfaction que vous vous êtes mis à la disposition du gouvernement, pour aller à la Rivière-Rouge faire servir à pacifier les partis, tout le fruit de votre longue expérience.

Comme représentant de Sa Majesté dans les possessions de l'Amérique du Nord, j'ai adressé des lettres au gouverneur MacTavish, à l'évêque protestant de Rupert's Land, au Vicaire Général qui remplace l'évêque catholique absent pour Rome. J'ai aussi envoyé des copies du message reçu par télégraphe du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, qui renferme les points principaux de la proclamation adressée aux sujets des territoires du Nord-Ouest.

Vous ferez remarquer attentivement à tous ceux qui ont quelque plainte à faire qu'ils doivent s'adresser à moi comme représentant de Sa Majesté. Vous pourrez affirmer que le gouvernement impérial agira avec la plus parfaite bonne foi, avec les habitants de la Rivière Rouge et du Nord-Ouest.

Le peuple peut s'en rapporter en toute confiance à la protection promise aux différentes dénominations religieuses ; les titres des propriétés seront respectés et toutes les franchises qui existent seront conservées.

En faisant connaître les désirs et les déterminations du Cabinet de Sa Majesté, vous pourrez

vous servir des termes et formules que le droit nous donne en semblable cas.

Je vous souhaite un heureux voyage et tout le succès de votre mission.

Je demeure votre etc.,

JOHN YOUNG.

Cette lettre vaut ce que valent les promesses verbales faites par le même gouverneur Young à Sa Grandeur Monseigneur Taché, quand il l'assurait que l'amnistie etait accordée et qu'il le suppliait avec instance d'aller pacifier les métis à la Rivière-Rouge. Tout le monde se souvient du chagrin qu'éprouva ce digne mais trop confiant évêque, quand il reconnut qu'on l'avait odieusement trompé, pour se servir de lui comme d'un instrument qu'on jette de côté lorsqu'on en a plus besoin.

Au reste, quand bien même le gouverneur eut été sincère en donnant, sous sa propre responsabilité, toutes les assurances possibles aux habitants de la Rivière-Rouge, on sait bien que

sous un gouvernement constitutionnel ce n'était pas lui qui avait droit de régler la question des métis ; ce droit n'appartenant qu'aux ministres assemblés en conseil. Le seul droit du gouverneur général était de sanctionner les décisions prises par ses ministres.

M. Smith, qui connaissait les rouages d'un gouvernement constitutionnel, savait qu'il trompait le peuple, en lui donnant à entendre que le gouvernement Young pouvait régler par un intermédiaire la question des métis.

Sa mission ramenait les choses où Riel les avait prises au mois d'octobre précédent, quand il se mit à la tête de ses compatriotes pour assurer leurs droits, non sur des promesses mais sur des actes officiels du gouvernement d'Ottawa.

Deux autres documents, dont il donna lecture et qui valaient encore moins que les précédents, furent tous les documents par la lecture desquels il faillit amener un cataclysme.

Il était quatre heures de l'après midi, et le peuple était là en plein air sous un froid de 25 degrés depuis onze heures, quand M. Banantyne

proposa de choisir vingt représentants anglais et autant de français pour délibérer sur les moyens à prendre pour en arriver à une solution avantageuse au pays. La proposition fut adoptée et la foule en se séparant paraissait satisfaite. Mais hélas ! ces apparences ne devaient pas durer longtemps.

Riel avait promis de donner la liberté aux prisonniers, et il l'aurait probablement fait, sans les rumeurs qui commençaient à circuler dans Winnipeg le lendemain de l'assemblée. On répétait, et la nouvelle ne paraissait pas dénuée de fondement, que les écossais et les anglais du bas de la colonie et du Portage s'armaient pour venir au Fort Garry délivrer de force les prisonniers. De peur de fournir par leur élargissement un fort contingent aux conspirateurs, Riel préféra les garder encore quelque temps comme otage.

Le 23 janvier, Schultz parvint à s'échapper de sa prison durant la nuit. En vain les soldats de Riel firent une battue dans toutes les directions, ils ne purent remettre la main sur le fugitif. Pourtant il n'était pas sorti des limites de la

colonie, car nous allons le voir reparaître bientôt à la tête d'une compagnie de soldats pour venir attaquer le fort Garry.

En attendant, voyons les 40 délégués réunis, le 25 janvier, dans la salle des délibérations au fort.

La séance s'ouvrit par la lecture de la lettre de créance de M. Smith, qu'on invita ensuite lui-même à venir exposer les propositions du gouvernement canadien.

Il déclara : That the Canada was prepared *to respect* the people of the *country and grant them every thing that was fair.*

C'est assez vague, et c'est toujours l'ennuyeuse ritournelle, bonne pour amuser les enfants, mais incapable de répondre aux exigences d'un homme d'état qui comprend tant soit peu les affaires.

M. Smith n'avait le pouvoir de rien régler et la réunion des délégués, devant qui il parlait, était dans le même cas que lui. Ils ne s'étaient réunis là que pour écouter et aller ensuite rendre compte à leurs mandataires. Chaque séance de ces assemblées se terminait sans résultat dé-

finitif : C'est ce qui explique pourquoi Riel, qui comprenait cette fausse position, faisait parfois l'autocrate et voulait imposer sa volonté, pour en arriver à son but ; la *reconnaissance* d'un *gouvernement provisoire* et l'envoi des délégués à Ottawa.

Le seul point sur lequel on finit par être d'accord dans une dernière séance tenue le 3 février, fut de préparer la liste des droits pour la présenter à M. Smith. Riel savait qu'une telle mesure n'aboutirait à rien, cependant il y consentit dans l'espoir de gagner les sympathies des colons anglais.

Le 5 février, la liste des droits était acceptée ; on convenait de choisir des délégués ; et les Anglais consentaient à faire partie du gouvernement provisoire.

Louis Riel en resta président.

Thom Bunn fut élu secrétaire d'Etat.

James Ross fut élu trésorier.

Louis Schmidt, assistant secrétaire.

CHAPITRE X

Tout semblait aller pour le mieux pendant quelques jours, quand tout-à-coup, le 10 février, la nouvelle arriva au Fort qu'une centaine d'hommes armés étaient réunis à Headingly (12 milles de Winnipeg). Ces hommes venaient du Portage de la Prairie, sous la conduite du Major Boulton, pour se joindre aux Anglais du bas de la colonie et attaquer le fort.

C'était un terrible gros nuage qui s'élevait à l'horizon. Un nommé William Dease, établi dans la colonie française, étant soupçonné d'entretenir des intelligences avec le parti de Schultz, fut fait prisonnier avec cinq ou six autres trouvés dans sa maison. Le nombre des soldats fut immédiatement augmenté et porté à cinq cents dans le Fort Garry. Les prisonniers furent relâchés, à l'exception d'une vingtaine gardés en otage.

Les nouvelles les plus inquiétantes continu-

aient à venir d'Headingly, où la troupe se grossissait. Au Fort de pierre, à vingt milles en bas de Winnipeg, Schultz recrutait des volontaires et faisait appel aux indiens du bas de la Rivière-Rouge.

Le 15 février au matin, les gens du Portage et d'Headingly, commandés par le major Boulton, passaient à travers la ville de Winnipeg pour se rendre au Fort de pierre en bas de la colonie écossaise, où Schultz les attendait avec les siens. Les hommes de Boulton étaient munis d'échelles pour escalader les murailles du Fort Garry. Au moment où ils passaient dans la grande rue de Winnipeg, Riel eut beaucoup de peine à retenir ses soldats qui voulaient tomber sur cette troupe.

Le fameux Scott, qui s'était enfui de prison quelques jours auparavant, faisait partie de la bande; il s'arrêta en passant chez un nommé Coutu, cousin de Riel, où celui-ci avait coutume d'aller tous les jours; il avait l'espoir de l'y rencontrer et de le tuer, comme il s'en vantait. Heureusement Riel était au fort avec ses soldats.

Aussitôt que la troupe de Boulton eut dépassé les limites de la ville, Riel traversa à Saint-Boniface avec une cinquantaine de soldats qu'il plaça dans l'évêché, pour le défendre contre l'attaque des soldats de Boulton, qui devaient venir de ce côté et chercher à s'en emparer comme d'une place forte. De ce point ils auraient pu ensuite attaquer le Fort Garry.

Tous les objets du culte furent transportés de l'église au couvent.

Le nombre des soldats anglais était porté à six cents. Riel n'en avait que cinq cents mais ils étaient bien armés et tous très habiles tireurs, déterminés à se défendre énergiquement.

Malgré un froid intense de 30 degrés, une patrouille d'hommes à cheval fut tenue sur pied tout le jour et durant toute la nuit du 16 au 17 février.

" Il est certain, dit Begg, que Schultz s'était employé activement à enrégimenter des soldats dans la colonie écossaise de Kildonan ; cependant il refusa de se mettre à la tête de la petite armée."

Le 16 février se passa, d'un côté et de l'autre,

dans une excitation fébrile. A chaque instant, à Saint-Boniface, on s'attendait à voir sortir du bois, en arrière de l'évêché, les soldats anglais, pour attaquer les édifices religieux, et par ce moyen faire sortir du fort les soldats de Riel. Le combat eut été un vrai massacre.

Heureusement la forte organisation de Riel, connue de ses ennemis, les détermina à se disperser sans bruit. Le 17 février au matin, on apporta au fort la nouvelle que les Ecossais étaient retournés à leurs demeures, ne voulant pas contribuer à la ruine de la colonie pour aider les vengeances d'une clique qui n'avait rien à risquer.

Sur les neuf heures de l'avant-midi, les sentinelles du Fort Garry aperçurent au loin dans la prairie, en arrière de la ville, les gens du Portage, qui, pour masquer leur retraite avaient pris une route détournée, espérant ainsi échapper à l'attention des soldats de Riel. Cette fois, il fut impossible de retenir les métis français. Une cinquantaine de cavaliers s'élancèrent dans la direction des fugitifs, et une demi-heure après ils revenaient avec 48 prisonniers.

Voyons maintenant le jugement que porte Begg sur cette échauffourée du Portage:

"Le mouvement, dit-il, du parti organisé au "Portage a été la conséquence de la téméraire "conduite de MacDougall et de Dennis, mais elle " n'a pas été la dernière. Car depuis lors, il n'a "cessé d'exister dans le pays des jalousies et des "haînes entre les deux classes de la colonie. "Oui, tout cela a originé des actes du fameux "conservateur de la paix (Dennis), et de son "maître (MacDougall)."

(Begg, *Red River Troubles*)

* * *

Comment se fait-il que les bons Ecossais de la colonie, reconnus jusque là pour des hommes sages et paisibles, aient consenti à se joindre à un parti qui entraînait la ruine du pays ? Il a fallu qu'ils fussent grossièrement trompés et fascinés par des gens qui n'avaient rien à risquer, mais seulement des vengeances à assouvir.

Les grands coupables ici aux yeux de l'his-

toire sont MacDougall, Schultz, Dennis et leurs agents; ce sont eux qui portent la lourde responsabilité de la mort de Parisien et du jeune Sutherland, tués les jours précédents dans le tumulte de l'armement chez les Ecossais. Ce sont eux aussi qui portent en grande partie la responsabilité de la mort de Scott, qui n'eut pas été fait prisonnier sans l'appel aux armes inspirée aux gens du Portage par Schultz et ses amis.

La grande assemblée, convoquée par M. Smith, contribua beaucoup à préparer cet événement désastreux; elle réveilla des haines et fit renaître chez les amis de MacDougall l'espoir de prendre une revanche. Les prisonniers relâchés n'eurent plus qu'une pensée: se venger de Riel si c'était possible; la haîne les aveugla; ils s'en aperçurent un peu trop tard.

Riel exaspéré par ces conspirations sans cesse renaissantes contre le gouvernement provisoire, seul en état de pourvoir à la sûreté publique, recourut à des moyens extrêmes pour en imposer aux conspirateurs; il n'en faut pas être étonné.

Les cabaleurs de Schultz étaient un danger social ; ces hommes se moquaient de toute autorité ; ils s'étaient ri du gouvernement de la Compagnie ; ils avaient brisé la prison et défié la justice ; ils avaient voulu s'emparer des terrains dans la vallée de la Rivière-Rouge comme d'un bien appartenant au premier occupant, sans rien payer à personne ; ils avaient établi au Portage la ridicule république de Thomas Spense, pour rançonner les voyageurs et s'emparer des terrains appartenant à a Compagnie ; ce fut pour en imposer à ces aventuriers conspirateurs sans principes et sans vergogne, que Riel en vint au regrettable moyen dont nous allons parler dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XI

Après la capture et l'emprisonnement des 48 fuyards, le 17 février au matin, Riel envoya une escouade de soldats dans la colonie écossaise de Kildonan, pour s'assurer que là aussi les émeutiers étaient tous dispersés. Schultz était caché quelque part dans la colonie et il pouvait conspirer encore. Avant de quitter Pembina, le colonel Dennis avait autorisé Monkman, le grand chef des indiens maskegons, à soulever les tribus sauvages contre les métis français. Cette commission était conçue en termes si étranges que jamais les ministres à Ottawa n'ont voulu la joindre au dossier des autres documents et, Sir Georges Cartier, dans un mémoire secret que nous reproduisons à l'appendice de ce livre disait : *Il est à espérer que ce document n'a été montré* qu'à peu de personnes. (1)

(1) La commission donnée à Monkman était signée par MacDougall. Il l'autorisait à aller soulever les Indiens dans l'intérieur des terres pour venir s'unir aux Anglais contre les Métis. Monkman avait de MacDougall des ordres pour se procurer des provisions dans les différents forts de la Compagnie.

Pour éviter toute surprise d'un côté comme de l'autre, Riel prenait toutes les précautions possibles.

Dans son mémoire au gouvernement impérial Sir George Cartier disait : "Dennis et son " parti se sont préparés tout le temps à faire la " guerre pour leur propre compte, sans y être " autorisés par aucune autorité légale, et les " colons les regardaient comme des envahis- " seurs."

Dans le même mémoire, parlant du mouvement du Portage, il l'appelle le " *très malheureux* " et *très déplorable mouvement*, tenté sans autori- " sation aucune par le major Boulton et son " parti, pour faire la guerre contre les colons."

Ce mouvement, non autorisé, mettait les colons de toutes races et de toutes croyances dans une position extrêmement compromettante pour l'avenir; brisant tous les liens qui les avaient unis par le passé et jetant des semences de haine difficiles à faire disparaître.

Au moment du mouvement des gens du Portage, le gouvernement provisoire, dont Riel était nommé président, avait été admis et re-

connu par les colons anglais et écossais; Thomas Bunn en était le secrétaire et James Ross le trésorier, tous deux représentants de la partie anglaise de la colonie. Ce gouvernement était reconnu par le gouverneur MacTavish, qui, au mois de janvier précédent, avait répondu à John Sutherland, délégué par les écossais auprès de lui pour savoir ce qu'il en fallait penser: "*Pour* " *l'amour de Dieu ralliez-vous au gouvernement* " *provisoire*, car je n'ai plus ni pouvoir ni auto- " rité."

Non seulement il conseilla au peuple de se rallier au gouvernement provisoire, mais sa confiance dans le nouvel ordre de chose établi fut tel qu'il fit même des démarches pour prêter, et prêta de fait, à ce gouvernement de fortes sommes d'argent, prises sur le trésor de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Lord Granville, parlant au nom du gouvernement impérial, disait dans une lettre du 26 janvier 1870.:

" La proclamation de MacDougall portant " que Sa Majesté a transporté la terre de Rupert " au Canada, ce qui n'a pas été fait, a assumé

"l'autorité de lieutenant gauverneur; ce qui
"ne lui appartenait pas légalement et tendait à
"annihiler les pouvoirs du gouvernement Mac-
"Tavish."

Ainsi le gouvernement provisoire; proclamé le 8 décembre par Riel, reconnu par le gouverneur MacTavish; par la population anglaise qui consentit à en faire partie; par le gouvernement canadien qui accepta de traiter avec ses délégués; par le gouvernement impérial qui approuva l'envoi des délégués, était donc, sans aucun doute, au moment du soulèvement du Portage, le seul gouvernement légitime à Rivière-Rouge; et les vrais rebelles étaient tous ceux qui lui firent la guerre le 17 février, sous le commandement du major Boulton. Ils avaient tous mérité un châtiment sévère, et il ne faut pas être étonné si Riel, pour écraser ces conspirations continuelles, qui exposaient la vie des honnêtes citoyens, se détermina à faire un exemple, pour imprimer la crainte aux émeutiers et rétablir l'ordre public.

Un nommé Goddy, qui avait été arrêté chez William Dease, et emprisonné le 7 décembre

au matin, fut reconduit aux frontières américaines et exilé de la Rivière-Rouge. Le major Boulton, qui était à la tête des émeutiers du Portage, passa par un conseil de guerre, qui le condamna à être fusillé.

On intercéda pour lui et, comme on le sait, il obtint facilement son pardon. Non seulement Riel lui pardonna, mais le jour même où il fut gracié, Riel passa la soirée avec la Major Boulton à Saint-Boniface, où celui-ci recevait l'hospitalité, montrant par là qu'il ne voulait exercer ni haîne ni vengeance (1).

Scott eut pu, s'il l'eut voulu, bénéficier d'une faveur semblable, s'il eut, comme le Major Boulton, manifesté des sentiments de nature à lui mériter son pardon. Riel n'eut pas demandé mieux que de lui rendre la liberté. Malheureusement il ne fit rien pour la recouvrer ni obtenir son pardon.

(1) Le major Boulton était un jeune et brave militaire, de belle figure et de manières distinguées. Nous avons eu l'occasion de converser avec lui à l'évêché de Saint-Boniface, et nous sommes convaincus que ce militaire avait été trompé sur le but du gouvernement provisoire et sur les intentions de Riel. Jamais il ne se fut associé aux amis de Schultz, s'il eut compris tout d'abord la situation comme il l'a comprit plus tard.

L'exécution de Scott fut regrettable, comme le sont d'ailleurs toutes le exécutions. Il eut des intercesseurs plus nombreux et aussi influents que ceux du Major Boulton, mais Riel, vu les mauvaises dispositions manifestées par le prisonnier, était obligé de répondre : *si je lui accorde la liberté,* avant quinze jours, ce ne sera pas une vie, mais plusieurs vies qui seront sacrifiées, puisqu'il est déterminé à conspirer de nouveau contre le gouvernement provisoire, dès qu'il sera libre.

Ceux-là seuls qui ont connu toutes les circonstances de la situation peuvent porter un jugement juste sur la condamnation de Scott.

Ce fut vers les deux heures de l'après-midi, le 4 mars, auprès des murailles du fort, que Scott fut fusillé.

Il ne s'agit pas de faire une description sentimentale de cette scène. Dire que le spectacle était lugubre ; c'est vrai. Mais pas plus lugubre que la terrible nuit du 16 au 17 février, quand, à tout instant, on s'attendait à voir les deux partis, composés chacun de 600 hommes, en venir aux mains et faire couler des flots de

sang. On a trop oublié de parler de cette nuit épouvantable, où le sort de la Rivière-Rouge faillit sombrer dans un massacre horrible. Riel, qui avait présentes à l'esprit les transes par lesquelles il avait passé, n'était pas d'humeur à voir se renouveler les mêmes scènes; et ce fut pour les épargner au pays qu'il sacrifia la vie de celui qui avait été un des principaux auteurs de l'émeute du Portage.

* * *

Que devint le corps de Scott après l'exécution? la chose est restée ignorée; mais les histoires des cruautés exercées sur son corps ont été de pures inventions.

CHAPITRE XII

Le lendemain la plupart des conspirateurs, encore en liberté, prenaient la fuite; Schultz trouva moyen de gagner le Canada en passant par la route de Dawson, au milieu de l'hiver; ce fut pour lui un rude voyage.

* * *

Le neuf mars, Sa Grandeur Mgr Taché arrivait à la Rivière-Rouge.

Les ministres à Ottawa l'avaient fait revenir, en toute hâte, de Rome, où il assistait au concile, et il s'était empressé d'accourir.

Un saint évêque du concile, Mgr Bourget, à qui Mgr Taché, au moment de partir de Rome, montrait l'invitation que lui faisait le gouvernement d'Ottawa, lui disait amicalement: Monseigneur, à votre place, moi, je ne quitterais pas le concile pour aller prêter le secours de

mon influence à ces politiciens; ils se sont mis dans une mauvaise position, laissez-les s'en tirer. Si vous les aidez ils ne vous en auront jamais aucune reconnaissance.

Mgr Taché partit quand même; mais il n'eut pas à se louer de la monnaie dont on paya son dévouement.

* * *

Sir George Etienne Cartier, en voyant comment les affaires avaient tourné au Nord-Ouest, s'était rappelé les conseils que lui avait donnés, au mois de juin 1869, l'évêque de Saint-Boniface. Huit mois plus tard, il s'aperçut qu'un évêque parfois peut rendre des services dans la politique.

Il n'est pas nécessaire de dire ici que Mgr Taché arrivait à Saint-Boniface animé du plus pur dévouement, pour travailler à rétablir la paix dans le pays; mais dans la situation où était le pays, ce n'était pas assez d'avoir de bonnes paroles pour calmer les esprits et inspirer de la confiance. La colonie n'était plus

sous l'ancien régime paternel où une promesse valait un écrit.

Dans le nouvel état de choses, à la place des promesses verbales, il fallait des documents officiels. Or, Sa Grandeur Mgr Taché, trop confiant dans l'honnêteté des hommes d'Etat qui demandaient son aide, n'était pas porteur de promesses écrites, et disons-le tout de suite, ce fut un malheur pour lui et pour la cause à laquelle il venait travailler.

Si les politiciens qui voulaient se servir de l'évêque de Saint-Boniface eussent été aussi droits et aussi nobles que Mgr Taché dans leurs procédés, il n'eut pas eu à déplorer plus tard les nombreuses déceptions qui affligèrent son cœur, et abreuvèrent de soucis les dernières années de sa carrière épiscopale. Mais il avait affaire à de roués et rusés diplomates, sur la parole desquels il n'était pas toujours prudent de compter. Mgr Taché en fit la douloureuse expérience.

A son passage à Ottawa, le gouverneur-général lui avait témoigné une grande confiance,

et en fait de promesses verbales, il avait été d'une libéralité sans bornes.

L'Hon. Howe lui avait écrit en date du 15 février :

Monseigneur,

Je suis autorisé, par Son Excellence le gouverneur-général, de vous témoigner hautement sa reconnaissance et de vous offrir ses remerciements, pour la promptitude avec laquelle vous êtes venu vous mettre à la disposition du gouvernement, et entreprendre un long et pénible voyage pour aider, par votre présence et votre influence, à réprimer les troubles qui ont éclaté dans le Nord-Ouest.

Je ne vous fournirai pas de copies de la proclamation publiée par MacDougall, vu que vous n'aurez pas à vous en occuper ; mais il est très important que vous fassiez savoir que tous les procédés, qui pendant un certain temps, ont menacé, à la Rivière-Rouge, la vie et les propriétés des habitants, sont entièrement *désapprouvés et condamnés par le gouvernement canadien* (1).

(1) Pourtant il est plus que probable que si Riel et les siens eussent été écrasés, le gouvernement canadien eut accepté les faits accomplis sans les blâmer.

Votre Grandeur verra, dans les documents que je lui communique, quelle sorte de politique le gouvernement canadien désire établir au Nord-Ouest.

Le peuple du Canada n'a aucun intérêt à établir des institutions condamnées par l'opinion publique, ni à placer un peuple intelligent sous un système tyrannique, qui porterait les sujets de Sa Majesté à d'insubordination et à la ré-révolte.

Le Canada est plein d'espoir dans l'avenir, quand les institutions seront modelées sur celles dont jouissent déjà les autres provinces de la Puissance. En même temps, il regretterait profondément que les libertés civiles et religieuses ne fussent pas protégées par les arrangements qui vont être faits.

Une convention convoquée est actuellement à délibérer à Fort Garry, pour s'enquérir des vues du peuple quant aux pouvoirs qu'il sera sage et convenable de donner à la législature locale, et à celle-ci d'assumer.

Lorsque tous ces procédés auront été en-

voyés au Conseil Privé, vous pourrez attendre d'autres lettres de moi.

Son Excellence le gouverneur-général sera toujours bien aise de recevoir de votre part toutes les observations que vous serez en état de lui fournir.

Vous avez été informé que M. le Grand-Vicaire Thibault, M. Donald A. Smith et M. Charles de Salaberry sont déjà rendus à la Rivière-Rouge, chargés d'une mission du gouvernement.

Le désir de Son Excellence est que vous coopériez avec eux à assurer la paix, et à régler dans le Territoire du Nord-Ouest toutes les difficultés qui lui ont causé tant d'anxiété.

JOSEPH HOWE.

Il n'y a rien de compromettant ni d'engageant pour le gouvernement dans cette lettre.

La grande question, celle qui intéressait le plus Mgr Taché et les métis, c'était l'amnistie; l'assurance que personne ne serait molesté,

quand une fois le gouvernement canadien serait maître au Nord-Ouest.

Le gouverneur-général et les ministres n'avaient pas hésité à l'assurer de vive voix.

En bon diplomate, Mgr Taché n'eut pas dû se contenter de paroles, pour une mission d'une importance comme était celle dont on le chargeait. Il devait exiger, avant de partir d'Ottawa, des documents officiels en bonne et due forme, lui assurant une amnistie complète. Mgr Taché, dans sa vie de missionnaire, n'avait pas appris à se mettre en garde contre la politique tortueuse des gouvernements ; il avait le cœur trop noble et l'âme trop droite pour se mesurer avec un Sir John et un John Young,—il fut dupe de leurs hypocrites promesses ; l'histoire doit le dire ; c'est son droit, et la postérité a droit de savoir la vérité.

Le 15 mars, les délégués anglais et français choisis pour la convention étaient assemblés à Fort Garry. Il s'agissait d'entendre Mgr Taché exposer sa mission de la part du gouvernement canadien.

Thom Bunn, secrétaire, prit la parole en anglais.

" Nous avons déjà reçu, dit-il, trois commissaires envoyés par le gouvernement canadien, aujourd'hui, il en arrive un quatrième dans la personne de Mgr Taché, évêque de Saint-Boniface. Je n'ai aucun doute que vous allez donner à ses paroles une haute attention. Pour ma part, je désire sincèrement que Sa Grandeur soit porteur de pouvoirs assez étendus pour répondre à tous nos besoins: *invested with full powers to give us what we want. But we have to be careful.* Mais nous avons besoin d'être sur nos gardes, car nous ne savons pas quels sont ces pouvoirs " et nous ne devons pas nous jeter "aveuglément dans les mains de n'importe quel "commissaire. Marchons avec prudence: *let "us act prudently.* Voilà ce que je vous recom-"mande."

Le Secrétaire Bunn s'était bien aperçu que jusqu'alors le gouvernement canadien n'avait investi ses commissaires d'aucun pouvoir pour régler les points essentiels des négociations.

Monseigneur, invité à se présenter à la con-

vention, donna d'abord lecture de la lettre que lui avait adressée l'Hon. Jos. Howe ; puis il déclara à l'assemblée qu'il n'était pas commissaire officiel, mais seulement chargé de faire connaître les dispositions du gouverneent canadien à l'égard du peuple de la Rivière-Rouge ; il dit que les ministres à Ottawa avaient hautement blâmé la conduite et les procédés de MacDougall, et que désormais les droits des habitants de la Rivière-Rouge seraient protégés. Puis, s'adressant au président du gouvernement provisoire, il lui demanda comme faveur la liberté de la moitié des prisonniers ; ce qui lui fut accordé sur le champ.

Avant l'ajournement de la séance, l'assemblée vota des remerciements à Mgr Taché pour les paroles rassurantes qu'il leur avait adressées.

Quoique la mission de l'évêque de Saint-Boniface n'eût rien d'officiel, cependant l'estime et l'affection dont il avait toujours joui dans le pays, la confiance que tous avaient dans son dévouement au bonheur de toute la population, sans distinction de race ni de croyance, produi-

sirent sur les esprits un heureux effet qui fit renaître partout la confiance. L'inquiétude et le malaise disparurent peu à peu, et bientôt les affaires reprirent leur marche. L'influence de l'évêque était plus puissante que toutes les paroles des hommes d'Etat. Ce fut lui, qui, en peu de semaines, aplanit toutes les difficultés et ouvrit les portes du Nord-Ouest au gouvernement canadien. On va voir comment il fut récompensé de son dévouement.

* * *

Le 23 mars, les deux délégués, le Revd N. Ritchot et Alfred Scott, partirent pour Ottawa ;le troisième, le Juge Black, partit le lendemain, en compagnie du commissaire canadien M. Charles de Salaberry.

Avant leur départ, ils reçurent du gouvernement provisoire leurs lettres d'autorisation et leur direction pour traiter officiellement avec le gouvernement canadien, selon que l'avait réglé Lord Granville, ministre des colonies. Voici en quels termes étaient conçus ces documents :

Monsieur,

Vous trouverez sous cette enveloppe votre commission, ainsi qu'une copie des conditions et termes auxquels le peuple de ce pays consentira à entrer dans la Confédération. Vous vous hâterez, s'il vous plaît, de vous rendre dans la ville d'Ottawa, en Canada, où, dès votre arrivée, vous irez vous mettre en rapport avec le gouvernement de la Puissance, au sujet de votre mission. Je vous prie de remarquer que vous êtes laissés à votre liberté et à votre discrétion pour les articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 15 et 20. Mais vous n'oublierez pas que, comme vous emportez la confiance du peuple, on s'attend que, dans l'exercice de cette liberté, vous veillerez avec soin à sauvegarder les droits et privilèges qu'ils auraient oublié de mentionner.

Quant aux autres articles, je dois vous avertir qu'ils sont péremptoires. Enfin, j'ai à vous dire que vous n'êtes pas autorisés à conclure un arrangement final, et que les négociations

entre les deux gouvernements auront besoin d'être ratifiés par le gouvernement provisoire.

THOM BUNN,

22 mars 1870. Secrétaire d'Etat.

Après le départ des délégués, la convention continua à siéger pour passer les règlements nécessaires au maintien de l'ordre et à la protection des individus.

Le 9 avril, le Président Riel publia la proclamation suivante adressée au peuple :

L'assemblée des 28 représentants, réunis le 9 mars, sera désormais chère au peuple de la Rivière-Rouge, car elle a prouvé qu'elle était digne de confiance.

Elle a travaillé à l'union ; ses membres se sont dévoués à l'intérêt général et ils ont montré leur générosité et leur bonne volonté. Nous remercions cette assemblée pour sa noble conduite ; grâce à elle, l'autorité est fortifiée, et cette autorité sera désormais employée à protéger le peuple de ce pays.

Aujourd'hui le gouvernement oublie toutes

les divergences de politique et il accorde amnistie complète à tous ceux qui veulent obéir à l'autorité reconnue.

A partir de ce jour, les routes publiques seront ouvertes à tous; la Compagnie de la Baie d'Hudson va reprendre le cours de ses affaires et elle contribuera au bien public en mettant ses billets en circulation comme par le passé, à la valeur de l'or. C'est à quoi elle s'engage aujourd'hui même.

Pour prévenir le renouvellement des calamités par lesquelles nous avons passé, le gouvernement traitera avec sévérité tous ceux qui oseront compromettre la sécurité publique. Il est temps d'agir contre le désordre, tant des partis que des individus. Mais espérons plutôt qu'à l'avenir, toute mesure de rigueur ne sera plus nécessaire; les leçons du passé devront nous suffire.

LOUIS RIEL,
Président.

Fort Garry, 9 avril 1870.

Après cette proclamation Riel ne garda plus dans le Fort Garry que le nombre de soldats nécessaires pour la police.

CHAPITRE XIII

Le gouvernement canadien, approuvé en ceci par la couronne anglaise, avait accepté de traiter avec le gouvernement provisoire de Riel et de reconnaître ses délégués.

La personne de ceux-ci était, à ce titre, inviolable, et en arrivant en Canada, ces envoyés se trouvaient, ou devaient se trouver, sous la haute protection du gouverneur-général et de ses ministres.

L'inviolabilité d'un ambassadeur ou du délégué d'un gouvernement a été reconnue et admise de toute antiquité chez les peuples civilisés; même chez les sauvages d'Amérique, on respecte en temps de guerre un parlementaire. Les délégués de Riel n'avaient donc aucune raison de soupçonner qu'en Canada, en plein XIXe siècle, on dérogerait à ces coutumes séculaires. Hélas ! ils ignoraient à quel aveuglement le fanatisme sectaire peut conduire cer-

tains hommes. Deux des délégués, le Rév. N. Ritchot et Alfred Scott reçurent en chemin l'avertissement de ne pas passer par Toronto pour se rendre à Ottawa, mais de prendre la route des Etats-Unis, parce qu'à Toronto les sectaires orangistes avaient décidé de les *lyncher*. Le ministre de la justice, pour protéger la vie des délégués, envoya au-devant d'eux des hommes de police qui les accompagnèrent depuis Buffalo jusqu'à Ottawa. Jamais semblable chose ne s'était vue au monde, car attaquer des parlementaires est tout simplement une déclaration de guerre.

Cette brutale conduite de quelques fanatiques faillit amener un conflit entre le gouvernement canadien et le gouvernement provisoire de Riel, et si la chose n'eut pas lieu, on le doit à l'évêque de Saint-Boniface, dont l'influence fut encore assez grande pour pacifier les esprits à la Rivière-Rouge.

Cette fois le conflit eut fermé pour toujours le Nord-Ouest à la Confédération canadienne.

On a ignoré en Canada toutes les sollicita-

tions faites auprès de Riel, pour demander l'annexion du Nord-Ouest aux Etats-Unis.

A la nouvelle de l'arrestation des délégués à Ottawa, des personnages haut placés vinrent solliciter Riel de profiter de l'occasion pour briser avec le gouvernement canadien, qui, plus tard, ne respecterait pas plus son traité que la personne des délégués. Sous mains, on lui offrit de grosses sommes d'argent pour l'aider à soutenir son gouvernement jusqu'à ce qu'il fut reconnu par les Etats-Unis. Les féniens s'offraient à couper le passage aux troupes canadiennes qui voudraient venir à la Rivière-Rouge; la chose était facile, vu qu'alors il n'y avait pas encore de route ouverte. On disait à Riel: le Canada va vous tromper; sa conduite le prouve; vous n'aurez jamais l'amnistie; les soldats canadiens vont venir faire la guerre ici, et il sera trop tard pour vous défendre.

Heureusement, Riel avait des conseillers qui eurent assez d'influence sur lui pour l'empêcher de se rendre aux sollicitations dont on ne cessa de le presser durant plusieurs semaines; sans cela, il est plus que probable qu'il n'y aurait pas

aujourd'hui une province de Manitoba au Nord-Ouest, et le Colonel Wolseley n'aurait pas eu l'honneur de s'illustrer en prenant un fort ouvert.

* * *

Les délégués ne furent pas logés dans la prison d'Etat, mais ils furent gardés à vue et obligés de paraître en cour.

* * *

Les débats sur les conditions de l'entrée du Territoire du Nord-Ouest dans la Confédération eurent lieu privément entre les ministres et les délégués. Sur certains points la discussion fut orageuse; il fallut alors toute l'énergie de Sir George Cartier, pour triompher de la mauvaise volonté de Sir John A. MacDonald.

Enfin le fameux bill des conditions de l'union fut formulé et les bases de la Constitution du Nord-Ouest posées, comme Riel l'avait désiré.

Quant à la question de l'amnistie, les délégués commirent, eux aussi, l'imprudence de

s'en rapporter aux promesses verbales; ce fut une faute qui eut de tristes conséquences.

Mais les paroles des ministres paraissaient si sincères. C'était, disaient-ils, chose entendue et déjà réglée à Londres: " Vous allez, disaient-ils aux délégués, trouver, chez vous à votre arrivée, les papiers officiels accordant l'amnistie; ces papiers sont déjà en route."

On peut se faire prendre à moins que cela.

Rassurés par ces belles promesses, les délégués quittèrent Ottawa pour revenir à Manitoba avec ces seules assurances sur la question capitale.

Sa Grandeur Mgr Taché, qui avait assuré à Riel et au gouvernement provisoire que l'amnistie était accordée, fut plus intrigué que tous les autres de ce délai, et il commença à craindre d'avoir servi d'instrument au gouvernement canadien pour tromper les métis.

Les délégués arrivaient au Fort Garry le 17 juin, et le 27, l'évêque de Saint-Boniface partait pour Ottawa. Mais pendant qu'à la Rivière-Rouge Mgr Taché avait usé de son prestige, de ses conseils et des promesses d'amnistie auprès

des insurgés, il était indignement trompé par les ministres canadiens. Ceux-ci, mis en demeure de faire honneur à leur parole donnée, répondirent *qu'une amnistie de bouche n'était pas une amnistie écrite*, que les autorités fédérales n'avaient pas le pouvoir de l'accorder ; ce privilège résidant seul dans le parlement impérial.

Ainsi, l'évêque de Saint-Boniface et les trois délégués avaient été joués.

A Ottawa, Sa Grandeur ainsi reçue par les ministres voulut avoir une audience du gouverneur-général ; mais celui-ci, pour ne pas voir Mgr Taché, était parti pour Niagara ; l'évêque résolut de l'y aller trouver et d'avoir, coûte que coûte, une entrevue avec lui. C'était lui, le gouverneur-général, qui avait fait le plus de promesses hypocrites pour s'assurer l'influence de Mgr Taché auprès des métis ; maintenant que le danger était passé, on va voir comment il l'accueillit.

Ne pouvant éviter une entrevue avec l'évêque qui l'avait cherché jusque là, il lui dit en l'apercevant : " *Je ne veux pas vous voir* ; et des deux mains il faisait le geste pour repousser

Mgr Taché. C'est lui-même Mgr Taché, qui a raconté cette scène à l'auteur de ce livre.

Où trouver des expressions pour stigmatiser une telle conduite chez un homme de la position du gouverneur-général du Canada?

Nous l'avons dit plus haut, Mgr Taché était trop droit et confiant pour se mesurer avec ces rusés et roués diplomates.

Pour mettre le comble à l'inquiétude de l'évêque, on répétait partout dans Ontario que les soldats, partis sous la conduite de Wolseley, s'en allaient à la Rivière-Rouge pour faire la guerre aux métis, qu'ils traitaient ouvertement de bandits. Sous ce rapport, les ministres cherchaient à rassurer l'évêque de Saint-Boniface en lui disant que Wolseley n'était chargé que d'une expédition toute pacifique; que d'ailleurs, le lieutenant-gouverneur Archibald serait installé au Fort Garry avant l'arrivée des troupes, et que Riel lui remettrait en main les rênes du gouvernement.

Le 23 août Mgr Taché arrivait d'Ottawa, et allait immédiatement au Fort Garry assurer le gouvernement provisoire que la mission de

Wolseley était toute pacifique. Le soir du 23 août, Riel vint dire à l'évêque de Saint-Boniface que les troupes étaient arrivées au bas de la Rivière-Rouge et qu'elles seraient au Fort le lendemain matin de très bonne heure. Monseigneur n'en voulait rien croire. C'est impossible, disait-il, qu'il en soit ainsi ; les soldats ne seront pas ici avant quinze jours, on me l'a assuré à Ottawa.

Monseigneur, lui dit Riel, on vous a trompé du commencement à la fin, les soldats sont ici tout près ; on veut nous surprendre, et pour cela toutes les issues sont fermées, les éclaireurs qu'on envoie de ce côté sont gardés prisonniers.

Tout le monde était en émoi à Saint-Boniface, à Winnipeg et au Fort.

Riel, convaincu de l'immense danger que couraient les siens, renvoya tout son monde durant la nuit ; cependant, il persista à demeurer dans le fort avec O'Donoghue.

Le 24 au matin, un colon anglais arrivait à course de cheval dire à Riel : Pour l'amour de Dieu,sauvez-vous ; les troupes ne sont qu'à deux

milles de la ville et vous allez être massacré. Il n'eut que juste le temps de traverser à Saint-Boniface; pour éviter d'être poursuivi de près, il coupa la corde qui retenait le bateau traversier.

Sa première parole en rentrant à l'évêché fut celle-ci:

Venez voir, Monseigneur, les soldats qui arrivent au Fort, le croyez-vous maintenant? Il ne me reste plus qu'à monter à cheval et m'enfuir de l'autre côté des frontières.

Accompagné de deux fidèles métis, bien armés, il partit par le côté est de la rivière pour se rendre à Pembina, afin d'échapper aux investigations de Wolseley.

En partant il se consola en disant: n'importe ce qui arrivera maintenant, les droits des métis sont assurés par le Bill de Manitoba; c'est ce que j'ai voulu—*Ma mission est finie.*

Ici en effet, s'est terminée la mission de Riel dans le soulèvement de 1870, et l'on peut dire qu'elle fut providentielle.

Sans la résistance des métis au gouvernement canadien, jamais les droits des minorités n'eussent été écrits dans la Constitution du pays, et peut-être ne resterait-il plus rien, au Nord-Ouest, de l'élément français.

Extrait d'un Mémoire secret que Sir Georges-E. Cartier envoie au gouvernement impérial, le 8 juin 1870.

Ottawa, 8 juin 1870.

"D'abord, il est certain qu'il y avait un sentiment d'antagonisme très prononcé, et on peut dire unanime, parmi les Métis de toutes races et croyances religieuses, contre l'établissement de l'autorité canadienne dans la colonie; mais que ce sentiment d'opposition n'a existé en aucun temps avant ou pendant les troubles contre l'administration politique de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui, quoique sans vigueur, était considérée, cependant, comme bienveillante et patriarcale, et était jusqu'à un certain point populaire.

"C'est un fait incontestable que les adversaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, avant les troubles, étaient pour la plupart des

colons du Canada, qui semblent avoir consacré leur énergie à combattre le gouvernement de la Baie d'Hudson, et à faire valoir son remplacement par les autorités canadiennes. Ces quelques Canadiens, par leur opposition et leur attitude contre la Compagnie de la Baie d'Hudson, s'étaient rendus très désagréables, et même jusqu'à un certain point, détestables à presque tous les Métis de toutes les origines et croyances religieuses, lesquels avaient appris à aimer et respecter le régime patriarcal de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

"On doit se rappeler que les Métis de toutes les croyances religieuses et origines, à l'exemple de leurs ancêtres, avaient toujours été prêts, depuis la guerre de 1812 entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson, d'appuyer la Compagnie de la Baie d'Hudson et de venir à sa rescousse dans toutes ses luttes et difficultés avec les Sauvages et autres.

"C'est au milieu de cette disposition des esprits qu'arrivèrent un certain nombre d'employés subalternes du gouvernement canadien,

chargés de construire des chemins, qui prirent des airs d'autorité injustifiables, ainsi qu'un parti d'arpenteurs canadiens, sous la direction de l'inconsidéré colonel Dennis, qui augmentèrent l'irritation des esprits par leurs procédés, en s'efforçant, malgré l'opposition qu'ils rencontraient, d'arpenter des terres qui étaient déjà en la possession des colons.

"Les colons étaient naturellement sous l'impression que les nouveaux arrivants avaient été envoyés au milieu d'eux pour arpenter et mesurer les terres des colons dans le but de les en dépouiller.

"Les colons étaient généralement sous la fausse impression qu'ils avaient été vendus d'une certaine manière par la Compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement canadien, en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, dont ils ne connaissaient pas alors les dispositions, ainsi que l'ont prouvé les événements subséquents. Les colons étaient disposés à considérer, et, de fait, considéraient l'immigration des Canadiens comme une invasion, tout

comme ils auraient considéré l'invasion de leur territoire par les Sauvages.

"On peut dire avec raison qu'il n'existait guère d'autre autorité ou gouvernement local que la volonté et la détermination des colons eux-mêmes, lorsque le colonel Dennis et son parti d'arpenteurs irritèrent la population en essayant de faire des arpentages, malgré les protestations de la population.

"Lorsque les colons apprirent que M. McDougall, leur futur lieutenant-gouverneur, était en route avec les autres officiers qui l'accompagnaient, pour se rendre dans la colonie, ils décidèrent de s'opposer à son entrée, en adoptant le mode qu'ils suivaient en résistant aux invasions des Sauvages.

"Pour parer aux difficultés et faire disparaître l'irritation, le gouverneur McTavish, assisté de son conseil, dans sa lettre à M. McDougall, en date du 30 octobre 1869, conseilla fortement à McDougall de rester à Pembina et de ne pas entrer dans le territoire de la Rivière-Rouge. Le gouverneur McTavish dit dans sa lettre que le colonel Dennis avait prudemment conseillé à

M. McDougall de rester à Pembina. Le colonel Dennis, dans une lettre du 27 octobre 1869, parlait non seulement de l'opposition des Métis français à l'entrée de M. McDougall dans le territoire, mais aussi de la répugnance des Métis anglais et écossais, dans le cas où un appel aux armes leur serait fait, à venir en collision avec les Métis français, parce qu'ils voyaient dans ce procédé la certitude d'une guerre de religion et de nationalité, dont l'issue était difficile à prévoir. Les Métis anglais et écossais semblent avoir dit, entre autres choses, suivant la lettre du colonel Dennis : Voici notre manière de voir ; nous avons confiance dans la future administration de ce pays sous le régime canadien ; en même temps nous n'avons été nullement consultés comme peuple en nous unissant au Canada."

Je fais ce renvoi dans le but de démontrer qu'une partie des Métis de toutes croyances religieuses et de races s'opposaient à l'entrée de M. MacDougall dans le territoire, et que les autres n'étaient pas disposés à approuver ses

mesures pour assurer son entrée dans ce territoire.

"Le soussigné prend maintenant en considération les événements, qui eurent lieu au commencement de décembre 1869 et qui expliquent la recrudescence du mécontentement parmi les colons de toute croyance religieuse et d'origine.

"Il y eut d'abord la proclamation de M. MacDougall, en date du 1er décembre 1869, émise sans autorité, car, de fait, il n'était pas lieutenant-gouverneur; puis, pour ne rien dire de plus, la commission extraordinaire donnée par M. MacDougall au colonel Dennis comme lieutenant-gouverneur et conservateur de la paix dans les Territoires du Nord-Ouest, pour lever, organiser, armer, équiper et approvisionner un effectif militaire suffisant dans les dits territoires, pour fins militaires contre les colons.

"Il est certain que les termes de la commission de M. MacDougall au colonel Dennis, dès que la proclamation fut connue des colons, ont dû seuls provoquer les Métis et les irriter fortement.

" A part cette commission, il y a aussi les faits du colonel Dennis, ci-après, aidés du Dr. Schultz et de quelques colons du Haut-Canada, qui firent tout en leur pouvoir pour lever un effectif composé principalement de Canadiens, dans le but évident, d'après leur procédés, de combattre les Métis français. Le colonel Dennis et le major Boulton réussirent à enrôler environ soixante ou soixante-dix Canadiens originaires, en grande partie, du Haut-Canada. Le colonel Dennis et quelques autres Canadiens, invitèrent les Métis anglais et écossais à se joindre à eux, dans leur lutte contre les Métis français, mais ils refusèrent de s'allier aux Canadiens. Cela appert de deux lettres du colonel Dennis à M. MacDougall, en date du 9 décembre 1869, et dans une autre lettre, en date du 8 décembre 1869, adressée au même, mais sans la signature de l'auteur. (On suppose qu'elle a été écrite par M. Snow ou par M. Mair).

"Le colonel Dennis disait, entre autres choses dans la première de ses lettres, en date du 9 décembre. " Je regrette sincèrement d'être obli-
" gé de vous exprimer mon opinion bien arrêtée

" que l'on ne saurait compter sur la population " parlant l'anglais dans la colonie, comme corps, " dans la disposition actuelle des esprits, pour " appuyer les mesures d'une nature agressive " qu'il pourrait être nécessaire de prendre pour " abattre le parti français maintenant armé con- " tre le gouvernement." Dans l'autre, il dit : "Je " pense que beaucoup d'entre eux feront tout " maintenant pour ne pas blesser le parti fran- " çais, car ils disent qu'ils ne voient rien de dé- " raisonnable dans la liste des droits que deman- " dent les Français."

Remarquons que le parti français ne pouvait être alors armé contre le gouvernement, puisque ce dernier n'avait aucun droit sur le Nord-Ouest, et que vis-à-vis ce territoire, il n'était pas à proprement parler, le gouvernement.

"L'auteur de la lettre sans signature s'exprime ainsi : " J'ai fait tout en mon pouvoir pour " organiser un effectif suffisant pour aider à " l'exécution des ordres du colonel Dennis, mais " je crains que toute l'entreprise ne fasse fias- " co. Il y a même des individus parmi la popu-

" lation anglaise, qui sont pires que les Métis " français : je regrette d'avoir à vous le dire, " mais cela n'est que trop vrai."

"La colonie écossaise ne se joindra pas à nous ni à aucune autre paroisse protestante, de sorte que ce serait pour nous le comble de la folie que de prendre des mesures agressives, car nous serions accablés par le nombre. Nous avons dans ces deux paroisses tout le désavantage, tant en nombre qu'en armes."

"Ces extraits démontrent indubitablement que si les Métis français prirent une part plus active au mouvement, ils ne reçurent pas d'opposition de la part des Métis anglais et écossais.

Le colonel Dennis, dans son rapport en date du 8 décembre 1869, dit que l'évêque McCrea, l'archidiacre McLean et quelques autres dans la colonie, demandaient qu'on ne prit pas de mesures agressives.

Le colonel Dennis, dans un mémorandum d'ordre aux Canadiens enrôlés, en date du 4 décembre 1869, ordonnait aux Canadiens de quitter le village et de se rendre à la colonie écos-

saise, où il les rencontrerait et leur assignerait des quartiers propres à la défense.

"Dans un autre mémorandum, en date du 16 décembre 1869, le colonel Dennis réitère en effet les mêmes ordres aux Canadiens enrôlés, et même dans sa lettre du 9 décembre 1869, il terminait en recommandant à la population, qu'il avait fait mettre sous les armes, de cesser toute action.

" Le colonel Dennis dut s'enfuir de la colonie, au milieu de la surexcitation des esprits, laissant, semble-t-il, les Canadiens derrière lui ; et ce procédé eut pour résultat l'emprisonnement d'un certain nombre des ces Canadiens qui s'étaient enrôlés pour servir sous ses ordres. Il est facile de comprendre toute la provocation que la conduite du colonel Dennis a dû causer au milieu des colons, ainsi que l'esprit de haîne qu'elle a dû susciter parmi les colons contre les soi-disants Canadiens ou le parti canadien. Le colonel Dennis et son parti se préparaient tout le temps à faire la guerre pour leur propre compte, sans être autorisés par une autorité légale, et les colons les regardaient comme des

envahisseurs, tout comme ils eussent considéré des sauvages qui eussent envahi la colonie.

" Il est opportum ici de renvoyer Votre Excellence à une commission donnée par le colonel Dennis, le 16 décembre 1869, avant son départ de Pembina, à un nommé Joseph Monkman, un sauvage de la colonie de la Rivière-Rouge ; l'objet de cette commission était de donner une prétendue autorité à M. Monkman, afin d'inciter certaines tribus sauvages à prendre part à une guerre à mort contre les Métis français de la Rivière-Rouge. Cette commission est conçue dans des termes d'une nature si extraordinaire, qu'on a cru bon de ne pas la faire imprimer parmi la "correspondance et documents" qui forment le document A.

"On a pu se procurer, il y a quelques jours seulement, l'original de cette commission du Sauvage Monkman. Il est à espérer qu'il ne l'a pas montrée à beaucoup de personnes. Une copie de cette commission est jointe à ce mémorandum comme se rattachant aux procédés relatifs aux troubles de la Rivière-Rouge.

"Nous allons maintenant parler du très mal-

heureux et très déplorable mouvement tenté sans autrorisation encore par le major Boulton et son parti, pour faire la guerre contre les colons au mois de février dernier, lequel eut pour résultat la capture du major Boulton et de plusieurs de ses partisans et la capture, pour une seconde fois, du malheureux Scott, qui avait été pris auparavant, puis relâché.

" M. Smith qualifie ce mouvement, dans son rapport, comme le plus malheureux, et dit que le mouvement fut blâmé par la grande majorité des colons anglais et écossais, qui se plaignirent amèrement de ceux qui l'avaient organisé, et regrettèrent cette tentative, parce qu'elle avait pour résultat de rendre Riel tout puissant dans la colonie.

"Le mouvement non autorisé du major Boulton mit les colons de toutes races et croyances religieuses dans une position très difficile. Ce nouveau mouvement, qui avait le caractère d'une invasion militaire dans la colonie de la Rivière-Rouge, a dû exciter, naturellement au plus haut point, la violence des sentiments de la majorité de la population, ainsi que de Riel.

" Riel et ses compagnons, dans leur extrême désir de protéger la population de la Rivière-Rouge contre toute invasion de leur territoire, par les mouvements non autorisés des Canadiens, ont dû, très vraisemblablement, s'emporter jusqu'à la rage et ils ont dû décider, au milieu de l'effervescence de leurs esprits, de faire périr quelques-uns des soi-disants envahisseurs canadiens, pour servir d'exemple à tous les autres téméraires envahisseurs, selon leur manière de voir.

"Il semble, par le rapport de M. Smith, que le major Boulton devait être la victime ; mais il obtint son pardon et fut relâché par Riel et le coup fatal tomba finalement sur le malheureux Scott, qui nonobstant toutes les remontrances et représentations, fut si cruellement fusillé ; en vertu de la sentence d'une prétendue cour martiale. Il semble, par les événements qui ont transpiré avant l'exécution du malheureux Scott, que plusieurs s'adressèrent à Riel pour demander que la vie de Scott fut épargnée, comme celui qui tenait sa vie entre ses mains. Il est certain que des appels seuls furent faits à

Riel pour sauver la vie de ce pauvre homme, comme si on ne pouvait tenter autre chose pour sauver l'infortuné Scott. Riel a dû être sous la fausse impression qu'en ordonnant l'exécution de Scott, il mettait la colonie à l'abri de tout danger d'invasion future et se conformait aux sentiments de la majorité de la population. Depuis la perpétration du malheureux acte de l'exécution de Scott, cet acte a été discuté dans la colonie de la Rivière-Rouge et il appert par le *New Nation* (un journal publié dans le territoire) du 13 mai dernier, qui accompagne ce mémorandum, qu'une certaine partie, du moins, de la population ne regardait pas, ce semble, la perpétration de cet acte avec le sentiment d'horreur qui s'est manifesté en ce pays ou en Angleterre.

" Il semble aussi que Riel, depuis la perpétration de cet acte odieux, a continué apparemment de jouir de la confiance de la majorité de la population comme chef politique, et cette confiance ne semble pas avoir été ébranlée par sa conduite au sujet de l'exécution de Scott.

"Il est bien difficile, au milieu d'une grande

effervescence politique, de prévoir et apprécier les actes de violence qui en sont la conséquence.

"Comme preuve de la disposition des esprits, le soussigné renvoie Votre Excellence au compte-rendu d'une assemblée qui eut lieu à Toronto, lors de l'arrivée du Père Ritchot et d'Alfred Scott, deux des délégués nommés par la Rivière-Rouge pour s'entendre avec Votre Excellence, à laquelle quelqu'un aurait dit qu'ils devraient être lynchés ; et personne ne peut dire ce qu'il serait advenu, si le Père Ritchot et M. Scott se fussent trouvés à Toronto lors de cette réunion. Lorsque des sentiments aussi violents se manifestent dans une ville civilisée comme Toronto, dans le but de commettre des actes de violence, il est facile de comprendre jusqu'à quel point une population, composée principalement de Métis, ignorant l'administration des lois criminelles et se gouvernant en grande partie d'après ses usages et coutumes, puisse être surexcitée au point de commettre des actes violents, sous un prétexte de protection et de conservation !"....

. . . .

Bien que ne possédant que des informations incomplètes et n'ayant guère reçu encore, le 8 juin 1870, que la version orangiste des faits du Nord-Ouest, Sir George faisait cependant ressortir de ces faits, dénaturés dans le sens des adversaires, la puissante et lumineuse démonstration qui suit:

Sir George pouvait se tromper ou être trompé sur certains faits, mais l'économie générale de la haute politique nationale, son instinct patriotique le guidait généralement avec certitude. Il continue comme suit:

"Maintenant, en supposant que Riel et ses associés seraient traduits devant les tribunaux de la Rivière-Rouge pour les susdites offenses criminelles et pourraient en obtenir un verdict de culpabilité, après toutes les circonstances, faits et événements qui ont transpiré dans la colonie de la Rivière-Rouge durant les derniers sept mois, Riel et ses associés répondraient naturellement, dans leur défense pour se justifier de l'accusation de haute trahison, de rébellion et

d'avoir fait la guerre, qu'ils n'ont jamais eu l'intention de soustraire le territoire de Sa Majesté à l'allégeance de Sa Majesté, de faire la guerre ou de se révolter contre Sa Majesté. Ils prétendraient que tout ce qu'ils ont fait avait seulement, pour objet, d'effectuer l'organisation d'un gouvernement local temporaire, afin de protéger les vies et la propriété des colons de la Rivière-Rouge, en l'absence de tout gouvernement local organisé par Sa Majesté; afin de résister aussi aux invasions non autorisées et aux tentatives de leur faire la guerre. Sans parler de l'irritation des esprits causée au début par les partis d'arpenteurs, ils prétendraient que si leurs procédés ont été illégaux, ils l'étaient moins que:

" 1° Les procédés de M. MacDougall, qui, "de fait, a usurpé les droits," privilèges et pouvoirs de lieutenant-gouverneur du territoire, alors qu'il n'avait pas ce titre; qui a émis une proclamation "illégale et sans autorité," et la commission extraordinaire au colonel Dennis

et qui a donné, en vertu de sa prétendue autorité, à l'indien Monkman, "une commission dans "le but d'inciter les Sauvages à faire la guerre "contre la colonie de la Rivière-Rouge par tous "les moyens possibles ;"

"2° Que les procédés du colonel Dennis et "de ses associés, qui ont organisé, sans aucune "autorité, le premier mouvement et la première "bande d'immigrants canadiens, dans le but de "faire la guerre contre les colons de la Rivière-"Rouge et d'envahir leur territoire ;

"3° Que les procédés du major Boulton et de "ses associés, qui ont organisé le second mou-"vement et la seconde bande d'immigrants ca-"nadiens, dans le but de faire la guerre contre "les colons de la Rivière-Rouge, et d'envahir "leur territoire." "En réponse à l'accusation "de rébellion, ils renverraient :"

"1° A la déclaration en date du 8 décembre, signée par John Bruce, comme président et Louis Riel, comme secrétaire, dans laquelle ils disent qu'ils avaient l'intention de résister à l'autorité du Canada (qui de fait n'avait alors aucune autorité, la cession n'étant pas encore

faite), et non à celle de Sa Majesté, et qu'ils s'opposaient à ce que le Canada leur imposât une forme despotique de gouvernement, contrairement à leurs droits et intérêts comme sujets anglais, et dans laquelle il est dit aussi qu'ils étaient disposés à entamer des négociations avec le gouvernement canadien, "qui "pourraient être avantageuses pour le bon "gouvernement et la prospérité de la population."

2° A leur nomination de délégués, lorsqu'ils "ont été invités à le faire par l'autorité de la "Reine et du gouvernement canadien," et à tous les procédés extérieurs du gouvernement provisoire et de la convention dans la colonie, durant lesquels ils ont maintes et maintes fois exprimé le désir, ainsi que le désir des colons, de se joindre à la confédération canadienne, pourvu que leurs droits et leurs privilèges leur fussent garantis, et proclamé qu'ils n'avaient ni le désir ni l'intention de rompre leur allegéance à Sa Majesté!

"Ils prétendraient aussi que l'établissement du gouvernement local "était devenu nécessai-

re " et qu'il devint un gouvernement de facto, en tant que le faible gouvernement politique de la Compagnie de la Baie d'Hudson reçut, par la passation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, un coup qui l'affaiblit énormément, "et qu'il reçut le dernier coup fatal pour "la proclamation illégale et non autorisée" de M. MacDougall, laquelle eut pour résultat de "détruire" le bon effet que devait produire la proclamation de Votre Excellence en date du 6 décembre 1869. "Ils renverraient à l'opinion du gouverneur MacTavish," exprimée dans plusieurs de ses lettres au sujet du pouvoir affaibli et inefficace de la Compagnie de la Baie d'Hudson, par suite du transfert en perspective du territoire du Canada et des événements qui eurent lieu plus tard, et ils renverraient indubitablement à sa lettre en date du 9 novembre 1869.

Ils prétendraient aussi que leur organisation locale était basée sur les habitudes de la population, et avaient particulièrement pour objet de les protéger et de résister à l'invasion des Canadiens, à la manière de leurs pères, lors-

qu'ils résistaient à une invasion des Sauvages, et conformément à la pratique suivie dans la colonie, depuis la guerre de 1812 entre la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson.

"Quant à l'accusation du meurtre du malheureux Scott, accompli dans l'intérêt de cette rébellion, ils prétendraient que "l'acte a été commis étant nécessaire," pour mettre la population à l'abri de toute invasion des Canadiens; que l'acte a été commis "dans l'exercice du "pouvoir local du gouvernement de facto," qu'on ne saurait "les en rendre responsables in-"dividuellement," vu qu'il a été, jusqu'à un certain point, le fait de la population et que la responsabilité de cet acte, si elle retombe sur eux, jusqu'à un certain point, "doit retomber plus "encore sur les actes illégaux et les diverses in-"vasions non autorisées des Canadiens qui ont "provoqué ce fait regrettable par leur tentative " de faire la guerre contre les colons.

"Le soussigné est enclin à croire que Riel et "ses associés ne pourraient pas, dans toutes les "circonstances du cas, être trouvés coupables à

"la Rivière-Rouge, ou même par un jury en "Angleterre;" et que, dans ce cas, il importe d'examiner, lorsqu'il faut rétablir la paix dans la colonie de la Rivière-Rouge, si l'exclusion de Riel et de ses associés, impliqués dans l'exécution de Scott, de toute amnistie qu'il plairait à Sa Majesté d'accorder "n'aurait pas un mauvais effet" et ne contribuerait pas à perpétuer un sentiment d'irritation, alors qu'il est presque certain que, s'ils étaient exclus et accusés de haute trahison, de "rébellion et du meurtre de Scott," dans l'intérêt de cette rébellion, ils seraient déclarés "non coupables" par un "jury "de leurs compatriotes, choisis d'après les lois "et règles établies dans cette colonie." ......

"Dans le cas où une amnistie serait accordée, "le soussigné suggérerait qu'elle s'appliquât à "ces Canadiens qui prirent part sans autorité à "ces conspirations ou essayèrent de faire la guerre contre les colons, afin qu'ils ne puissent "pas être traduits par la suite devant aucune "cour criminelle" par des personnes qui voudraient satisfaire une vengeance.

"Finalement, le soussigné suggére, dans le

cas où une amnistie générale serait accordée par Sa Majesté, qu'elle comporte une condition qu'elle ne s'appliquera à aucune personne qui, ayant pris part aux troubles durant la période mentionnée dans la pétition, "résistera à l'autorité de Sa Majesté," lorsque le futur lieutenant-gouverneur de Manitoba entrera dans ses fonctions......

("Signé) GEO.-E. CARTIER,
"*Ministre de la Milice, et*
"*Ministre Intérimaire de la Justice.*"

APPENDICE

MEMOIRE DE LOUIS RIEL

"Les Métis, dit Riel, dans son dernier mémoire, ont pour ancêtres paternels, les anciens employés des compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, et pour ancêtres maternels des femmes sauvages appartenant aux diverses tribus.

" Le mot français, métis, est dérivé du participe latin, *mixtus*, qui signifie mêlé.....

"Les Métis, par leur supériorité sur les tribus indiennes, les dominaient, mais sans abus de force. Quelquefois à la chasse les Indiens déclaraient la guerre aux Métis ou leur volaient des chevaux. Satisfaction était demandée. En cas de refus, la nation métisse entrait en guerre avec les malveillants. Mais il est à remarquer

qu'elle ne fit jamais de luttes agressives. Les combats étaient ceux de la défense ou de la protection du droit. En retour, Dieu aidant, elle est toujours demeurée victorieuse des tribus qui l'attaquaient. Comme peuple primitif, simple, de bonne foi, placé par la Providence dans une heureuse abondance de biens et d'ailleurs sans beaucoup d'ambition, les Métis n'avaient presque pas de gouvernement. Cependant quand ils allaient à la chasse au bison, il se faisait naturellement, au milieu d'eux, une organisation. Et pour maintenir l'ordre dans les rangs, ainsi que pour se tenir en garde contre les vols de chevaux et contre les attaques, ils formaient un camp régulier. Un chef était choisi, douze conseillers étaient élus, avec un crieur public et des guides. Les soldats se groupaient par dizaine. Tout chasseur était soldat. Chaque dizaine se choisissait un capitaine.

"Quand arrivait le moment de l'organisation militaire proprement dite, le chef en donnait avis; le premier soldat venu commençait par désigner celui qu'il voulait avoir pour son capi-

taine. Neuf de ceux qui approuvaient ce choix le suivaient. Ainsi le capitaine de chaque dizaine se trouvait-il placé à la tête de soldats d'autant mieux décidés à le suivre partout, que sa charge au-dessus d'eux était un effet de leur confiance en lui et de leur choix unanime.

"La chasse au bison se faisait à cheval. C'était beau de voir des centaines de coursiers se cabrer, hennir, danser, piocher le sol de leurs pieds ambitieux, demander la bride, du désir, de leurs regards, à grands coups de tête, en faisant toutes sortes de gestes; et ces cavaliers de premier ordre, assis avec assurance comme dans des chaises, sur leurs petites selles de cuir mou, au milieu des fleurs en rassade dont elles étaient garnies; ayant au poignet les poignées élégantes de leurs fouets à plusieurs branches, le fusil d'une main, les rênes de l'autre, retenant la fougue de leurs chevaux, les ménageant jusqu'à ce qu'ils fussent rendus à portée du buffle.

"Les capitaines présidaient à la course, et veillaient à ce que personne ne se lançât avant le mot d'ordre du capitaine en charge. Le mot

donné, la cavalcade bondissait. Un tourbillon de poussière obéissant au commandement partait avec elle. Le buffle, en dévorant la prairie, prenait l'épouvante, pour être bientôt rejoint par les coursiers alertes. Les cavaliers entraient pêle-mêle dans la bande de bœufs sauvages et choisissant, à qui mieux les animaux les plus gras, chacun tirait, tous tiraient, en tâchant de ne point se frapper les uns les autres, en prenant garde aux hommes et aux chevaux.

"J'ai vu ces courses. J'y ai pris part. Elles sont terribles. L'adresse des chasseurs, leur extrême attention, et surtout la Providence, pouvaient seuls prévenir les malheurs au risque desquels ces courses avaient lieu.

"De loin, c'était le grand spectacle d'une fusillade dans un nuage.

" Le conseil des chasseurs faisait des règlements. On les appelait les lois de la Prairie. Le conseil était un gouvernement provisoire. C'était aussi un tribunal qui prenait connaissance des infractions aux règlements et de tous les différends, qu'avaient à lui présenter les personnes du camp.

"Les capitaines avec leurs soldats exécutaient les ordres et les jugements du conseil.

"Dans les affaires ordinaires, le conseil agissait d'après son autorité, telle qu'elle lui avait été confiée; mais en matière d'importance plus grande, il recourait au public et ne basait ses décisions que sur une majorité de tous les chasseurs.

"C'était l'état d'un peuple neuf, mais civilisé et jouissant d'un gouvernement à lui, sur les vraies notions de la liberté publique et sur celle de l'équité. Ce gouvernement provisoire, d'un rouage simple, qui ne se formait que pour l'intérêt général, ne supportait pas d'émoluments, s'organisait partout où s'agglomérait une caravane assez considérable et cessait d'exister avec elle; s'organisait pareillement dans tout établissement métis où une assez grande diversité d'intérêts tendait à engendrer des difficultés, où il y avait des dangers à conjurer, des hostilités à repousser.

"Les établissements métis étaient les jalons de la civilisation future. Et leurs places sont si bien choisies qu'elles deviennent partout des

centres, sur lesquels l'émigration s'appuie pour coloniser et s'étendre dans toutes les directions.

"Les lois de la Prairie suivaient les Métis comme les règlements des mines suivent les mineurs dans leurs exploitations.

"La Compagnie de la Baie d'Hudson était environnée du gouvernement des Métis dans toute la zône fertile. Elle n'en prenait pas ombrage. Au contraire, ses traiteurs et ses chasseurs, dans les camps, dans les hivernements, dans les établissements métis, faisaient la chasse, la traite, commerçaient sous l'autorité du Conseil de la Prairie, et sous la protection des lois métisses.

" Et c'était pour elle un rempart à l'abri duquel elle était bien aise de se tenir, car il n'y a pas encore bien longtemps les indiens étaient barbares autrement que la Puissance les a trouvés ; ils étaient nombreux, en luttes les uns avec les autres. Les partis de guerre se croisaient dans toutes les directions. Les Cris. les Pieds-Noirs, les Sioux du Minnesota, du Dakota, du Montana se disputaient le plumet de la bra-

voure. Ce qui les rendait alors inopinément plus à craindre peut-être qu'avant, c'est que par leurs rapports avec les blancs et toutes sortes de gens livrés aux aventures, ils se trouvèrent, il y a une trentaine d'années, mieux armés qu'ils ne l'avaient jamais été jusque-là.

"Il eut été impossible à la Compagnie de se maintenir, sans avoir à faire des dépenses continuelles, nécessaires à l'entretien d'une force armée considérable.

"Les Métis sont les hommes qui domptèrent ces nations sauvages par les armes et qui, ensuite, les adoucirent par les bonnes relations qu'ils entretenaient avec elles à la faveur de la paix. Ce sont eux qui mirent, au prix de leur sang, la tranquilité dans le Nord-Ouest."





TABLE DES MATIÈRES





